

DECLINAISON DE LA POLITIQUE ACHAT

1.1 STRATEGIE SEGMENT NETTOYAGE 2023-2027

AXE 1 : Améliorer la performance économique

A. STRATEGIE 1 : Maintenir des coûts directs maîtrisés

- Maintenir des prestations dans un rapport qualité/prix maîtrisé

B. STRATEGIE 2 : Diminuer les coûts indirects

- Standardiser les besoins
 - Dans les prestations de nettoyage :
 - ❖ Facilité de mise en place par l'entreprise
 - ❖ Facilité de dispositif normalisé de contrôle pour l'UPPA
 - Dans les consommables
 - ❖ Diminution nombre de commandes
 - ❖ Diminution temps agents en temps commande et supply chain

AXE 2 : Assurer la sécurité juridique des achats

A. STRATEGIE 1 : Augmenter la couverture marché sur le périmètre

- Diminuer les achats hors marchés sur les consommables

AXE 3 : Développer les achats durables

A. STRATEGIE 1 : Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable

- Trier les déchets
- Réduire l'usage de l'électricité et de l'eau
- Recourir à des produits « Ecolabel »

AXE 5 : Favoriser l'achat social

A. STRATEGIE 1 : Favoriser les personnes éloignées de l'emploi

- Recourir aux clauses sociales

DECLINAISON DE LA POLITIQUE ACHAT

1.2 STRATEGIE SEGMENT DEPLACEMENT PROFESSIONNEL 2023-2027

AXE 1 : Améliorer la performance économique

A. STRATEGIE 1 : Réduire les coûts directs des achats

- Privilégier la visioconférence
- Systématiser la recherche de la solution de déplacement la moins chère
- Anticiper les commandes

B. STRATEGIE 2 : Diminuer les coûts indirects

- Optimiser le processus de commande par la dématérialisation

AXE 2 : Assurer la sécurité juridique des achats

A. STRATEGIE 2 : Augmenter la couverture marché sur le périmètre

- Intégrer de nouveaux périmètres associés (dont l'hébergement notamment)

AXE 3 : Développer les achats durables

A. STRATEGIE 2 : Diminuer l'impact Carbone

- Définir la politique de mobilité
- Privilégier le ferroviaire à l'aérien
- Privilégier les transports en commun et le covoiturage

DECLINAISON DE LA POLITIQUE ACHAT

1.3 STRATEGIE SEGMENT POSTE INFORMATIQUE DE TRAVAIL 2024-2028

AXE 1 : Améliorer la performance économique

A. STRATEGIE 1 : Réduire les coûts directs des achats

- Standardiser les besoins sur une gamme restreinte de produits, plus adaptées aux besoins, y compris le télétravail
- Massifier les achats d'appareils

B. STRATEGIE 2 : Diminuer les coûts indirects

- Centraliser les commandes, le suivi et le renouvellement à la direction du numérique
- Initialiser les configurations UPPA, en masse
- Harmoniser les pratiques de gestion (stocks, inventaire, immobilisations...)
- Optimiser les couts d'entretien et la maintenance grâce la standardisation

AXE 3 : Développer les achats durables

A. STRATEGIE 2 : Diminuer l'impact Carbone

- Réduire la fréquence de renouvellement des postes informatiques, avec passage à une durée de vie de 7 ans pour tout le périmètre concerné
- Optimiser la durée de vie des matériels, avec analyse de la réparabilité



DECLINAISON DE LA POLITIQUE ACHAT

1.4 STRATEGIE SEGMENT PAPIER ET MATERIEL D'IMPRESSION 2024-2028

AXE 1 : Améliorer la performance économique

A. STRATEGIE 1 : Réduire les coûts directs des achats

- Réduction du volume d'achat papier et matériels d'impression
- Centralisation du pilotage d'achat et du fonctionnement du matériel
- Rationalisation du déploiement des matériels (réunir les usager.es autour des matériels).

B. STRATEGIE 2 : Diminuer les coûts indirects

- Désignation d'un représentant par bâtiment en charge du suivi des commandes, livraisons, stockage et distribution papier
- Rationalisation des références (papier et matériel)
- Centralisation des commandes par le CRN, et du stockage, des papiers spécifiques et consommables d'impression

AXE 3 : Développer les achats durables

A. STRATEGIE 1 : Favoriser l'achat responsable

- Recourir à l'achat de papier recyclé ou à défaut du papier issu de forêts gérées durablement
- Favoriser le cycle de vie du papier (optimisation de l'usage et recyclage)
- Recourir à des matériels reconditionnés

B. STRATEGIE 2 : Diminuer l'impact Carbone

- Insertion d'un seuil minimum par commande papier
- Rationalisation des flux logistiques
- Recourir à l'achat de matériels sobres en énergie



DECLINAISON DE LA POLITIQUE ACHAT

1.5 STRATEGIE SEGMENT TRAITEUR 2024-2028

AXE 1 : Améliorer la performance économique

A. STRATEGIE 1 : Réduire les coûts directs des achats

- Stimuler la concurrence

B. STRATEGIE 2 : Diminuer les coûts indirects

- Rationalisation des prestations
- Pilotage du périmètre par un référent technique
- Prise en compte de la disponibilité de la structure en vue d'éviter la multiplication des demandes d'achat dérogoires

AXE 2 : Assurer la sécurité juridique des achats

B. STRATEGIE 2 : Maintenir et étendre la couverture juridique existante

- Diminuer la part du « hors marché » sur le segment traiteur

AXE 3 : Développer les achats durables

A. STRATEGIE 1 : Favoriser l'achat responsable

- Recourir à des circuits d'approvisionnements durables
- Recourir à des produits s'inscrivant dans un label de qualité et durable

B. STRATEGIE 2 : Diminuer l'impact Carbone

- Insertion d'un seuil minimum de convives par commande
- Recourir à des prestations et produits sobres en énergie (matériaux recyclés, biodégradables ou réutilisables et respectueux de l'environnement) et limiter la production de déchets

AXE 4 : Favoriser l'achat social et les actions de soutien au handicap

A. STRATEGIE 1 : Renforcer le recours à la clause sociale

- Recourir à des clauses incitatives pour favoriser l'achat social

B. STRATEGIE 2 : Développement de l'achat vers des EA ou des ESAT

- Insertion d'une clause dérogeant à l'exclusivité d'achat auprès du titulaire

Nomenclature des Achats de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
(NACRES)

codes	intitulés
A	APPROVISIONNEMENTS GENERAUX
AA	ALIMENTATION - RESTAURATION - HOTELLERIE
AA.0	PRODUITS ALIMENTAIRES CONGELES
AA.01	PAINS, PATISSERIES, VIENNOISERIES CONGELES
AA.02	PRODUITS CARNES CONGELES
AA.03	PRODUITS DE LA MER OU D'EAU DOUCE CONGELES
AA.04	FRUITS ET LEGUMES CONGELES
AA.05	PREPARATIONS ALIMENTAIRES ET PLATS CUISINES CONGELES
AA.1	PRODUITS ALIMENTAIRES FRAIS
AA.11	PAINS, PATISSERIES, VIENNOISERIES FRAIS
AA.12	VIANDES FRAICHES - REFRIGEREES
AA.13	PRODUITS DE LA MER OU D'EAU DOUCE FRAIS
AA.14	FRUITS ET LEGUMES FRAIS OU REFRIGERES
AA.15	ŒUFS ET PRODUITS LAITIERS
AA.16	PREPARATIONS ALIMENTAIRES ET PLATS CUISINES FRAIS - REFRIGERES
AA.2	BOISSONS ET EPICERIE
AA.21	BOISSONS NON ALCOLISEES
AA.22	BOISSONS ALCOLISEES
AA.23	CONSERVES ET EPICERIE
AA.3	ALIMENTATION SPECIFIQUE
AA.31	ALIMENTS ADAPTES A L'ENFANT
AA.32	ALIMENTS DIETETIQUES SANS FIN MEDICALE
AA.4	PETITES FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR LA RESTAURATION
AA.41	CONSOMMABLES POUR LA RESTAURATION
AA.42	PETITES FOURNITURES POUR LA RESTAURATION
AA.43	MOBILIER DE CUISINE ET DE SALLE DE RESTAURATION
AA.44	EQUIPEMENTS DE CUISINE ET DE SALLE DE RESTAURATION (ELECTROMENAGER,...)
AA.5	PETITES FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR L'HOTELLERIE ET LA BUANDERIE
AA.51	PETITES FOURNITURES POUR L'HOTELLERIE
AA.52	MOBILIER D'HOTELLERIE
AA.53	EQUIPEMENT POUR L'HOTELLERIE ET LA BUANDERIE
AA.6	SERVICES DE RESTAURATION ET SERVICES CONNEXES
AA.61	SERVICES DE RESTAURATION SOCIALE (RESTAURANT PROPRE A GESTION CONCEDEE)
AA.62	TICKETS ET CHEQUES REPAS
AA.63	SERVICES DE TRAITEURS / PLATEAUX REPAS
AA.64	SERVICES DE RESTAURATION EXTERIEURS (RESTAURANTS)
AA.65	SERVICES DE CONTROLES SANITAIRES ET DE QUALITE
AA.66	SERVICES DE BLANCHISSERIE- PRESSING POUR LA RESTAURATION ET L'HOTELLERIE
AA.7	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESTAURATION ET HOTELLERIE
AA.71	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESTAURATION ET DE CUISINE
AA.72	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'HOTELLERIE ET BUANDERIE
AB	BUREAU (HORS INFORMATIQUE)
AB.0	CONSOMMABLES, FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DE BUREAU
AB.01	PETITES FOURNITURES ET PETITS EQUIPEMENTS DE BUREAU (HORS INFORMATIQUE)
AB.02	MOBILIER DE BUREAU ET DE SALLES DE REUNION
AB.03	MOBILIER ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES ERGONOMIQUES
AB.1	REPARATION ET MAINTENANCE DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS DE BUREAU ET DE SALLE DE REUNION
AB.11	REPARATION ET MAINTENANCE DU MOBILIER/ EQUIPEMENTS DE BUREAU ET DE SALLE DE REUNION
AC	IMPRESSION-REPROGRAPHIE
AC.0	PAPIERS ET CARTONS D'IMPRESSION-REPROGRAPHIE
AC.01	PAPIERS BLANCS OU COLORES COURANTS POUR IMPRESSION-REPROGRAPHIE
AC.02	PAPIERS CARTONNES POUR IMPRESSION-REPROGRAPHIE
AC.03	AUTRES SUPPORTS PAPIER SPECIFIQUES D'IMPRESSION-REPROGRAPHIE
AC.1	CONSOMMABLES POUR LA REPROGRAPHIE
AC.11	CONSOMMABLES POUR PHOTOCOPIEURS (ENCRES, AGRAPHES,...)
AC.12	SUPPORTS SPECIFIQUES D'IMPRESSION
AC.2	EQUIPEMENTS POUR REPROGRAPHIE
AC.21	EQUIPEMENTS DE REPROGRAPHIE DE PROXIMITE
AC.22	EQUIPEMENTS DE REPROGRAPHIE HAUT DEBIT POUR IMPRIMERIE
AC.23	AUTRES EQUIPEMENTS POUR ATELIER DE REPROGRAPHIE
AC.3	SERVICES D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE
AC.31	SERVICES D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE
AC.4	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE REPROGRAPHIE
AC.41	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE REPROGRAPHIE DE PROXIMITE
AC.42	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE REPROGRAPHIE HAUT DEBIT
AC.43	REPARATION ET MAINTENANCE DES AUTRES EQUIPEMENTS D'ATELIER DE REPROGRAPHIE

AD	PARC DE VEHICULES
AD.0	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS EQUIPEMENTS POUR LE PARC DE VEHICULES
AD.01	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR LE PARC DE VEHICULES
AD.02	MATERIEL, OUTILLAGE ET EQUIPEMENTS DE GARAGE
AD.03	PRODUITS POUR L'ENTRETIEN DES VEHICULES
AD.04	MATERIEL D'ESSAIS DE CHOCS ET ACCESSOIRES
AD.1	PARC VEHICULE (ACHAT OU LOCATION DE LONGUE DUREE)
AD.11	VEHICULES AUTOMOBILES DE TRANSPORT DE PERSONNES (ACHAT OU LOC. LONGUE DUREE)
AD.12	VEHICULES AUTOMOBILES DE TRANSPORT EN COMMUN (ACHAT OU LOC. LONGUE DUREE)
AD.13	VEHICULES AUTOMOBILES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES (ACHAT OU LOC. LONGUE DUREE)
AD.14	CYCLES ET CYCLOMOTEURS
AD.15	VEHICULES TRACTES
AD.2	CARBURANTS
AD.21	CARBURANTS A LA POMPE
AD.22	KEROSENE
AD.23	CARBURANTS STOCKES
AD.24	CARBURANT POUR NAVIRES
AD.25	RECHARGE ELECTRIQUE POUR VEHICULES
AD.3	SERVICES POUR LE PARC VEHICULE
AD.31	CONTROLES TECHNIQUES DES VEHICULES
AD.32	SERVICES DE GESTION DE FLOTTE AUTOMOBILE
AD.4	ENTRETIEN ET REPARATION DU PARC VEHICULE
AD.41	ENTRETIEN ET REPARATION DU PARC VEHICULE
AD.42	NETTOYAGE DES VEHICULES
AD.43	MAINTENANCE DU MATERIEL ET DE L'OUTILLAGE DE GARAGE
AD.45	ENTRETIEN MAINTENANCE DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE
AE	ACTIVITES SPORTIVES, MUSICALES ET RECREATIVES
AE.0	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR LE SPORT
AE.01	VETEMENTS DE SPORT
AE.02	PETITES FOURNITURES DE SPORT
AE.03	EQUIPEMENTS DE SPORT (POUR INFRASTRUCTURES,...)
AE.1	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR ACTIVITES MUSICALES
AE.11	INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET ACCESSOIRES
AE.2	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR ACTIVITES RECREATIVES ET D'EXTERIEUR
AE.21	JEUX ET JOUETS
AE.22	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR ACTIVITES EXTERIEURES
AE.23	AUTRES FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR ACTIVITES RECREATIVES
AE.24	JOUETS
AE.25	FIGURINES
AE.26	PELUCHES
AE.27	ARTICLES TEXTILES ET BIJOUX
AE.3	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS POUR ACTIVITES SPORTIVES, MUSICALES ET RECREATIVES
AE.31	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SPORT
AE.32	REPARATION ET MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE
AE.33	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS POUR ACTIVITES RECREATIVES
AE.4	SERVICES SPORTIFS
AE.41	SERVICES D'ORGANISATION ET DE PROMOTION DES MANIF. SPORTIVES (HORS EVENEMENTIEL)
AE.42	SERVICES D'EVALUATION, D'ENREGISTREMENT OU DE CONTROLE DES PRESTATIONS SPORTIVES
AE.43	SERVICES D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES
AE.44	AUTRES SERVICES POUR LE SPORT
AE.5	SERVICES RECREATIFS
AE.51	SERVICES D'ANIMATION RECREATIFS
AE.52	AUTRES SERVICES RECREATIFS
AF	AUTRES APPROVISIONNEMENTS GENERAUX
AF.0	SALLES D'ENSEIGNEMENT
AF.01	MOBILIER PEDAGOGIQUE
AF.1	AUTRES PETITES FOURNITURES GENERALES
AF.11	ARTICLES DE DECORATION ET D'ORNEMENT
AF.2	AUTRES SERVICES GENERAUX
AF.21	LOCATION DE SALLES DE COURTE DUREE (HORS EVENEMENTIEL)
AF.3	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR CARTES MULTISERVICES
AF.31	CARTES MULTISERVICES
AF.32	SYSTEMES DE CREATION ET DE GESTION DE CARTES MULTISERVICES
AF.33	REPAR. ET MAINTENANCE DE SYSTEMES DE CREATION ET DE GESTION DE CARTES MULTISERVICES
B	BATIMENTS - INFRASTRUCTURES - TRAVAUX - ESPACES VERTS
BA	FLUIDES
BA.0	ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS DE FLUIDES
BA.01	ELECTRICITE DISTRIBUEE
BA.02	COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES
BA.03	EAU COURANTE
BA.04	FIOUL DOMESTIQUE
BA.05	CHAUFFAGE URBAIN
BA.06	AUTRES COMBUSTIBLES
BA.1	EQUIPEMENTS RELATIFS A LA DISTRIBUTION DES FLUIDES
BA.11	MATERIEL DE STOCKAGE DES FLUIDES (CUVES A FIOUL,...)
BB	FOURNITURES, EQUIPEMENTS ET SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET L'HYGIENE
BB.0	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET L'HYGIENE
BB.01	PRODUITS ET PETITES FOURNITURES D'HYGIENE ET DE TOILETTE
BB.02	PRODUITS ET PETITES FOURNITURES D'ENTRETIEN MENAGER
BB.03	MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX

BB.04	MATERIELS POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS
BB.1	SERVICES DE NETTOYAGE/ENTRETIEN DES LOCAUX
BB.11	SERVICES DE NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX
BB.12	SERVICES DE NETTOYAGE SPECIALISE DES LOCAUX
BB.13	SERVICES DE NETTOYAGE DES VITRES
BB.14	SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX SENSIBLES
BB.2	SERVICES SPECIALISES D'ENTRETIEN DES LOCAUX
BB.21	SERVICES DE DESINFECTION
BB.22	SERVICES DE DERATISATION
BB.23	SERVICES DE DESINSECTISATION
BB.24	SERVICES DE DECONTAMINATION NUCLEAIRE, BIOLOGIQUE OU CHIMIQUE
BB.3	SERVICES DE TRAITEMENT DES DECHETS
BB.31	SERVICES DE TRAITEMENT DES DECHETS CHIMIQUES ET ASSIMILES
BB.32	SERV. TRAITMNT DECHETS BIOL. ET D'ACTIVIT. DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DAS)
BB.33	SERVICES DE TRAITEMENT DES DECHETS RADIOACTIFS D'ACTIVITES NUCLEAIRES
BB.34	SERVICES DE TRAITEMENT DES DECHETS DEEE
BB.35	SERVICES DE TRAITEMENT DES DECHETS PAPIER
BB.36	SERVICES DE TRAITEMENT DES AUTRES DECHETS (MENAGERS, INDUSTRIELS,...)
BB.4	REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL D'ENTRETIEN DES LOCAUX
BB.41	REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL D'ENTRETIEN DES LOCAUX
BB.42	REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS
BC	AUTRES SERVICES AUX BÂTIMENTS
BC.0	SERVICES D'ACCUEIL, GARDIENNAGE, PROTECTION ET SECURITE
BC.01	SERVICES DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE
BC.02	SERVICES DE TELESURVEILLANCE
BC.03	SERVICES D'ACCUEIL
BC.1	SERVICES DE CONTRÔLES REGLEMENTAIRES
BC.11	CONTRÔLES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT (EAU, EAUX USEES, INCINERATEURS...)
BC.12	CONTRÔLES REGLEMENTAIRES DES EQUIPEMENTS DES BATIMENTS
BC.13	SERVICES D'ANALYSES ET ESSAIS DES PRODUITS ET EQUIPEMENTS (hors scientifique)
BD	FOURNITURES ET MATERIEL POUR LA CONSTRUCTION, L'AMENAGEMENT, L'EQUIPEMENT ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
BD.0	FOURNITURES ET MATERIEL POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
BD.01	MATERIAUX ET CONSOM. PR LA CONSTRUCT. ET L'ENTRETIEN DES BATIMENTS ET INFRASTR.
BD.02	FOURNITURES POUR LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES
BD.03	FOURNITURES DE PLOMBERIE
BD.04	OUTILLAGE POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
BD.05	BATIMENTS PREFABRIQUES OU MODULAIRES
BD.1	FOURNITURES ET MATERIEL D'AMENAGEMENT DES BÂTIMENTS
BD.11	PORTES, FENETRES ET MENUISERIES
BD.12	FOURNITURES POUR LE REVETEMENT DES MURS ET PLAFONDS
BD.13	FOURNITURES POUR LE REVETEMENT DES SOLS
BD.14	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS D'ORNEMENT DES LOCAUX
BD.15	QUINCALLERIE POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES BATIMENTS
BD.2	FOURNITURES ET MATERIEL POUR L'EQUIPEMENT DES BÂTIMENTS
BD.21	PETITES FOURNITURES ELECTRIQUES POUR L'EQUIPEMENT DES BATIMENTS ET INFRASTR.
BD.22	GROS EQUIPEMENTS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
BD.23	EQUIPEMENTS MECANIQUES POUR BATIMENTS
BD.24	EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION (HORS BAT. EXPERIMENTAUX)
BD.25	EQUIPEMENTS SANITAIRES ET DE PLOMBERIE POUR L'EQUIPEMENT DES BATIMENTS
BD.26	FOURNITURES ET EQUIPEMENT DE SIGNALISATION DES BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES
BD.27	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE (SYSTEMES D'ALARMES, EXTINCTEURS,...)
BE	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MAINTENANCE DES BATIMENTS
BE.0	TRAVAUX D'AMENAGEMENT COURANTS DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
BE.01	MACONNERIE, DEMOLITION ET DESAMIANTAGE
BE.02	MENUISERIE, SERRURERIE
BE.03	ETANCHEITE, BARDAGE, COUVERTURE ET ZINGUERIE
BE.04	PLATRERIE, CLOISONS SECHES, FAUX PLAFONDS
BE.05	PAREMENT
BE.06	ELECTRICITE SUR INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS
BE.07	CVC, PLOMBERIE ET FLUIDES SPECIAUX
BE.08	VOIRIE RESEAUX DISTRIBUTION (VRD)
BE.09	AUTRES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS
BE.1	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DES BATIMENTS
BE.11	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS MECANIQUES DES BATIMENTS
BE.12	REPARATION ET MAINTENANCE DES CHAMBRES FROIDES
BE.13	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE
BE.14	REPARATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
BE.15	REP. ET MAINT. DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS DE CLIMATISATION, VENTILATION, CHAUFFAGE ET RESERVOIRS
BE.16	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE
BE.17	REPARATION ET MAINTENANCE DES AUTRES EQUIPEMENTS DES BATIMENTS
BF	TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET SERVICES CONNEXES
BF.0	OPERATIONS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION
BF.01	TRAVAUX DE CONSTRUCTION NEUVE
BF.02	TRAVAUX DE REHABILITATION OU DE REUTILISATION
BF.03	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE OU DE MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE
BF.1	SERVICES D'ETUDE POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN
BF.11	ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE, CONDUITE D'OPERATIONS, APP
BF.12	MAITRISE D'ŒUVRE ET INGENIERIE
BF.13	ETUDES PREALABLES (TOPOGRAPHIE, ETUDES DE SOL, PROSPECTION...), PROGRAMMATION
BF.14	CONTROLES TECHNIQUES, MISSIONS DE SECURITE, CSPS

BF.15	DIAGNOSTICS, ORDONNANCEMENT-PILOTAGE-COORDINATION (OPC), SSI
BG	ESPACES VERTS
BG.0	PRODUITS ET EQUIPEMENTS POUR LA CREATION ET L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
BG.01	PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR ESPACES VERTS
BG.02	SEMENCES, ARBRES, PLANTES ET FLEURS POUR ESPACES VERTS
BG.03	PETITES FOURNITURES POUR ESPACES VERTS
BG.04	MATERIEL POUR CREATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS
BG.1	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS POUR ESPACES VERTS
BG.11	REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
BG.2	SERVICES RELATIFS AUX ESPACES VERTS
BG.21	SERVICES DE CREATION ET D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
C	COMMUNICATION - CULTURE - DOCUMENTATION
CA	COMMUNICATION : CONCEPTION, EDITION, IMPRESSION
CA.0	COMMUNICATION : CONCEPTION DE PUBLICATIONS
CA.01	COMMUNICATION : CONCEPTION-REDACTION
CA.02	COMMUNICATION : CONCEPTION-REALISATION
CA.03	COMMUNICATION : TRAVAUX GRAPHIQUES
CA.04	COMMUNICATION : TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES
CA.1	COMMUNICATION : COMMUNICATION WEB
CA.11	COMMUNICATION : CONCEPTION ET REALISATION DE SITES INTERNET
CA.12	COMMUNICATION : CONCEPTION ET REALISATION DE RESEAUX SOCIAUX
CA.13	COMMUNICATION : CONCEPTION ET REALISATION D'APPLICATIONS MOBILES ET WEB
CA.14	COMMUNICATION : CONCEPTION ET REALISATION D'AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION WEB
CA.2	COMMUNICATION : EDITION
CA.21	COMMUNICATION : EDITION DE DOCUMENTS IMPRIMES
CA.22	COMMUNICATION : EDITION DE DOCUMENTS WEB
CA.23	COMMUNICATION : CORRECTION ET RELECTURE DE DOCUMENTS
CA.24	COMMUNICATION : DIFFUSION ET PROMOTION DE DOCUMENTS SUR TOUS SUPPORTS
CA.3	COMMUNICATION : PRODUCTION AUDIOVISUELLE
CA.31	COMMUNICATION : CONCEPTION-REALISATION AUDIOVISUELLES
CA.32	COMMUNICATION : SERVICES AUDIOVISUELS D'INGENIERIE DU SON
CA.33	COMMUNICATION : SERVICES AUDIOVISUELS D'INGENIERIE DE L'IMAGE
CA.34	COMMUNICATION : SERVICES DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE
CA.35	COMMUNICATION : DIFFUSION, DISTRIBUTION ET PROMOTION AUDIOVISUELLES
CB	COMMUNICATION : COMMUNICATION EVENEMENTIELLE ET INSTITUTIONNELLE
CB.0	COMMUNICATION : MATERIEL ET EQUIPEMENTS POUR LA COMMUNICATION EVENEMENTIELLE ET INSTITUTIONNELLE
CB.01	COMMUNICATION : OBJETS PROMOTIONNELS COURANTS
CB.02	COMMUNICATION : CADEAUX
CB.03	COMMUNICATION : MATERIEL ET EQUIPEMENTS POUR MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES
CB.1	COMMUNICATION : ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES
CB.11	COMMUNICATION : LOCATION ET RESERVATION D'ESPACES
CB.12	COMMUNICATION : ORGANISATION DE COLLOQUES, CONGRES ET SEMINAIRES
CB.13	COMMUNICATION : ORGANISATION ET REALISATION DE SALONS, EXPOSITIONS ET FOIRES
CB.14	COMMUNICATION : SERVICES DE BILLETTERIE POUR MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES
CB.15	COMMUNICATION : ORGANISATION D'AUTRES MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES
CB.2	COMMUNICATION : PRESTATIONS ASSOCIEES AUX MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES
CB.21	COMMUNICATION : TRAITEURS POUR MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES
CB.22	COMMUNICATION : RESTAURATION POUR MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES
CB.23	COMMUNICATION : HEBERGEMENT POUR MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES
CB.24	COMMUNICATION : PROMOTION DE MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES
CB.25	COMMUNICATION : AUTRES PRESTATIONS ASSOCIEES AUX MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES
CC	COMMUNICATION : SERVICES POUR LA COMMUNICATION
CC.0	COMMUNICATION : SERVICES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION
CC.01	COMMUNICATION : VEILLE DES MEDIAS TRADITIONNELS
CC.02	COMMUNICATION : VEILLE DES MEDIAS INTERNET
CC.03	RELATIONS PRESSE
CC.1	COMMUNICATION : SERVICES DE CONSEIL EN COMMUNICATION
CC.11	COMMUNICATION : SERVICES DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE CAMPAGNES DE COMMUNICATION
CC.12	COMMUNICATION : SERVICES DE CONSEIL EN IDENTITE VISUELLE
CC.13	COMMUNICATION : SERVICES DE CONSEIL EN IMAGE DES PERSONNES
CC.14	COMMUNICATION : SERVICES DE MEDIATRANING
CC.15	COMMUNICATION : AUTRES SERVICES DE CONSEIL EN COMMUNICATION ET PUBLICITE
CC.2	COMMUNICATION : AUTRES SERVICES DE COMMUNICATION
CC.21	COMMUNICATION : ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES
CC.22	COMMUNICATION : ETUDES, SONDAGES ET ENQUETES DE COMMUNICATION
CC.23	COMMUNICATION : AUTRES SERVICES DE COMMUNICATION
CD	CULTURE
CD.0	CULTURE : ŒUVRES ET OBJETS D'ART
CD.01	CULTURE : ŒUVRES ET OBJETS D'ART EXISTANTS
CD.02	CULTURE : REALISATION D'ŒUVRES ET OBJETS D'ART
CD.03	CULTURE : REPRODUCTION D'ŒUVRES ET OBJETS D'ART
CD.1	CULTURE : REPRESENTATIONS ARTISTIQUES ET DE CIRQUE
CD.11	CULTURE : ACHATS DE REPRESENTATIONS ARTISTIQUES
CD.12	CULTURE : PRESTATIONS ASSOCIEES AUX REPRESENTATIONS ARTISTIQUES
CD.13	CULTURE : CONCEPTION-REALISATION DE DECORS POUR REPRESENTATIONS ARTISTIQUES
CD.14	CULTURE : CONCEPTION-REALISATION DE COSTUMES POUR REPRESENTATIONS ARTISTIQUES
CD.2	CULTURE : SERVICES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE (HORS ARCHIVAGE)
CD.21	SERVICES DE GESTION, DE CONSERV. ET DE RESTAUR. DES COLLECTIONS DES MUSEES
CD.22	SERVICES DE PRESERVATION DES SITES CLASSES OU INSCRITS
CD.23	SERVICES RELATIFS A LA PRESERVATION DES JARDINS, ZOOS ET RESERVES NATURELLES

CD.24	AUTRES SERVICES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE (HORS ARCHIVAGE)
CD.25	SERVICES D'INVENTAIRES SPECIFIQUES
CD.3	CULTURE : SERVICES CULTURELS
CD.31	CULTURE : SERVICES D'ANIMATION CULTURELLE
CD.32	SERVICES DE PARCS DE RECREATION, DE PLAGES, DE PARCS D'ATTRACTION
CD.33	CULTURE : SERVICES DE MEDIATION CULTURELLE
CD.34	CULTURE : AUTRES SERVICES SOCIO-CULTURELS
CD.4	FOURNITURES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES COLLECTIONS
CD.41	CONSOMMABLES SPECIFIQUES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES COLLECTIONS
CD.42	MATERIELS SPECIFIQUES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES COLLECTIONS
CD.43	MOBILIER SPECIFIQUE POUR LA CONSERVATION DES COLLECTIONS
CE	DOCUMENTATION : DOCUMENTS
CE.0	DOCUMENTATION : LIVRES
CE.01	DOCUMENTATION : LIVRES SCOLAIRES IMPRIMES DE TOUTES MATIERES
CE.02	DOCUMENTATION : LIVRES SCOLAIRES ELECTRONIQUES DE TOUTES MATIERES
CE.03	DOCUMENTATION : LIVRES NON SCOLAIRES IMPRIMES
CE.04	DOCUMENTATION : LIVRES NON SCOLAIRES ELECTRONIQUES
CE.05	DOCUMENTATION : LIVRES D'OCCASION ET EPUISES
CE.06	DOCUMENTATION : LIVRES ANCIENS PUBLIES AVANT 1900
CE.1	DOCUMENTATION : PERIODIQUES
CE.11	DOCUMENT. : JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES SCIENTIFIQUES (SUPPORT PAPIER)
CE.12	DOCUMENT. : JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES NON SCIENTIFIQUES (SUPPORT PAPIER)
CE.13	DOCUMENT. : JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES SCIENTIFIQUES (ELECTRONIQUES)
CE.14	DOCUMENT. : JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES NON SCIENTIFIQUES (ELECTRONIQUES)
CE.2	DOCUMENTATION : BASES DE DONNEES
CE.21	DOCUMENT. : DROIT D'ACCES A DES BASES DE DONNEES DOCUMENTAIRES SCIENTIFIQUES
CE.22	DOCUMENT. : DROIT D'ACCES A DES BASES DE DONNEES DOCUMENTAIRES NON SCIENTIFIQUES
CE.3	DOCUMENTATION : AUTRES DOCUMENTS (SUPPORT PAPIER OU ELECTRONIQUE)
CE.31	DOCUMENTATION : PARTITIONS MUSICALES
CE.32	DOCUMENTATION : CARTES (GEOGRAPHIQUES, TOPOGRAPHIQUES...) ET GLOBES TERRESTRES
CE.33	DOCUMENTATION : NORMES
CE.34	DOCUMENTATION : AUTRES DOCUMENTS
CE.4	DOCUMENTATION : IMAGES
CE.41	DOCUMENTATION : IMAGES FIXES
CE.42	DOCUMENTATION : IMAGES ANIMEES SUR TOUT SUPPORT
CE.43	DOCUMENTATION : AUTRES IMAGES
CE.5	DOCUMENTATION : ENREGISTREMENTS SONORES
CE.51	DOCUMENTATION : ENTREGISTREMENTS SONORES
CF	DOCUMENTATION : ARCHIVES
CF.0	DOCUMENTATION : ARCHIVES DE PERIODIQUES
CF.01	DOC. : ARCHIVES DE JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES SCIENTIFIQUES (PAPIER)
CF.02	DOC. : ARCHIVES DE JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES NON SCIENTIFIQUES (PAPIER)
CF.03	DOC. : ARCHIVES DE JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES SCIENTIFIQUES (ELECTRONIQUES)
CF.04	DOC. : ARCHIVES DE JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES NON SCIENTIF. (ELECTRONIQUES)
CF.1	DOCUMENTATION : ARCHIVES DE BASES DE DONNEES
CF.11	DOC. : DROIT D'ACCES A DES ARCHIVES DE BASES DE DONNEES DOCUMENTAIRES SCIENTIF.
CF.12	DOC. : DROIT D'ACCES A DES ARCHIVES DE BASES DE DONNEES DOCUMENT. NON SCIENTIF.
CF.2	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'AUTRES DOCUMENTS IMPRIMES
CF.21	DOCUMENTATION : ARCHIVES DE PARTITIONS MUSICALES
CF.22	DOCUMENTATION : ARCHIVES DE CARTES (GEOGRAPHIQUES, TOPOGRAPHIQUES...)
CF.23	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'AUTRES DOCUMENTS IMPRIMES
CF.3	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'IMAGES
CF.31	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'IMAGES FIXES
CF.32	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'IMAGES ANIMEES SUR TOUT SUPPORT
CF.33	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'AUTRES IMAGES
CF.4	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'ENREGISTREMENTS SONORES
CF.41	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'ENTREGISTREMENTS SONORES
CG	DOCUMENTATION : BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
CG.0	DOCUMENTATION : FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DE BIBLIOTHEQUES ET DE MAGASINS D'ARCHIVES
CG.01	DOCUMENTATION : FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DE CONSERVATION DE DOCUMENTS
CG.1	DOCUMENTATION : MOBILIERS ET RANGEMENTS DE BIBLIOTHEQUES ET DE MAGASINS D'ARCHIVES
CG.11	DOCUMENTATION : MOBILIER DE RANGEMENT DE BIBLIOTHEQUES ET DE MAGASINS D'ARCHIVES
CG.12	DOCUMENTATION : MOBILIER POUR BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
CG.2	DOCUMENTATION : MATERIEL DE NUMERISATION POUR BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
CG.21	DOC : EQUIPEMENTS DE NUMERISATION POUR BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
CG.3	REPARATION ET MAINTENANCE DES MOBILIERS ET EQUIPEMENTS DE BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
CG.31	REPARATION ET MAINTENANCE DES MOBILIERS DE BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
CG.32	REPAR. ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
CH	DOCUMENTATION : SYSTEMES D'INFORMATION DOCUMENTAIRE ET D'ARCHIVAGE
CH.0	DOCUMENTATION : LOGICIELS D'INFORMATION DOCUMENTAIRE
CH.01	DOC : LOGICIELS STANDARDS DE GESTION DE BIBLIOTHEQUES
CH.02	DOC : LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION DE BIBLIOTHEQUES
CH.03	DOC : LOGIC. STANDARDS D'ACCES AUX CONTENUS ET RESSOURCES DOCUMENT.
CH.04	DOC : LOGIC. SPECIFIQUES D'ACCES AUX CONTENUS ET RESSOURCES DOCUMENT.
CH.05	DOC : LOGIC. STANDARDS DE TRAITEMENT ET DE CATALOGAGE PARTAGE DE DOC.
CH.06	DOC : LOGIC. SPECIFIQUES DE TRAITEMENT ET DE CATALOGAGE PARTAGE DE DOC.
CH.07	DOC : AUTRES LOGICIELS STANDARDS DE GESTION DOCUMENTAIRE
CH.08	DOCUMENTATION : AUTRES LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION DOCUMENTAIRE
CH.1	DOCUMENTATION : LOGICIELS DE GESTION D'ARCHIVAGE
CH.11	DOCUMENTATION : LOGICIELS STANDARDS DE GESTION D'ARCHIVAGE
CH.12	DOCUMENTATION : LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION D'ARCHIVAGE

CH.2	DOCUMENTATION : MAINTENANCE DES LOGICIELS DE GESTION DOCUMENTAIRE
CH.21	DOC : MAINTENANCE LOGICIELS STANDARDS DE GESTION DE BIBLIOTHEQUES
CH.22	DOC. : MAINTENANCE LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION DE BIBLIOTHEQUES
CH.23	DOC. : MAINTENANCE LOGIC. STANDARDS D'ACCES AUX CONTENUS ET RESSOURCES DOC.
CH.24	DOC. : MAINTENANCE LOGIC. SPECIFIQUES D'ACCES AUX CONTENUS ET RESSOURCES DOC.
CH.25	DOC. : MAINTENANCE LOGIC. STANDARDS DE TRAIT. ET DE CATALOGAGE PARTAGE DE DOC
CH.26	DOC. : MAINTENANCE LOGIC. SPECIFIQ. DE TRAIT. ET DE CATALOGAGE PARTAGE DE DOC
CH.27	DOC. : MAINTENANCE D'AUTRES LOGICIELS STANDARDS DE GESTION DOCUMENTAIRE
CH.28	DOC. : MAINTENANCE D'AUTRES LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION DOCUMENTAIRE
CH.3	DOCUMENTATION : MAINTENANCE DES LOGICIELS DE GESTION D'ARCHIVES
CH.31	DOCUMENTATION : MAINTENANCE DES LOGICIELS STANDARDS DE GESTION D'ARCHIVES
CH.32	DOCUMENTATION : MAINTENANCE DES LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION D'ARCHIVES
CI	DOCUMENTATION : SERVICES DE GESTION DOCUMENTAIRE ET D'ARCHIVAGE
CI.0	DOCUMENTATION : SERVICES DE GESTION DOCUMENTAIRE
CI.01	DOCUMENTATION : SERVICES DE NUMERISATION D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS
CI.02	DOCUMENTATION : SERVICES DE NUMERISATION DE FONDS SONORES ET SOURCES AUDIO
CI.03	DOCUMENTATION : SERVICES DE NUMERISATION DE FONDS AUDIOVISUELS
CI.04	DOCUMENTATION : AUTRES SERVICES DE GESTION DOCUMENTAIRE
CI.1	DOCUMENTATION : SERVICES D'ARCHIVAGE
CI.11	DOCUMENTATION : SERVICES D'ARCHIVAGE
CI.12	DOCUMENTATION : SERVICES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN ARCHIVAGE TRADITIONNEL
CI.13	DOCUMENTATION : SERVICES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN ARCHIVAGE ELECTRONIQUE
CI.14	DOCUMENTATION : AUTRES SERVICES D'ARCHIVAGE
D	DEPLACEMENTS : TRANSPORT ET HEBERGEMENT DES PERSONNES
DA	TRANSPORT DES PERSONNES
DA.0	SERVICES DE TRANSPORT PAR VOITURE
DA.01	SERVICES DE TAXI
DA.02	LOCATION DE VEHICULES ROUTIERS SANS CHAUFFEUR (COURTE DUREE)
DA.1	MOYENS DE TRANSPORT DES PERSONNES ET FRAIS CONNEXES
DA.11	SERVICES DE TRANSPORT FERROVIAIRE DE PERSONNES
DA.12	SERVICES DE TRANSPORT AERIEN DE PERSONNES
DA.13	SERVICES DE TRANSPORT MARITIME, FLUVIAL ET COTIER DE PERSONNES
DA.14	SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ROUTIER ET URBAIN DE PERSONNES
DA.15	SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ROUTIER ET URBAIN DES PERSONNES HANDICAPEES
DA.16	BILLETS DE TELEPHERIQUES, REMONTEES MECANIQUES ET FUNICULAIRES
DA.17	PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT
DA.18	PRESTATIONS DE TRANSPORTS SANITAIRES
DA.19	PRESTATIONS DE TRANSPORTS FUNERAIRES
DB	HEBERGEMENT DES PERSONNES (HORS EVENEMENTIEL)
DB.1	SERVICES D'HEBERGEMENT DES PERSONNES (HORS EVENEMENTIEL)
DB.11	HEBERGEMENT EN HOTEL (HORS EVENEMENTIEL)
DB.12	HEBERGEMENT EN PENSION, DEMI-PENSION, REFUGE, CAMPING... (HORS EVENEMENTIEL)
DC	SERVICES AUXILIAIRES AUX TRANSPORTS ET A L'HEBERGEMENT DE PERSONNES
DC.0	SERVICES DE RESERVATIONS PAR AGENCES OU CENTRALES
DC.01	SERVICES DE RESERVATIONS PAR AGENCES DE VOYAGE OU CENTRALES DE RESERVATION
DC.1	AUTRES SERVICES AUXILIAIRES AUX TRANSPORTS
DC.11	SERVICES DE GESTION DES VISAS ET DES FORMALITES ADMINISTRATIVES
DC.12	VOYAGES D ETUDES
E	ETUDES - CONSEILS - ASSURANCES - PI - RESSOURCES HUMAINES
EA	ASSURANCES ET SERVICES EN ASSURANCE
EA.0	ASSURANCES DES VEHICULES (RESPONSABILITE CIVILE, DOMMAGES AUX VEHICULES, GARANTIES DU CONDUCTEUR)
EA.01	ASSURANCES DU PARC VEHICULES ROUTIER
EA.02	ASSURANCES DE LA FLOTTE AERIENNE
EA.03	ASSURANCES DES VEHICULES MARITIMES, FLUVIAUX ET LACUSTRES
EA.1	ASSURANCES D'AUTRES BIENS
EA.11	ASSURANCES DE BIENS IMMOBILIERS
EA.12	ASSURANCES D'EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES
EA.13	ASSURANCES DES MARCHANDISES TRANSPORTEES
EA.14	ASSURANCES DES ANIMAUX
EA.2	AUTRES SERVICES D'ASSURANCES
EA.21	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
EA.22	ASSURANCES RAPATRIEMENT DES AGENTS EN MISSION
EA.23	ASSURANCES COUVERTURE SANTE / MUTUELLE
EA.24	AUTRES ASSURANCES
EA.3	SERVICES DE CONSEIL ET AUDIT EN ASSURANCE
EA.31	SERVICES DE CONSEIL ET AUDIT EN ASSURANCE
EB	SERVICES D'ETUDES, ASSISTANCES ET CONSEILS
EB.0	SERVICES DE CONSEIL ET ETUDES
EB.01	ETUDES DE MARCHES DANS LE DOMAINE DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE
EB.02	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (HORS BATIMENTS ET SI - TELECOM)
EB.03	CONSEIL EN SECURITE (HORS CHANTIER) ET PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES
EB.04	AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT)
EB.1	SERVICE D'AUDIT
EB.11	AUDIT ORGANISATIONNEL
EB.12	AUDIT FINANCIER
EB.13	CERTIFICATION LEGALE DES COMPTES
EB.14	AUDIT ENERGETIQUE (ENVIRONNEMENTAL, BILAN CARBONE,...)
EB.15	AUDIT HYGIENE ET SECURITE
EB.16	AUTRES SERVICES D'AUDIT
EB.2	SERVICES D'ENQUETES

EB.21	ENQUETES
EB.22	SONDAGES
EB.23	PRESTATION DE SERVICE DE VOTES (URNE OU ELECTRONIQUE)
EB.3	SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
EB.31	SERVICES BANCAIRES
EB.32	INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITES DE CONSEIL
EB.33	AUTRES SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
EB.4	SERVICES D'ADMINISTRATION D'IMMEUBLES
EB.41	SERVICES D'ADMINISTRATION D'IMMEUBLES ET FRAIS D'AGENCES IMMOBILIERES
EB.5	SERVICES DE TRADUCTION ET D'INTERPRETIARIAT
EB.51	SERVICES DE TRADUCTION
EB.52	SERVICES D'INTERPRETIARIAT
EB.53	SERVICES DE TRANSCRIPTION
EB.54	SERVICES DE SONORISATION
EB.55	SERVICES DE SOUS-TITRAGE
EB.56	SERVICES DE REVISION DE TEXTES
EB.6	SERVICES JURIDIQUES
EB.61	SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES
EB.62	SERVICES D'ETABLISSEMENT D'ACTES AUTHENTIQUES ET DES AUXILIAIRES DE JUSTICE
EB.63	SERVICES DE REPRESENTATION JURIDIQUE
EC	FORMATIONS ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
EC.0	FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT
EC.01	FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUES ET METIERS SCIENTIFIQUES
EC.02	FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN LANGUES
EC.03	FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN BUREAUTIQUE
EC.04	FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN PREVENTION ET SECURITE
EC.05	FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN METHODES DE TRAVAIL (MANAGEMENT, SAVOIR ETRE,...)
EC.06	FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES FONCTIONS SUPPORT ET SOUTIEN
EC.07	AUTRES FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT
EC.08	TESTS PROFESSIONNELS
EC.1	FORMATIONS PREPARATOIRES
EC.11	FORMATIONS D'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE (AUTOMOBILE, BATEAU, AVION,...)
EC.12	PREPARATIONS AUX CONCOURS
EC.13	PREPARATIONS AUX EXAMENS PROFESSIONNELS
EC.14	FORMATIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE
EC.15	AUTRES FORMATIONS PREPARATOIRES
EC.2	SERVICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
EC.21	BILANS DE COMPETENCES, VAE, QUALIFICATION, INSERTION PROFESSIONNELLE
EC.22	AUDITS D'UNITES OU DE SERVICES
EC.23	ASSISTANCE, CONSEIL ET SERVICES EN RECRUTEMENT
EC.24	PSYCHOLOGUES, GRAPHOLOGUES
EC.25	ORGANISATION DE CONCOURS
EC.26	SERVICES D'AGENCES INTERIM
EC.27	AUTRES SERVICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
EC.3	SERVICES SOCIAUX
EC.31	SERVICES SOCIAUX DE CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE
EC.32	SERVICES SOCIAUX D'HEBERGEMENT
EC.33	SERVICES SOCIAUX DE REINSERTION
EC.34	SERVICES SOCIAUX DE SOIN ET D'AIDE A DOMICILE
EC.34	SERVICES SOCIAUX: ASSISTANTES SOCIALES INTER-ENTREPRISE
EC.35	SERVICES SOCIAUX : ASSISTANTES SOCIALES INTER-ENTREPRISES
EC.36	AUTRES SERVICES SOCIAUX
EC.4	SERVICES DE MEDECINE DU TRAVAIL
EC.41	MEDECINE DE PREVENTION : PRESTATAIRES MEDICAUX
EC.42	MEDECINE DE PREVENTION : FOURNITURES MEDICALES ET DE SOIN
ED	PROPRIETE INTELLECTUELLE
ED.0	BREVETS D'INVENTION ET LOGICIELS APP
ED.01	SERVICES DE DEPOT DE BREVET D'INVENTION ET DE LOGICIELS APP (agence de protection de programme)
ED.02	SERVICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE: BREVET D'INVENTION, GESTION DES ANNUITES
ED.1	AUTRES SERVICES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
ED.11	AUTRES SERVICES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (HORS BREVETS D'INVENTION)
EE	FORMATION ET CERTIFICATION DES ETUDIANTS
EE.0	FORMATION
EE.01	SERVICES DE FORMATION EN PRESENTIEL
EE.02	SERVICES DE FORMATION EN LIGNE
EE.1	CERTIFICATIONS DIPLOMATIONS
EE.11	CERTIFICATION DIPLOMATION EN PRESENTIEL
EE.12	CERTIFICATION DIPLOMATION EN LIGNE
EE.2	ASSISTANCE A LA CONCEPTION DE COURS EN LIGNE
EE.21	ASSISTANCE A LA CONCEPTION DE COURS EN LIGNE
F	FRET / EXPEDITION / TRANSPORT / DEMENAGEMENT
FA	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS EQUIPEMENTS POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET L'AFFRANCHISSEMENT
FA.0	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR L'EMBALLAGE ET LE TRANSPORT
FA.01	FOURNITURES D'EMBALLAGE ET DE TRANSPORT DE MARCHANDISES ORDINAIRES
FA.02	FOURNITURES D'EMBALLAGE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES SPECIFIQUES
FA.03	EQUIPEMENTS POUR LE DEPLACEMENT DE MARCHANDISES ET ACCESSOIRES
FA.1	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR L'AFFRANCHISSEMENT
FA.11	EQUIPEMENTS DE PESEE DU COURRIER ET D'HORODATAGE

FB	SERVICES D'EXPEDITION DU COURRIER ET SERVICES CONNEXES
FB.0	SERVICES D'EXPEDITION DU COURRIER
FB.01	COURRIER : COURRIERS ET AFFRANCHISSEMENT ORDINAIRE
FB.02	COURRIER : SERVICES DE COURSIERS ET COURRIERS EXPRESS
FB.1	SERVICES CONNEXES A L'EXPEDITION DE COURRIER
FB.11	SERVICES DE DISTRIBUTION ET ROUTAGE
FB.12	SERVICES DE BOITES POSTALES, DE POSTE RESTANTE OU DE REEXPEDITION
FC	SERVICES D'EXPEDITION/TRANSPORT DE MARCHANDISES
FC.0	SERVICES D'EXPEDITION ORDINAIRE DE MARCHANDISES ET SERVICES CONNEXES
FC.01	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES (EN AFFRETEMENT)
FC.02	TRANSPORTS AERIENS DE MARCHANDISES
FC.03	TRANSPORTS MARITIMES ET FLUVIAUX EN CONTENEURS
FC.04	TRANSPORTS FERROVIAIRES DE MARCHANDISES
FC.05	SERVICES DES GARES, AEROPORTS, PORTS FLUVIAUX ET MARITIMES,...
FC.06	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS DE DOCUMENT
FC.1	SERVICES D'EXPEDITION DE MARCHANDISES SPECIALISES
FC.11	TRANSPORTS SPECIALISES D'ANIMAUX DE LABORATOIRE
FC.12	TRANSPORTS SPECIALISES DE PRODUITS BIOLOGIQUES UN3373
FC.13	TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES
FC.14	TRANSPORTS DE PRODUITS INFECTIEUX (CLASSE 6.2)
FC.15	AUTRES SERVICES DE TRANSPORT/EXPEDITION SPECIALISES
FD	SERVICES DE DEPLACEMENT ET D'ENTREPOSAGE DE MARCHANDISES
FD.0	SERVICES DE DEPLACEMENT DE MARCHANDISES ET SERVICES CONNEXES
FD.01	SERVICES DE DEMENAGEMENT COURANTS
FD.02	SERVICES DE DEMONTAGE ET DE DEMENAGEMENT D'INSTRUMENTS
FD.03	OPERATIONS DE MANUTENTION MECANIQUE DE MATERIEL
FD.04	SERVICES DE LOCATION DE VEHICULES POUR TRANSPORT DE MARCHANDISES
FD.1	SERVICES DE GARDE-MEUBLES ET D'ENTREPOT
FD.11	SERVICES DE GARDE-MEUBLES
FD.12	SERVICES D'ENTREPOT GARDIENNAGE DE MATERIEL
G	GAZ DE LABORATOIRE OU D'ATELIER - CRYOGENIE
GA	GAZ DE LABORATOIRE OU D'ATELIER - CRYOGENIE : CONSOMMABLES
GA.0	GAZ D'ATELIER OU DE LABORATOIRE DE QUALITE INDUSTRIELLE CONDITIONNES EN BOUTEILLES
GA.01	ACETYLENE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
GA.02	AIR SYNTHETIQUE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
GA.03	ARGON DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
GA.04	AZOTE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
GA.05	DIOXYDE DE CARBONE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
GA.06	HELIUM DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
GA.07	HYDROGENE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
GA.08	OXYGENE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
GA.09	AUTRES GAZ SIMPLES OU EN MELANGE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
GA.1	GAZ DE LABORATOIRE SIMPLES DE TRES HAUTE PURETE
GA.11	ARGON DE TRES HAUTE PURETE (SUPERIEURE A 5.0) EN BOUTEILLE
GA.12	AZOTE DE TRES HAUTE PURETE (SUPERIEURE A 5.0) EN BOUTEILLE
GA.13	DIOXYDE DE CARBONE DE HAUTE PURETE (PURETE SUPERIEURE A D.0) EN BOUTEILLE
GA.14	GAZ RARES DE TRES HAUTE PURETE (NEON, XENON, KRYPTON,...) EN BOUTEILLE
GA.15	HELIUM DE HAUTE PURETE (PURETE SUPERIEURE A 5.0) EN BOUTEILLE
GA.16	GAZ FLUORES OU CHLORES DE TRES HAUTE PURETE (SUPERIEURE A D.0) EN BOUTEILLE
GA.17	HYDROGENE DE HAUTE PURETE (PURETE SUPERIEURE A 5.0) EN BOUTEILLE
GA.18	OXYGENE DE HAUTE PURETE (PURETE SUPERIEURE A 4.5) EN BOUTEILLE
GA.19	AUTRES GAZ NON MELANGES HAUTE PURETE EN BOUTEILLE
GA.2	GAZ DE LABORATOIRE EN MELANGE DE TRES HAUTE PURETE
GA.21	MELANGES DE GAZ SCIENTIFIQUES DE HAUTE PURETE EN BOUTEILLE
GA.3	GAZ MEDICAUX
GA.31	GAZ MEDICAUX
GA.4	PRESTATIONS CONNEXES A L'ACHAT DE GAZ CONDITIONNES EN BOUTEILLES
GA.41	PRESTATIONS CONNEXES A L'ACHAT DE GAZ EN BOUTEILLES (LOCATION DE BOUTEILLES,...)
GA.5	GAZ ET CRYOGENIE : GAZ LIQUIDES ET SOLIDES EN VRAC
GA.51	AZOTE LIQUIDE EN VRAC
GA.52	HELIUM LIQUIDE EN VRAC
GA.53	ARGON EN VRAC
GA.54	OXYGENE EN VRAC
GA.55	GLACE CARBONIQUE (HORS TRANSPORT DE PRODUITS BIOLOGIQUES)
GA.6	PRESTATIONS CONNEXES A L'ACHAT DE GAZ LIQUIDES ET SOLIDES EN VRAC
GA.61	PRESTATIONS CONNEXES A L'ACHAT DE GAZ LIQUIDES ET SOLIDES EN VRAC
GB	GAZ DE LABORATOIRE OU D'ATELIER : MATERIEL DE GENERATION, STOCKAGE, DISTRIBUTION ET ANALYSE DES GAZ
GB.0	MATERIEL DE GENERATION, TRAITEMENT ET PREPARATION DES GAZ
GB.01	GENERATEURS DE GAZ (AIR, AZOTE, HYDROGENE, OXYGENE,...)
GB.02	MATERIEL DE TRAITEMENT ET PURIFICATION DES GAZ (COMPRESSEURS, SECHEURS,...)
GB.03	LIQUEFACTEURS ET ACCESSOIRES
GB.04	MATERIEL DE PREPARATION DES GAZ (REALISATION DE MELANGES,...)
GB.1	MATERIEL DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION DES GAZ ET PRODUITS CRYOGENIQUES
GB.11	MATERIEL DE STOCKAGE DES GAZ ET PRODUITS CRYOGENIQUES
GB.12	MATERIEL DE DISTRIBUTION DES GAZ ET PRODUITS CRYOGENIQUES
GB.13	CRYOGENERATEURS ET CRYOSTATS (HORS MICROSCOPIE ET RMN)
GB.2	INSTRUMENTS POUR L'ANALYSE DES GAZ
GB.21	INSTRUMENTS POUR L'ANALYSE DES GAZ (HORS RGA)

GC	GAZ DE LABORATOIRE OU D'ATELIER - CRYOGENIE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
GC.0	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE GENERATION, STOCKAGE ET DISTRIBUTION DES GAZ
GC.01	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE GENERATION ET TRAITEMENT DES GAZ
GC.02	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE STOCKAGE ET DISTRIBUTION DES GAZ
GC.03	REPARATION ET MAINTENANCE DES CRYOGENERATEURS ET CRYOSTATS
H	HYGIENE, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
HA	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : CONSOMMABLES ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS ET COLLECTIFS
HA.0	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : CONSOMMABLES ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
HA.01	EPI : GANTS A USAGE UNIQUE
HA.02	EPI : AUTRES EPI JETABLES (BLOUSES, SURCHAUSSES, CHARLOTES, MASQUES...)
HA.03	EPI : BLOUSES ET AUTRES VETEMENTS DE LABORATOIRE REUTILISABLES
HA.04	EPI : VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE PROTECTION COURANTS (HORS LABORATOIRE)
HA.05	EPI : ACCESSOIRES (LUNETTES, CASQUES, ETC...)
HA.06	EQUIPEMENTS ET VETEMENTS DE PROTECTION ET SECURITE INDIVIDUELLE SPECIAUX
HA.07	EQUIPEMENTS DE RADIOPROTECTION INDIVIDUELLE
HA.1	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : CONSOMMABLES ET PETITS EQUIPEMENTS COLLECTIFS
HA.11	CONSOMMABLES POUR RECEPTION DES DECHETS (ABSORBANTS, RECIPIENTS,...)
HA.12	PETIT MATERIEL DE SECURITE COLLECTIVE (SIGNALETIQUE, DETECTEURS...)
HA.2	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : EQUIPEMENTS DE SECURITE COLLECTIFS
HA.21	ARMOIRES DE SECURITE ET RANGEMENTS
HA.22	ENCEINTES DE CONFINEMENT DES SUBST. DANGEREUSES ET CONSOMM. ASSOCIES
HA.23	POSTES DE SECURITE MICROBIOLOGIQUES (PSM) - HOTTES ET CONSOMMABLES ASSOCIES
HA.24	SANTE ET SECURITE : AUTRES EQUIPEMENTS SPECIAUX ET CONSOMMABLES ASSOCIES
HB	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : REPARATION, MAINTENANCE ET VERIFICATION DES EQUIPEMENTS DE SANTE ET SECURITE
HB.0	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : REPARATION, MAINTENANCE, VERIFICATION DES EQUIPEMENTS DE SANTE ET SECURITE
HB.01	SANTE ET SECURITE : REPARATION, MAINTENANCE ET VERIFICATION DES HOTTES ET PSM
HB.02	SECURITE AU TRAVAIL : MAINTENANCE ET VERIF. DES AUTRES EQUIP. DE PROTECTION
HC	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : SERVICES
HC.0	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : SERVICES D'ENTRETIEN DES VETEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
HC.01	SERVICES DE LOCATION ET ENTRETIEN DES BLOUSES DE LABORATOIRE
HC.02	SERVICES DE LOCATION ET ENTRETIEN DES AUTRES VETEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
I	INFORMATIQUE - TELECOMMUNICATIONS - AUDIOVISUEL
IA	INFORMATIQUE : EQUIPEMENTS, CONSOMMABLES ET PIECES DETACHEES POUR L'INFORMATIQUE
IA.0	INFORMATIQUE : ORDINATEURS FIXES
IA.01	MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL FIXES
IA.1	INFORMATIQUE : APPAREILS MOBILES
IA.11	ORDINATEURS PORTABLES
IA.12	AUTRES APPAREILS MOBILES (TABLETTES ET ORDINATEURS ULTRAPORTABLES)
IA.2	INFORMATIQUE : PERIPHERIQUES, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES
IA.21	IMPRIMANTES
IA.22	CONSOMMABLES POUR IMPRIMANTES
IA.23	PETITES FOURNITURES POUR LE STOCKAGE EXTERNE DES DONNEES
IA.24	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE PERIPHERIQUE (ECRANS, CLAVIERS, SOURIS,...)
IA.25	COMPOSANTS INTERNES POUR ORDINATEURS
IA.3	INFORMATIQUE : SERVEURS
IA.31	SERVEURS D'APPLICATIONS
IA.32	SYSTEMES POUR LE STOCKAGE ET LA SAUVEGARDE DE DONNEES
IA.33	SERVEURS POUR LE CALCUL OU L'EXPLOITATION DE DONNEES SCIENTIFIQUES
IA.34	SERVEURS HAUTES PERFORMANCES, SUPER CALCULATEURS
IA.4	INFORMATIQUE: EQUIPEMENTS POUR RESEAUX INFORMATIQUES / TELECOM
IA.41	RESEAUX : PETITS EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
IA.42	RESEAUX : EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
IA.43	RESEAUX : EQUIPEMENTS DE TRANSMISSION DE DONNEES SANS FIL (dont bornes Wi-Fi)
IA.44	RESEAUX : EQUIPEMENTS DE SUPERVISION ET METROLOGIE
IA.45	RESEAUX : ANALYSEURS
IA.46	CONCEPTION, REALISATION DE RESEAUX INFORMATIQUES
IA.5	INFORMATIQUE : SYSTEMES SPECIALISES
IA.51	INFORMATIQUE : SYSTEMES DE SORTIE POUR LA REALITE VIRTUELLE
IA.52	INFORMATIQUE : CALCULATEURS EMBARQUES
IA.53	INFORMATIQUE : ROBOTS PROTOTYPES
IA.54	INFORMATIQUE : AUTRES SYSTEMES DE PILOTAGE
IA.55	INFORMATIQUE : CAPTEURS POUR LA REALITE VIRTUELLE
IA.56	INFORMATIQUE : CAPTEURS POUR LA ROBOTIQUE
IA.57	INFORMATIQUE : ACTIONNEURS
IB	INFORMATIQUE : LOGICIELS STANDARDS ET SPECIFIQUES
IB.0	LOGICIELS POUR SYSTEME ET RESEAUX : DROITS ET MAINTENANCE
IB.01	DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS STANDARDS POUR SYSTEME ET RESEAUX
IB.02	DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS SPECIFIQUES POUR SYSTEME ET RESEAUX
IB.03	MAINTENANCE DES LOGICIELS POUR SYSTEME ET RESEAUX
IB.1	LOGICIELS BUREAUTIQUES : DROITS ET MAINTENANCE
IB.11	DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS STANDARDS DE BUREAUTIQUE
IB.12	DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS SPECIFIQUES DE BUREAUTIQUE
IB.13	MAINTENANCE DES LOGICIELS DE BUREAUTIQUE
IB.2	LOGICIELS POUR LE DEVELOPPEMENT : DROITS ET MAINTENANCE
IB.21	DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS STANDARDS DE DEVELOPPEMENT

IB.22	DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS SPECIFIQUES DE DEVELOPPEMENT
IB.23	MAINTENANCE DES LOGICIELS DE DEVELOPPEMENT
IB.3	AUTRES LOGICIELS : DROITS ET MAINTENANCE
IB.31	DROITS D'UTIL. DES AUTRES LOGICIELS SCIENTIFIQUES
IB.32	DROITS D'UTILISATION DES AUTRES LOGICIELS
IB.33	MAINTENANCE DES AUTRES LOGICIELS SCIENTIFIQUES
IB.34	MAINTENANCE DES AUTRES LOGICIELS
IC	INFORMATIQUE : MAINTENANCE, ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
IC.0	MAINTENANCE ET REPARATION DES ORDINATEURS
IC.01	MAINTENANCE ET REPARATION DES MICRO-ORDINATEURS, STATIONS DE TRAVAIL FIXES
IC.02	MAINTENANCE ET REPARATION DES APPAREILS MOBILES
IC.1	MAINTENANCE ET REPARATION DES PERIPHERIQUES INFORMATIQUES
IC.11	MAINTENANCE ET REPARATION DES PERIPHERIQUES INFORMATIQUES
IC.2	MAINTENANCE ET REPARATION DES SERVEURS
IC.21	MAINTENANCE ET REPARATION DES SERVEURS D'APPLICATIONS
IC.22	MAINTENANCE ET REPARATION DES SYST. DE STOCKAGE ET DE SAUVEGARDE DE DONNEES
IC.23	MAINTENANCE ET REPARATION SERVEURS DE CALCUL OU D'EXPLOIT. DE DONNEES SCIENTIF.
IC.24	MAINTENANCE ET REPARATION DES SERVEURS HAUTE PERFORMANCE, SUPER CALCULATEURS
IC.3	MAINTENANCE ET REPARATION DES RESEAUX INFORMATIQUES
IC.31	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
IC.4	MAINTENANCE ET REPARATION DES SYSTEMES SPECIALISES
IC.41	MAINTENANCE ET REPARATION DES SYSTEMES SPECIALISES
ID	INFORMATIQUE : SERVICES
ID.0	INFORMATIQUE : SERVICES RELATIFS AUX RESEAUX
ID.01	INFORMATIQUE : PRESTATIONS D'ADMINISTRATION ET EXPLOITATION DE SERVICES RESEAUX
ID.1	INFORMATIQUE : AUTRES SERVICES
ID.11	INFORMATIQUE : SCHEMA DIRECTEUR ET AUDIT
ID.12	INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
ID.13	INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE
ID.14	INFORMATIQUE : TRAITEMENTS INFORMATIQUES
ID.15	INFORMATIQUE : INFOGERANCE DE SYSTEMES D'INFORMATION
ID.16	INFORMATIQUE : DEVELOPPEMENTS D'APPLICATION DE SYSTEMES D'INFORMATION
ID.17	INFORMATIQUE : DEVELOPPEMENTS D'APPLICATION A USAGE SCIENTIFIQUE
ID.18	INFORMATIQUE : AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEILS
ID.19	INFORMATIQUE : AUTRES SERVICES INFORMATIQUES
IE	AUDIOVISUEL : EQUIPEMENTS, CONSOMMABLES ET PIECES DETACHEES
IE.0	AUDIOVISUEL : EQUIPEMENTS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE
IE.01	APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE
IE.02	EQUIPEMENTS DE VISIOCONFERENCE
IE.1	AUDIOVISUEL : PIECES DETACHEES ET CONSOMMABLES POUR L'AUDIOVISUEL
IE.11	PIECES DETACHEES POUR L'AUDIOVISUEL
IE.12	CONSOMMABLES POUR L'AUDIOVISUEL (HORS CONSOMMABLES INFORMATIQUES)
IE.2	AUDIOVISUEL : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES POUR LE SON
IE.21	APPAREILS DE RECEPTION, ENREGISTREMENT OU REPRODUCTION DU SON
IE.22	CONSOMMABLES POUR APPAREILS DE RECEPTION, ENREG. OU REPRO. DU SON
IE.23	APPAREILS PROFESSIONNELS DE RECEPTION, ENREG. OU REPRO. DU SON (BROADCAST)
IE.3	AUDIOVISUEL : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES POUR L'IMAGE
IE.31	APPAREILS DE RECEPTION ENREGISTREMENT REPRODUCTION IMAGE
IE.32	VIDEOPROJECTEURS
IE.33	TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS
IE.34	CONSOMMABLES POUR APPAREILS DE RECEPTION, ENREG. OU REPRO. DE L'IMAGE
IE.35	APPAREILS PROFESSIONNELS DE RECEPTION, ENREG. OU REPRO. DE L'IMAGE (BROADCAST)
IE.36	MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE
IE.37	PREPARATIONS ET PRODUITS DE LABORATOIRE POUR LA PHOTOGRAPHIE
IE.4	AUDIOVISUEL : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES CINEMATOGRAPHIQUES
IE.41	MATERIEL CINEMATOGRAPHIQUE
IE.42	PLAQUES, PELLICULES, FILMS ET SURFACES SENSIBLES POUR LE CINEMA
IE.43	PREPARATIONS ET PRODUITS DE LABORATOIRE POUR LE CINEMA
IF	AUDIOVISUEL : MAINTENANCE, ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS
IF.0	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS
IF.01	MAINTENANCE ET REPAR. D'APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE
IF.02	MAINTENANCE ET REPAR. DES APPAREILS DE RECEPTION, ENREG. OU REPRO. DU SON
IF.03	MAINTENANCE ET REPAR. DES APPAREILS PROFES. DE RECEPTION, ENREG. OU REPRO. DU SON
IF.04	MAINTENANCE ET REPAR. DES APPAREILS DE RECEPTION, ENREG. OU REPRO. DE L'IMAGE
IF.05	MAINTENANCE ET REPAR. DES APPAREILS PROFES. DE RECEPTION, ENREG. OU REPRO. DE L'IMAGE
IF.06	MAINTENANCE ET REPAR. DU MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE
IF.07	MAINTENANCE ET REPAR. DU MATERIEL CINEMATOGRAPHIQUE
IG	TELECOMMUNICATIONS : MATERIEL ET GROS EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION
IG.0	TELECOMMUNICATIONS : EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE
IG.01	TELECOMMUNICATIONS : TERMINAUX DE TELEPHONIE FIXE
IG.02	TELECOMMUNICATIONS : TERMINAUX DE TELEPHONIE MOBILE
IG.03	TELECOMMUNICATIONS : AUTRES TERMINAUX : TELECOPIEURS, TELEIMPRIMEURS
IG.04	TELECOMMUNICATIONS : AUTRES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS
IH	TELECOMMUNICATIONS : MAINTENANCE, ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS
IH.0	TELECOMMUNICATIONS : MAINTENANCE, ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS
IH.01	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE
IH.02	MAINTENANCE ET REPARATION DES POSTES TELEPHONIQUES D'USAGERS ET AUTRES TERMINAUX
IH.03	MAINTENANCE ET REPARATION DES AUTRES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS
II	TELECOMMUNICATIONS : SERVICES
II.0	TELECOMMUNICATIONS : ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS DE TELEPHONIE

II.01	TELECOMMUNICATIONS : CONSOMMATIONS, ABONNEMENTS TELEPHONIE FILAIRE
II.02	TELECOMMUNICATIONS : CONSOMMATIONS, ABONNEMENTS TELEPHONIE MOBILE
II.03	TELECOMMUNICATIONS : CONSOMMATIONS, ABONNEMENTS LIAISONS SPECIALISEES
II.04	TELECOMMUNICATIONS : CONSOMMATIONS, ABONNEMENTS LIAISONS IRIDIUM
II.05	TELECOMMUNICATIONS : PRESTATIONS DE REPRISE ET REINTEGRATION DES DONNEES
II.1	TELECOMMUNICATIONS : AUTRES SERVICES EN TELECOMMUNICATIONS
II.11	TELECOMMUNICATIONS : INSTALLATION ET MONTAGE DE MATERIEL DE TELEPHONIE
II.12	TELECOMMUNICATIONS : MISE EN PLACE DE PLATE-FORMES TELEPHONIQUES
II.13	TELECOMMUNICATIONS : SERVICES DE CONSEIL / AMO EN TELECOMMUNICATION
J	AMENAGEMENT DE LABORATOIRE ET DE SALLE DE TP
JA	AMENAGEMENT ET MOBILIER DE LABORATOIRE ET DE SALLE DE TP
JA.0	MOBILIER DE LABORATOIRE ET DE SALLE DE TP
JA.01	ARMOIRES SIMPLES, RANGEMENTS, CHARIOTS DE LABORATOIRE
JA.02	PAILLASSES ET CHAISES DE LABORATOIRE
JA.03	MOBILIER ET CLOISONS DE SALLE BLANCHE
JA.1	TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT ET DE L'EAU
JA.11	TRAITEMENT DE L'AIR : EQUIPEMENTS DE PURIFICATION DE L'AIR (SALLE BLANCHE,...)
JA.12	TRAITEMENT DE L'AIR : CONSOMMABLES ET PIECES DETACHEES DEDIES AUX EQUIPEMENTS
JA.13	TRAITEMENT DE L'EAU : MATERIEL DE PURIFICATION D'EAU ET ACCESSOIRES
JA.14	TRAITEMENT DE L'EAU : CONSOMMABLES ET PIECES DETACHEES
JB	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DE L'AIR ET DE L'EAU
JB.0	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT
JB.01	TRAITEMENT DE L'AIR : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPMENTS (SALLES BLANCHES,...)
JB.1	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DE L'EAU
JB.11	TRAITEMENT DE L'EAU : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS (OSMOSEURS,...)
K	ELEVAGE ANIMAL - EXPERIMENTATION ANIMALE - ETUDE DES ANIMAUX
KA	ANIMAUX
KA.0	RONGEURS ET AUTRES PETITS MAMMIFERES DE LABORATOIRE
KA.01	RATS ET LIGNEES ENTRETEENUES DE RATS
KA.02	SOURIS ET LIGNEES ENTRETEENUES DE SOURIS
KA.03	COBAYES ET LIGNEES ENTRETEENUES DE COBAYES
KA.04	LAPINS ET LIGNEES ENTRETEENUES DE LAPINS
KA.05	AUTRES RONGEURS ET PETITS MAMMIFERES (CHIENS, CHATS,...)
KA.1	MOYENS ET GROS MAMMIFERES DE LABORATOIRE
KA.11	PRIMATES ET LIGNEES ENTRETEENUES DE PRIMATES
KA.12	BOVINS ET LIGNEES ENTRETEENUES DE BOVINS
KA.13	OVINS, CAPRINS ET LIGNEES ENTRETEENUES D'OVINS ET CAPRINS
KA.14	PORCINS ET LIGNEES ENTRETEENUES DE PORCINS
KA.15	AUTRES GROS MAMMIFERES (EQUIDES...)
KA.2	OISEAUX (VOLAILLES, ŒUFS, AUTRES OISEAUX) DE LABORATOIRE
KA.21	VOLAILLES ET LIGNEES ENTRETEENUES DE VOLAILLES
KA.22	ŒUFS D'OISEAUX
KA.23	AUTRES OISEAUX QUE VOLAILLES
KA.3	AUTRES ANIMAUX DE LABORATOIRE
KA.31	AMPHIBIENS ET LIGNEES ENTRETEENUES D'AMPHIBIENS
KA.32	POISSONS ET LIGNEES ENTRETEENUES DE POISSONS
KA.33	INSECTES, ARACHNIDES ET LIGNEES ENTRETEENUES D'INSECTES ET ARACHNIDES
KA.34	AUTRES ANIMAUX (CRUSTACES, MOLLUSQUES, REPTILES...)
KA.4	ANIMAUX SANS FINALITE SCIENTIFIQUE
KA.41	ANIMAUX SANS FINALITE EXPERIMENTALE (CHEVAUX D'EQUITATION,...)
KB	ALIMENTATION POUR ANIMAUX
KB.0	ALIMENTS POUR RONGEURS ET PETITS MAMMIFERES
KB.01	ALIMENTS NON COMPOSES POUR RONGEURS ET PETITS MAMMIFERES
KB.02	ALIMENTS COMPOSES POUR RONGEURS ET PETITS MAMMIFERES
KB.03	COMPLEMENTES VITAMINIQUES ET OLIGO-ELEMENTS POUR RONGEURS ET PETITS MAMMIFERES
KB.1	ALIMENTS COMPOSES, CONDITIONNES OU TRANSFORMES POUR GROS MAMMIFERES ET OISEAUX
KB.11	ALIMENTS ORIG. ANIMALE COMPOS., CONDITION. OU TRANSF. PR GROS MAMMIF. ET OISEAUX
KB.12	ALIMENTS VEGETAUX COMPOSES, CONDITIONNES OU TRANSF. PR GROS MAMMIF. ET OISEAUX
KB.13	COMPLEMENTES ALIMENTAIRES POUR GROS MAMMIFERES ET OISEAUX
KB.2	ALIMENTS NON TRANSFORMES POUR GROS MAMMIFERES ET OISEAUX
KB.21	ALIMENTS POUR PRIMATES
KB.22	ALIMENTS RECOLTES POUR GROS MAMMIFERES ET OISEAUX (GRAIN, FOURRAGE,...)
KB.23	VIANDES ET POISSONS POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX
KB.24	PETITS ANIMAUX VIVANTS POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX
KB.3	ALIMENTS POUR AUTRES ANIMAUX
KB.31	ALIMENTS POUR AUTRES ANIMAUX (POISSONS, BATRACIENS, ETC.)
KB.4	MATIERES PREMIERES POUR LA FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX
KB.41	MATIERES PREMIERES POUR LA FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX
KC	EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES POUR MILIEUX D'ELEVAGE ET L'ETUDE DES ANIMAUX
KC.0	EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX (MARQUAGE)
KC.01	EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX (MARQUAGE)
KC.1	EQUIPEMENTS DE CONTENTION EN ANIMALERIE ET MILIEU D'ELEVAGE
KC.11	EQUIPEMENTS DE CONTENTION (CAGES...) ET ACCESSOIRES D'ANIMALERIE
KC.12	EQUIPEMENTS DE CONTENTION DES GROS MAMMIFERES
KC.13	EQUIPEMENTS DE CONTENTION DES POISSONS, REPTILES ET BATRACIENS
KC.2	EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES D'HYGIENE ET DE SOINS DES ANIMAUX
KC.21	LITIERE
KC.22	MATERIEL DE LAVAGE ET DESINFECTION DES ANIMALERIES ET LIEUX D'ELEVAGE
KC.23	MATERIELS, CONSOMMABLES ET PRODUITS VETERINAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LE SOIN DES ANIMAUX
KC.24	PRODUITS D'ANALYSES SANITAIRES

KC.25	MATERIELS POUR L'ENTRETIEN ET LE SOIN DES ANIMAUX
KC.3	EQUIPEMENTS POUR LA PREPARATION, LA DISTRIBUTION ET LA CONSERVATION D'ALIMENTS
KC.31	MATERIEL POUR LA PREPARATION ET LA DISTRIBUTION D'ALIMENTS
KC.32	MATERIEL POUR LA CONSERVATION D'ALIMENTS
KC.4	EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES POUR L'EXPLOITATION ANIMALE
KC.41	VETEMENTS ET EQUIPEMENTS POUR L'EQUITATION
KC.42	MATERIELS ET CONSOMMABLES DE TRAITE, ABATTAGE, CRIBLAGE...
KC.5	EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES POUR L'ETUDE DES ANIMAUX
KC.51	MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR L'ETUDE DU COMPORTEMENT ANIMAL
KD	EXPERIMENTATION ANIMALE : MOLECULES, PRODUITS ET CONSOMMABLES DE SOIN
KD.0	PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES POUR EXPERIMENTATION ANIMALE
KD.01	SUBSTANCES ACTIVES MEDICAMENTEUSES VETERINAIRES NATURELLES
KD.02	SUBSTANCES ACTIVES MEDICAMENTEUSES VETERINAIRES SYNTHETIQUES
KD.03	EXCIPIENTS VETERINAIRES D'ORIGINE NATURELLE
KD.04	EXCIPIENTS VETERINAIRES D'ORIGINE SYNTHETIQUE
KD.05	MEDICAMENTS ET PREPARATIONS MEDICAMENTEUSES A DESTINATION ANIMALE
KD.1	VACCINS POUR EXPERIMENTATION ANIMALE
KD.11	VACCINS POUR EXPERIMENTATION ANIMALE
KD.12	ADDITIFS POUR VACCINS POUR EXPERIMENTATION ANIMALE
KD.2	PETITES FOURNITURES PRODUITS ET CONSOMMABLES DE SOINS POUR EXPERIMENTATION ANIMALE
KD.21	CONSOMMABLES ET PRODUITS DE SOINS POUR EXPERIMENTATION ANIMALE
KE	MATERIELS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE D'EXPERIMENTATION ANIMALE
KE.0	MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR L'IMAGERIE ANIMALE
KE.01	EQUIPEMENTS D'IMAGERIE ANIMALE
KE.02	CONSOMMABLES D'IMAGERIE ANIMALE
KE.1	MATERIELS ET CONSOMMABLES D'ANESTHESIE ET TECHNIQUES OPERATOIRES
KE.11	MATERIELS D'ANESTHESIE
KE.12	MATERIELS CHIRURGICAUX ET DE TECHNIQUES OPERATOIRES ANIMALES
KE.13	CONSOMMABLES D'ANESTHESIE ET DE TECHNIQUES OPERATOIRES ANIMALES
KE.2	MATERIELS ET CONSOMMABLES D'INVESTIGATION ANIMALE
KE.21	MATERIELS CARDIOVASCULAIRES, RENAUX ET RESPIRATOIRES
KE.22	CONSOMMABLES POUR EQUIPEMENTS D'EXPERIMENTATION ANIMALE
KE.23	AUTRES EQUIPEMENTS D'INVESTIGATION ANIMALE
KE.3	AUTRES MATERIELS ET CONSOMMABLES D'EXPERIMENTATION ANIMALE
KE.31	AUTRES EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES D'EXPERIMENTATION ANIMALE
KE.4	EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES POUR L'EXPLOITATION ANIMALE
KE.41	EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES POUR L'EXPLOITATION ANIMALE
KE.5	EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES POUR L'ETUDE DES ANIMAUX
KE.51	MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR L'ETUDE DU COMPORTEMENT ANIMAL
KF	ELEVAGE ET EXPERIMENTATION ANIMALE : MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS
KF.0	MAINTENANCE ET REPARATION DU MATERIEL D'ELEVAGE ANIMAL ET ETUDE DES ANIMAUX
KF.01	MAINTENANCE REPAR. CONTRÔLE MATERIEL DE DESINFECT. ET LAVAGE DES ANIMALERIES
KF.02	MAINTENANCE ET REPARATION DES AUTRES EQUIPEMENTS D'ELEVAGE ANIMAL
KF.03	MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS POUR L'ETUDE DES ANIMAUX
KF.1	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS D'EXPERIMENTATION ANIMALE
KF.11	MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS D'IMAGERIE ANIMALE
KF.12	MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS D'ANESTHESIE ET DE TECHNIQ. OPERATOIRES
KF.13	MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS D'INVESTIGATION ANIMALE
KF.14	MAINTENANCE ET REPARATION DES AUTRES MATERIELS D'EXPERIMENTATION ANIMALE
KG	ELEVAGE ET EXPERIMENTATION ANIMALE : SERVICES
KG.0	ELEVAGE : SERVICES RELATIFS A L'ELEVAGE DES ANIMAUX
KG.01	SERVICES D'EXTERNALISATION DE LA GESTION D'UNE ANIMALERIE
KG.02	CONTROLES SANITAIRES VETERINAIRES
KG.03	SERVICES RELATIFS A LA REPRODUCTION DES ANIMAUX
KG.04	AUTRES SERVICES VETERINAIRES
KG.05	AUTRES SERVICES RELATIFS A L'ELEVAGE DES ANIMAUX
KG.06	SERVICES RELATIFS A LA CRYOCONSERVATION
KG.1	EXPERIMENTATION ANIMALE : SERVICES SPECIALISES
KG.11	SERVICES D'IMAGERIE ANIMALE
KG.12	AUTRES SERVICES D'EXPERIMENTATION ANIMALE
L	MEDICAL
LA	MEDICAL : MEDICAMENTS ET VACCINS
LA.0	MEDICAL : MEDICAMENTS
LA.01	SUBSTANCES ACTIVES MEDICAMENTEUSES NATURELLES
LA.02	SUBSTANCES ACTIVES MEDICAMENTEUSES SYNTHETIQUES
LA.03	EXCIPIENTS D'ORIGINE NATURELLE
LA.04	EXCIPIENTS D'ORIGINE SYNTHETIQUE
LA.05	MEDICAMENTS ET PREPARATIONS MEDICAMENTEUSES
LA.1	MEDICAL : VACCINS
LA.11	VACCINS
LA.12	ADDITIFS POUR VACCINS
LB	MEDICAL : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES
LB.0	MEDICAL : EQUIPEMENTS, PRODUITS ET CONSOMMABLES DE SOINS MEDICAUX
LB.01	EQUIPEMENTS DE CABINETS MEDICAUX, Y COMPRIS POUR MEDECINE DU TRAVAIL
LB.02	PETIT MATERIEL POUR CABINETS MEDICAUX, Y COMPRIS POUR MEDECINE DU TRAVAIL
LB.03	PRODUITS ET CONSOMMABLES DE SOINS MEDICAUX
LB.1	MEDICAL : IMAGERIE MEDICALE
LB.11	EQUIPEMENTS D'IMAGERIE MEDICALE (IRM, SCANNER,...)
LB.12	CONSOMMABLES POUR LES EQUIPEMENTS D'IMAGERIE MEDICALE

LB.2	MEDICAL : ANESTHESIES ET TECHNIQUES OPERATOIRES
LB.21	EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE ET DE TECHNIQUES OPERATOIRES
LB.22	CONSOMMABLES D'ANESTHESIE ET DE TECHNIQUES OPERATOIRES
LB.3	MEDICAL : INVESTIGATIONS CLINIQUES
LB.31	MATERIEL D'INVESTIGATION CARDIOVASCUL., RENALE ET RESPIRAT.
LB.32	AUTRES EQUIPEMENTS D'INVESTIGATION CLINIQUE
LB.33	CONSOMMABLES ET REACTIFS D'INVESTIGATION CLINIQUE
LB.4	MEDICAL : AUTOMATES D'ANALYSES MEDICALES
LB.41	AUTOMATES D'ANALYSES MEDICALES
LB.42	CONSOMMABLES POUR AUTOMATES D'ANALYSES MEDICALES
LB.5	MEDICAL : ODONTOLOGIE
LB.51	PETITS MATERIELS POUR ODONTOLOGIE
LB.52	PRODUITS ET CONSOMMABLES POUR ODONTOLOGIE
LB.53	EQUIPEMENTS D'IMAGERIE POUR ODONTOLOGIE
LB.54	CONSOMMABLES D'IMAGERIE POUR ODONTOLOGIE
LB.6	MEDICAL : OPTIQUE ET OPHTALMOLOGIE
LB.61	FOURNITURES OPTIQUES (VERRES, LUNETTES,...)
LB.62	MATERIELS D'OPHTALMOLOGIE
LC	MEDICAL : MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS MEDICAUX
LC.0	MEDICAL : MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS
LC.01	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS D'IMAGERIE MEDICALE (IRM,...)
LC.02	MAINTENANCE ET REPARATION DU MATERIEL D'ANESTHESIE ET DE TECH. OPERATOIRES
LC.03	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS D'INVESTIGATION CLINIQUE
LC.04	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE BIOCHIMIE CLINIQUE
LC.05	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS D'ODONTOLOGIE
LC.06	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS D'OPHTALMOLOGIE
LD	MEDICAL : SERVICES
LD.0	MEDICAL : SERVICES D'ETUDES A CARACTERE MEDICAL
LD.01	SERVICES DE CONDUITE D'ESSAIS CLINIQUES (PHASES I A IV)
LD.02	SERV. DE COND. D'ETUDES ET D'ENQUÊTES D'EPIDEMIO., SANTE PUBL. ET SOCIOL MEDIC.
LD.03	SERV. DE COND. D'ETUDES A CARACTERE MEDICAL, HORS ESSAIS CLINIQUES ET ENQUÊTES
LD.1	MEDICAL : SERVICES D'IMAGERIE MEDICALE
LD.11	SERVICES D'IRM
LD.12	AUTRES SERVICES D'IMAGERIE MEDICALE
LD.2	MEDICAL : SERVICES D'ANALYSES MEDICALES
LD.21	SERVICES D'ANALYSES SANGUINES
LD.22	AUTRES SERVICES D'ANALYSE MEDICALE
LD.3	MEDICAL : SERVICES MEDICAUX
LD.32	SERVICES DE BIOBANQUES
LD.33	AUTRES SERVICES MEDICAUX
M	MICROSCOPIE - PROFILOMETRIE
MA	MICROSCOPIE - PROFILOMETRIE : MATERIEL, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES
MA.0	MICROSCOPIE : MATERIEL ET CONSOMMABLES POUR PREPARATION D'ECHANTILLONS POUR MICROSCOPIE
MA.01	MATERIEL DE PREPARATION D'ECHANTILLONS POUR MICROSCOPIE
MA.02	CONSOMMABLES POUR LA PREPARATION D'ECHANTILLONS (HORS LAMES)
MA.1	MICROSCOPIE A CHAMP PROCHE ET PROFILOMETRIE A CONTACT : EQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES SPECIFIQUES
MA.11	MICROSCOPES A CHAMP PROCHE (AFM, SPM, SNOM, ELECTROCHIMIQUES...)
MA.12	PROFILOMETRES A CONTACT
MA.13	POINTES ET AUTRES CONSOMMABLES POUR MICROSCOPES A CHAMP PROCHE
MA.14	MICROSCOPIE A CHAMP PROCHE : AUTRE MATERIEL ET PIECES DETACHEES
MA.15	MICROSCOPIE A CHAMP PROCHE : ELECTRONIQUE DE REMPLACEMENT
MA.2	MICROSCOPIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : EQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES SPECIFIQUES
MA.21	MICROSCOPES ELECTRONIQUES ET IONIQUES
MA.22	MICROSCOPIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : DETECTEURS SPECIFIQUES
MA.23	MICROSCOPIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : CAMERAS
MA.24	MICROSCOPIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : AUTRE MATERIEL ET PIECES DETAC. HORS N1
MA.25	MICROSCOPIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : ELECTRONIQUE DE REMPLACEMENT
MA.3	MICROSCOPIE ACOUSTIQUE : EQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES SPECIFIQUES
MA.31	SYSTÈMES DE MICROSCOPIE ACOUSTIQUE
MA.32	MICROSCOPIE ACOUSTIQUE : ACCESSOIRES, CONSOMMABLES ET PIECES DETACHEES
MA.33	MICROSCOPIE ACOUSTIQUE : ELECTRONIQUE DE REMPLACEMENT
MA.4	MICROSCOPIE ET PROFILOMETRIE OPTIQUE : EQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES SPECIFIQUES
MA.41	MICROSCOPIE A ANGLE DE BREWSTER : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
MA.42	PROFILOMETRES OPTIQUES
MA.43	MICROSCOPIE PHOTONIQUE ET DE FLUORESCENCE : LOUPES ET STEREO-MICROSCOPES
MA.44	MICROSCOPES PHOTONIQUES ET DE FLUORESCENCE
MA.45	LAMPES POUR MICROSCOPES PHOTONIQUES ET DE FLUORESCENCE
MA.46	MICROSCOPIE OPTIQUE : AUTRE MATERIEL ET PIECES DETACHEES HORS O0
MA.47	AUTRES MICROSCOPES OPTIQUES (MAGNETO-OPTIQUES, A EMISSION DE LUMIERE...)
MA.48	MICROSCOPIE OPTIQUE : ELECTRONIQUE DE REMPLACEMENT
MB	MICROSCOPIE - PROFILOMETRIE : REPARATION ET MAINTENANCE
MB.0	MICROSCOPIE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
MB.01	MATERIEL DE PREP. D'ECHANTILLONS PR MICROSCOPIE : REPARATION ET MAINTENANCE
MB.02	MICROSCOPIE A CHAMP PROCHE ET PROFILOMETRIE : REPARATION ET MAINTENANCE
MB.03	MICROSCOPIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE
MB.04	MICROSCOPIE ACOUSTIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL
MB.05	MICROSCOPIE OPTIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE
MC	MICROSCOPIE - PROFILOMETRIE : SERVICES D'ANALYSE
MC.0	MICROSCOPIE : SERVICES D'ANALYSE

MC.01	MICROSCOPIE A CHAMP PROCHE ET PROFILOMETRIE A CONTACT : SERVICES D'ANALYSE
MC.02	MICROSCOPIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : SERVICES D'ANALYSE
MC.03	MICROSCOPIE ACOUSTIQUE : SERVICES D'ANALYSE
MC.04	MICROSCOPIE PHOTONIQUE ET PROFILOMETRIE OPTIQUE : SERVICES D'ANALYSE
N	CHIMIE ET BIOLOGIE
NA	CHIMIE ET BIOLOGIE : PRODUITS ET REACTIFS
NA.0	CHIMIE ET BIOLOGIE : SOLVANTS
NA.01	SOLVANTS : ACETATE D'ETHYLE ET AUTRES ESTERS
NA.02	SOLVANTS : ACETONE
NA.03	SOLVANTS : ACETONITRILE
NA.04	SOLVANTS : SOLVANTS CHLORES (DICHLOROMETHANE, CHLOROFORME,...)
NA.05	SOLVANTS : EAU ET ALCOOLS (METHANOL, ETHANOL, PROPAN-2-OL,...)
NA.06	SOLVANTS : HYDROCARBURES (PENTANE, HEXANE, HEPTANE,...)
NA.07	SOLVANTS : AUTRES SOLVANTS (ETHERS,...)
NA.08	SOLVANTS : SOLVANTS INDUSTRIELS (FUTS ET TONNELETS)
NA.1	CHIMIE ET BIOLOGIE : PRODUITS ISOTOPIQUES RADIOACTIFS ET NON RADIOACTIFS
NA.11	SOLVANTS ISOTOPIQUES (DEUTERIUM,...)
NA.12	PRODUITS LIQUIDES ET SOLIDES ISOTOPIQUES NON RADIOACTIFS (HORS SOLVANTS)
NA.13	CHIMIE ET BIOLOGIE : PRODUITS RADIOACTIFS
NA.2	CHIMIE ET BIOLOGIE : PRODUITS CHIMIQUES ET BIOCHIMIQUES
NA.21	PRODUITS CHIMIQUES COURANTS (ACIDES, BASES, SELS...)
NA.22	PRODUITS CHIMIQUES POUR LA SYNTHESE ORGANIQUE
NA.23	METAUX PURS ET REACTIFS POUR LA SCIENCE DES MATERIAUX
NA.24	ETALONS DE CALIBRATION, STANDARDS ET PRODUITS DE REFERENCE
NA.25	PRODUITS BIOCHIMIQUES COURANTS (TAMPONS, BSA, etc.)
NA.26	BIOLOGIE : PEPTIDES ET ACIDES AMINES
NA.27	BIOLOGIE : PROTEINES RECOMBINANTES (A FACON)
NA.28	BIOLOGIE : PRODUITS CHIMIQUES A USAGE BIOCHIMIQUE OU BIOLOGIQUE
NA.3	BIOLOGIE : PRODUITS DE MARQUAGE ET DE DETECTION DES (BIO)MOLECULES
NA.31	REACTIFS ET KITS POUR LE MARQUAGE ET LA DETECTION DES ACIDES NUCLEIQUES
NA.32	REACTIFS ET KITS POUR LE MARQUAGE ET LA DETECTION DES PROTEINES
NA.4	BIOLOGIE : ANTICORPS ET REACTIFS D'IMMUNOHISTOLOGIE ET D'HISTOCHEMIE
NA.41	ANTICORPS PRIMAIRES NON COUPLES (HORS ANTICORPS CONTROLES ET ANTI-TAG)
NA.42	ANTICORPS PRIMAIRES NON COUPLES CONTROLES
NA.43	ANTICORPS PRIMAIRES NON COUPLES ANTI-TAG
NA.44	ANTICORPS PRIMAIRES COUPLES MARQUEURS DE CELLULES
NA.45	AUTRES ANTICORPS PRIMAIRES COUPLES
NA.46	ANTICORPS SECONDAIRES
NA.47	REACTIFS D'IMMUNOHISTOLOGIE ET D'HISTOCHEMIE
NA.5	BIOLOGIE : ISOLEMENT, PURIFICATION ET SYNTHESE DES BIOMOLECULES
NA.51	OLIGONUCLEOTIDES DE SYNTHESE ET ACIDES NUCLEIQUES
NA.52	KITS ET REACTIFS POUR L'ISOLEMENT ET LA PURIFICATION DES ACIDES NUCLEIQUES
NA.53	ENZYMES DE RESTRICTION
NA.54	ENZYMES DE MODIFICATION ET DE CLONAGE (Nucléases, Kinases, Phosphatases)
NA.55	ENZYMES ET KITS DE SYNTHESE DES ACIDES NUCLEIQUES (PCR...)
NA.56	KITS ET REACTIFS POUR L'ISOLEMENT ET LA PURIFICATION DES PROTEINES
NA.6	BIOLOGIE : AUTRES PRODUITS POUR LA BIOLOGIE
NA.61	AUTRES PRODUITS D'ORIGINE BIOLOGIQUE (SANG,...)
NA.62	BIOPUCES (MICROARRAYS)
NA.7	BIOLOGIE : PRODUITS POUR CULTURE CELLULAIRE ET MICROBIOLOGIE
NA.71	SERUMS ET AUTRES MILIEUX POUR CULTURE DE CELLULES ANIMALES
NA.72	MILIEUX POUR CULTURE DE CELLULES VEGETALES
NA.73	MILIEUX POUR CULTURE DE PETITS ORGANISMES VIVANTS
NA.74	MILIEUX DE BACTERIOLOGIE ET ADDITIFS
NA.75	AUTRES MILIEUX DE CULTURE ET ADDITIFS
NA.76	ANTIBIOTIQUES POUR CULTURE CELLULAIRE
NA.77	CYTOKINES, FACTEURS DE CROISSANCE ET INHIBITEURS
NA.78	ENZYMES POUR CULTURE CELLULAIRE
NA.79	AUTRES ADDITIFS POUR CULTURE CELLULAIRE
NA.8	BIOLOGIE : PRODUITS POUR LA BIOLOGIE CELLULAIRE ET MICROBIOLOGIE
NA.81	CELLULES, VIRUS ET PETITS ORGANISMES HORS ANIMAUX
NA.82	KITS D'ISOLEMENT ET DE DETECTION DES CELLULES, VIRUS ET ORGANITES
NA.83	BIOLOGIE CELLULAIRE : PRODUITS ET REACTIFS BIOCHIMIQUES (DE DOSAGE...)
NA.84	BIOLOGIE CELLULAIRE : KITS DE DOSAGE, D'ESSAI FONCTIONNEL - KITS BIOCHIMIQUES
NA.85	MICROBIOLOGIE : REACTIFS ET KITS BIOCHIMIQUES
NB	CHIMIE ET BIOLOGIE : CONSOMMABLES ET MATERIEL COURANTS DE LABORATOIRE
NB.0	CHIMIE ET BIOLOGIE : PRELEVEMENT ET DISTRIBUTION DE LIQUIDES (MATERIEL ET CONSOMMABLES)
NB.01	MICROPIPETTES MONO-CANAL, MULTI-CANAUX ET ACCESSOIRES
NB.02	POINTES (CONES) POUR MICROPIPETTES MONO-CANAL ET MULTI-CANAUX
NB.03	SERINGUES EN PLASTIQUE ET AIGUILLES
NB.04	PIPETTES A USAGE UNIQUE
NB.05	PIPETTES REUTILISABLES
NB.1	CHIMIE ET BIOLOGIE : CONSOMMABLES EN PLASTIQUE ET VERRE ET ACCESSOIRES
NB.11	MICROTUBES, CRYOTUBES, TUBES A USAGE UNIQUE
NB.12	PORTOIRS ET BOITES DE STOCKAGE POUR MICROTUBES
NB.13	CULTURE CELLULAIRE EUCARYOTE : CONSOMMABLES EN PLASTIQUE SPECIFIQUES
NB.14	BACTERIOLOGIE : CONSOMMABLES EN PLASTIQUE SPECIFIQUES
NB.15	MICROPLAQUES (PCR, HTS, ELISA,...) HORS CULTURE CELLULAIRE ET FILTRATION
NB.16	LAMES ET LAMELLES EN VERRE ET PLASTIQUE
NB.17	AUTRES CONSOMMABLES EN PLASTIQUE ET EN VERRE HORS CULTURE CELL. ET BACTERIO
NB.2	CHIMIE ET BIOLOGIE : CONSOMMABLES POUR LA SEPARATION ET LE TRANSFERT DES MOLECULES

NB.21	CONSOMMABLES DE CHROMATOGRAPHIE ET D'EXTRACTION NON DEDIES AUX INSTRUMENTS
NB.22	ELECTROPHORESE SUR GEL : CONSOMMABLES NON DEDIES AUX INSTRUMENTS
NB.23	MEMBRANES ET KITS POUR LE TRANSFERT D'ACIDES NUCLEIQUES ET DES PROTEINES (BLOT)
NB.24	CONSOMMABLES POUR FILTRATION ET DIALYSE
NB.3	CHIMIE ET BIOLOGIE : AUTRES CONSOMMABLES (HORS PLASTIQUES ET VERRES)
NB.31	FILMS AUTORADIOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES ET REACTIFS
NB.32	HUILE A IMMERSION POUR MICROSCOPIE
NB.33	CONSOMMABLES LAMPES ET AMPOULES DIVERSES (HORS MICROSCOPIE ET SPECTRO)
NB.34	PRODUITS DE LAVAGE, DESINFECTION, STERILISATION
NB.35	AUTRES CONSOMMABLES DE LABO HORS PLASTIQUE ET VERRE
NB.4	CHIMIE ET BIOLOGIE : VERRERIE ET ASSIMILEE
NB.41	ROTORS RMN, TUBES RMN ET BOUCHONS ASSOCIES
NB.42	VERRERIE SOUFFLEE (A FACON)
NB.43	VAISSELLE DE LABORATOIRE REUTILISABLE EN VERRE, PLASTIQUE, PORCELAINE
NB.44	CUVETTES EN VERRE ET QUARTZ POUR SPECTROMETRES
NB.45	RECIPIENTS, CREUSETS EN MATERIAUX SPECIAUX (HORS CIBLES)
NB.5	CHIMIE ET BIOLOGIE : MATERIEL DE PAILLASSE NON ELECTRIQUE COURANT
NB.51	PETIT MATERIEL DE PAILLASSE NON ELECTRIQUE COURANT
NB.6	CHIMIE ET BIOLOGIE : MATERIEL D'ELECTROCHIMIE ET ACCESSOIRES
NB.61	ELECTROCHIMIE DE PAILLASSE : MATERIEL ET CONSOMMABLES
NB.62	ELECTROCHIMIE : POTENTIOSTATS / GALVANOSTATS ET ACCESSOIRES
NB.7	CHIMIE ET BIOLOGIE : MATERIEL DE PAILLASSE ELECTRIQUES COURANTS
NB.71	BALANCES, MATERIEL DE PESEE DE PAILLASSE ET ACCESSOIRES
NB.72	AGITATEURS MAGNETIQUES CHAUFFANTS OU NON
NB.73	AGITATEURS, MELANGEURS ET ACCESSOIRES
NB.74	BROYAGE, FRACTIONNEMENT, TAMISAGE : MATERIEL ET ACCESSOIRES
NB.75	POMPES (HORS VIDE VA.01) (POMPES OSMOTIQUES...)
NB.76	CHAUFFAGE : FOURS SIMPLES, BRULEURS, PLAQUES, CHAUFFE-BALLONS...
NB.77	THERMOSTATISATION ET SECHAGE : ETUVES, ENCEINTES, BAINS, DESSICATEURS...
NB.78	MICROCENTRIFUGATION : MICROCENTRIFUGEUSES ET CYTOCENTRIFUGEUSES
NB.79	CHIMIE ET BIOLOGIE : AUTRE MATERIEL ELECTRIQUE DE PAILLASSE COURANT
NB.8	CHIMIE ET BIOLOGIE : GROS MATERIEL COURANT DE LABORATOIRE
NB.81	CENTRIFUGATION : CENTRIFUGEUSES ET ULTRACENTRIFUGEUSES
NB.82	CENTRIFUGATION : ACCESSOIRES (ROTORS, GODETS...)
NB.83	INCUBATION : INCUBATEURS, INCUBATEURS A CO2 ET ACCESSOIRES
NB.84	FROID : BANQUES DE SANG, CONGELATEURS, REFRIGERATEURS...
NB.85	PURIFICATION DES SOLVANTS, ACIDES ET BASES : MATERIEL ET ACCESSOIRES
NB.86	LAVAGE : MATERIEL ET ACCESSOIRES
NB.87	STERILISATION ET DESINFECTION : STERILISATEURS ET ACCESSOIRES
NC	CHIMIE ET BIOLOGIE : INSTRUMENTS SPECIFIQUES ET CONSOMMABLES DEDIES
NC.0	CHIMIE ET BIOLOGIE : INSTRUMENTS POUR L'EXTRACTION/SEPARATION/PURIFICATION DES MOLECULES
NC.01	ELECTROPHORESE SUR GEL ET TRANSFERT : PETIT MATERIEL ET ACCESSOIRES DEDIES
NC.02	PURIFICATION DES BIOMOLECULES : AUTOMATES ET ACCESSOIRES DEDIES
NC.03	PURIFICATION DES BIOMOLECULES : CONSOMMABLES DEDIES AUX AUTOMATES
NC.04	EXTRACTION ET SEPARATION DES MOLECULES : EQUIPEMENT DE FLASH CHROMATOGRAPHIE
NC.05	EXTRACTION ET SEPARATION DES MOLECULES : CONSOMMABLES POUR FLASH CHROMATOGRAPHIE
NC.06	SEPARATION DES MOLECULES : AUTRES EQUIPEMENTS (SFC, CPC, EXTRACTEURS...)
NC.07	SEPARATION DES MOLECULES : CONSOMMABLES DEDIES AUX AUTRES EQUIPEMENTS
NC.1	BIOLOGIE MOLECULAIRE : MATERIEL DE DETECTION (SCANNERS, COMPTEURS, SEQUENCEURS...)
NC.11	BIOMOL : IMAGEURS POUR GELS ET MEMBRANES ET ACCESSOIRES
NC.12	BIOMOL : COMPTEURS DE RADIOACTIVITE (SIMPLE OU MULTI DETECTION)
NC.13	BIOMOL : SCANNERS (LECTEURS OPTIQUES) DE BIOPUCES
NC.14	BIOMOL : SCANNERS / IMAGEURS MULTIFONCTIONS (IN VITRO, IN VIVO, GELS,...)
NC.15	BIOMOL : AUTOMATES D'HYBRIDATION IN SITU ET ACCESSOIRES
NC.16	BIOMOL : SEQUENCEURS, ANALYSEURS GENETIQUES ET ACCESSOIRES
NC.17	BIOMOL : SEQUENCEURS HAUT DEBIT
NC.2	CHIMIE ET BIOLOGIE : EQUIPEMENTS POUR LA SYNTHESE DES MOLECULES
NC.21	BIOLOGIE MOLECULAIRE : THERMOCYCLEURS POUR PCR CONVENTIONNELLE ET ACCESSOIRES
NC.22	BIOLOGIE MOLECULAIRE : THERMOCYCLEURS POUR PCR QUANTITATIVE ET ACCESSOIRES
NC.23	BIOLOGIE : AUTOMATES POUR LA SYNTHESE DES OLIGONUCLEOTIDES ET ACCESSOIRES
NC.24	BIOLOGIE : AUTOMATES POUR LA SYNTHESE DES PEPTIDES ET ACCESSOIRES
NC.25	CHIMIE : APPAREILS ET REACTEURS POUR LA CHIMIE ORGANIQUE
NC.3	CHIMIE ET BIOLOGIE : AUTRES AUTOMATES
NC.31	BIOLOGIE : STATION D'HYBRIDATION DE BIOPUCES (MICROARRAYS)
NC.32	CHIMIE ET BIOLOGIE : STATIONS DE PIPETAGE AUTOMATISEES
NC.33	CHIMIE ET BIOLOGIE : POINTES (CONES) POUR ROBOTS DE PIPETAGE
NC.34	CHIMIE ET BIOLOGIE : AUTOMATES DE SCREENING HAUT DEBIT
NC.35	CHIMIE ET BIOLOGIE : AUTOMATES D'ELECTROPHYSIOLOGIE
NC.4	CULTURE CELLULAIRE : INSTRUMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
NC.41	CULTURE CELLULAIRE : FERMENTEURS ET BIOREACTEURS
NC.5	BIOLOGIE CELLULAIRE : INSTRUMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
NC.51	MATERIEL DE MICROMANIPULATION DES CELLULES, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES DEDIES
NC.52	BIOLOGIE CELLULAIRE : MATERIEL DE DETECTION INTRACELLULAIRE
NC.53	DETECTION INTRACELLULAIRE : CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
NC.54	CYTOMETRIE EN FLUX ET TRI CELLULAIRE : MATERIEL ET ACCESSOIRES
NC.55	CYTOMETRIE EN FLUX ET TRI CELLULAIRE : CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
NC.56	COMPTAGE CELLULAIRE : MATERIEL ET ACCESSOIRES
NC.57	COMPTAGE CELLULAIRE : CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
NC.58	ELECTROPHYSIOLOGIE CONVENTIONNELLE (PATCH CLAMP) : MATERIEL ET ACCESSOIRES
NC.59	ELECTROPHYSIOLOGIE CONVENTIONNELLE : CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
NC.6	GENIE CHIMIQUE : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
NC.61	GENIE CHIMIQUE : REACTEURS

NC.62	GENIE CHIMIQUE : EQUIPEMENTS DE PURIFICATION
NC.63	GENIE CHIMIQUE : AUTRES EQUIPEMENTS
NC.64	GENIE CHIMIQUE : ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES
NC.7	CHIMIE : EQUIPEMENTS D'ANALYSE CHIMIQUE (HORS CHROMATOGRAPHIE ET SPECTROMETRIE)
NC.71	CHIMIE : APPAREILS D'ANALYSE ELEMENTAIRE (CHNS-O, AOX, TN, TS,...)
NC.72	CHIMIE : ANALYSEURS DE MERCURE
NC.73	CHIMIE : APPAREILS DE SPECIATION (DU MERCURE,...)
NC.74	CHIMIE : ANALYSEURS DES SELS NUTRITIFS (SILICATE, PHOSPHATE, NITRATE,...)
NC.75	CHIMIE : AUTRES INSTRUMENTS D'ANALYSE DE L'EAU
NC.76	CHIMIE : AUTRES INSTRUMENTS D'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT
NC.8	CHIMIE : EQUIPEMENTS DE TESTS PHARMACEUTIQUES
NC.81	CHIMIE ET PHYSICO-CHIMIE : EQUIPEMENTS DE TESTS PHARMACEUTIQUES
ND	CHIMIE ET BIOLOGIE : REPARATION - MAINTENANCE - VERIFICATION DES EQUIPEMENTS
ND.0	MATERIEL COURANT DE PAILLASSE : MAINTENANCE - VERIFICATION - REPARATION
ND.01	MICROPIPETTES MONO ET MULTICANALES : MAINTENANCE - VERIFICATION - REPARATION
ND.02	VERRERIE SOUFFLEE : REPARATION
ND.03	BALANCES POUR LA CHIMIE ET BIOLOGIE : MAINTENANCE - REPARATION - VERIFICATION
ND.04	CENTRIFUGEUSES : MAINTENANCE - REPARATION - VERIFICATION
ND.05	AUTRE MATERIEL DE PAILLASSE COURANT : MAINTENANCE - VERIFICATION - REPARATION
ND.1	GROS MATERIEL COURANT DE LABORATOIRE : MAINTENANCE - ETALONNAGE - REPARATION
ND.11	CHAMBRES ET AUTRES MACHINES THERMIQUES : MAINTENANCE - REPARATION
ND.12	INCUBATEURS ET INCUBATEURS A CO2 : MAINTENANCE - REPARATION
ND.13	STERILISATEURS : MAINTENANCE - REPARATION - CONTRÔLE
ND.14	AUTRE MATERIEL COURANT DE LABO : REPARATION - MAINTENANCE - CALIBRATION
ND.2	EQUIPEMENTS DE SEPARATION/PURIFICATION DES MOLECULES : MAINTENANCE - ETALONNAGE - REPARATION
ND.21	MATERIEL DE SEPARATION/PURIFICATION DES MOLECULES : MAINTENANCE - REPARATION
ND.3	EQUIPEMENTS DE DETECTION DES MOLECULES : MAINTENANCE - ETALONNAGE - REPARATION
ND.31	MATERIEL DE DETECTION POUR LA BIO. MOL. : MAINTENANCE REPARATION
ND.32	SEQUENCEURS ET ANALYSEURS GENETIQUES : MAINTENANCE - REPARATION
ND.4	EQUIPEMENTS POUR LA SYNTHESE DES BIOMOLECULES : MAINTENANCE - ETALONNAGE - REPARATION
ND.41	THERMOCYCLEURS ET AUTOMATES DE SYNTHESE : MAINTENANCE - REPARATION
ND.5	AUTRES EQUIPEMENTS POUR LA CHIMIE ET LA BIOLOGIE : MAINTENANCE - ETALONNAGE - REPARATION
ND.51	AUTRES ROBOTS ET AUTOMATES : MAINTENANCE - REPARATION
ND.52	CYTOMETRIE, COMPTAGE ET TRI CELLULAIRE : MAINTENANCE - REPARATION
ND.53	AUTRES EQUIPEMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE : MAINTENANCE - REPARATION
ND.54	EQUIPEMENTS DE GENIE CHIMIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE
ND.55	AUTRE MATERIEL SPECIFIQ. DE CHIMIE ET PHYSICO-CHIMIE : MAINTENANCE, REPARATION
NE	CHIMIE ET BIOLOGIE : SERVICES
NE.0	BIOLOGIE : SERVICES D'ANALYSE GENETIQUE
NE.01	BIOLOGIE : SERVICES DE SEQUENCAGE BAS DEBIT ET SERVICES CONNEXES
NE.02	BIOLOGIE : SERVICES DE SEQUENCAGE HAUT DEBIT ET SERVICES CONNEXES
NE.03	BIOLOGIE : SERVICES DE GENOTYPAGE ET SERVICES CONNEXES
NE.04	BIOLOGIE : AUTRES SERVICES D'ANALYSE GENETIQUE
NE.1	BIOLOGIE CELLULAIRE : SERVICES SPECIALISES
NE.11	BIOLOGIE CELLULAIRE : SERVICES DE CYTOMETRIE EN FLUX ET DE TRI CELLULAIRE
NE.12	BIOLOGIE CELLULAIRE : AUTRES SERVICES
NE.2	CHIMIE ET BIOLOGIE : AUTRES SERVICES (HORS ANALYSES EN MICROSCOPIE ET SPECTROMETRIE)
NE.21	BIOLOGIE ET CHIMIE : SERVICES D'ANALYSES PAR CHROMATOGRAPHIE (HPLC,...)
NE.22	BIOLOGIE : AUTRES SERVICES D'ANALYSES BIOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES
NE.23	CHIMIE : AUTRES SERVICES D'ANALYSE CHIMIQUE
NE.24	GENIE CHIMIQUE : SERVICES D'ETUDES DE PROCEDES
NE.25	CHIMIE ET BIOLOGIE : AUTRES SERVICES
O	OPTO - LASERS - MATERIEL D'OPTIQUE
OA	OPTO : COMPOSANTS OPTIQUES - LASERS ET MATERIEL DE METROLOGIE OPTIQUE
OA.0	OPTO : COMPOSANTS OPTIQUES
OA.01	OPTO : LENTILLES ET SYSTEMES DE LENTILLES
OA.02	OPTO : MIROIRS
OA.03	OPTO : RESEAUX (DIFFRACTION, COMPRESSION,...)
OA.04	OPTO : LAMES, FENETRES ET CRISTAUX OPTIQUES
OA.05	OPTO : FILTRES OPTIQUES, POLARISATEURS, CUBES ET PRISMES
OA.06	OPTO : FIBRES OPTIQUES
OA.07	OPTO : AUTRES COMPOSANTS OPTIQUES PASSIFS
OA.08	OPTO : MASQUES ET MATERIEL CORONOGRAPHIQUE
OA.1	OPTO : CAMERAS, DETECTEURS ET AUTRES COMPOSANTS D'OPTIQUE ACTIFS
OA.11	OPTO : CAMERAS UV-VISIBLE
OA.12	OPTO : CAMERAS INFRA-ROUGE
OA.13	OPTO : CAMERAS A RAYONS X
OA.14	OPTO : OPTIQUE POUR CAMERAS
OA.15	OPTO : DETECTEURS ET AUTRE MATERIEL D'OPTOELECTRONIQUE (HORS CAMERAS)
OA.2	OPTO : MATERIEL DE MICROPOSITIONNEMENT ET D'OPTOMECHANIQUE
OA.21	OPTO : MICROPOSITIONNEMENT ET OPTOMECHANIQUE
OA.22	OPTO : BANCS, TABLES OPTIQUES, ET ACCESSOIRES
OA.3	OPTOELECTRONIQUE : EMETTEURS (LASERS, LAMPES FLASH...)
OA.31	OPTO : LASERS A GAZ
OA.32	OPTO : LASERS A SOLIDE
OA.33	OPTO : LASERS A SEMI-CONDUCTEURS (DIODES LASERS)
OA.34	OPTO : LASERS A VAPEUR METALLIQUE
OA.35	OPTO : LASERS A FIBRE
OA.36	OPTO : LASERS A COLORANTS ORGANIQUES (DYE LASERS)
OA.37	OPTO : AUTRES TYPES DE LASERS (CHIMIQUES,...)
OA.38	OPTO : LAMPES ET AUTRES SOURCES LUMINEUSES (LAMPES FLASH OU CONTINUE...)

OA.39	OPTO : ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES (COLORANTS,...) POUR LASERS
OA.4	OPTO : OUTILLAGE ET INSTRUMENTS OPTIQUES
OA.41	OPTO : OUTILLAGE POUR L'OPTIQUE
OA.42	OPTO : INSTRUMENTS DE METROLOGIE DES FAISCEAUX LASERS
OA.43	OPTO : PYROMETRES OPTIQUES
OA.44	OPTO : AUTRES INSTRUMENTS DE METROLOGIE OPTIQUE (REFLECTOMETRES,...)
OA.45	OPTO : TELESCOPES, LUNETTES ASTRONOMIQUES, JUMELLES ET ACCESSOIRES
OA.5	OPTO : SYSTEMES OPTIQUES ET OPTO-ELECTRONIQUES
OA.51	SYSTEMES OPTIQUES OU OPTO ELECTRONIQUES COMPLEXES
OB	OPTO : REPARATION - VERIFICATION - MAINTENANCE
OB.1	OPTO : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'OPTIQUE
OB.11	OPTO : REPARATION VERIFICATION MAINTENANCE DES LASERS
OB.12	OPTO : REPARATION VERIFICATION MAINTENANCE DES CAMERAS
OB.13	OPTO : REPARATION VERIFICATION MAINTENANCE DES AUTRES EQUIPEMENTS D'OPTIQUE
OC	OPTO : SERVICES SPECIALISES
OC.0	OPTO : SERVICES SPECIALISES
OC.01	OPTO : SERVICES D'USINAGE DES COMPOSANTS OPTIQUES (POLISSAGE,...)
OC.02	OPTO : SERVICES DE TRAITEMENT DE SURFACE DES COMPOSANTS OPTIQUES
OC.03	OPTO : SERVICES DE CONTROLE DES COMPOSANTS OPTIQUES
OC.04	OPTO : SERVICES D'ETUDES ET CONCEPTION EN OPTIQUE
OC.05	OPTO : SERVICES DE TESTS EN OPTIQUE
P	PHYSIQUE NUCLEAIRE ET CORPUSCULAIRE - AUTRES EQUIPEMENTS DE PHYSIQUES
PA	RAYONNEMENTS NUCLEAIRES ET CORPUSCULAIRES
PA.0	RADIOACTIVITE : SOURCES ET MESURES
PA.01	RADIOACTIVITE : SOURCES RADIOACTIVES
PA.02	RADIOACTIVITE : INSTRUMENTS DE MESURE (HORS DETECTION EN BIOLOGIE)
PA.1	PRODUCTION DE PARTICULES : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
PA.11	PRODUCTION DE PARTICULES : CANONS A ELECTRONS ET CANONS A IONS
PA.12	PRODUCTION DE PARTICULES : ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE CANONS
PA.2	ACCELERATION ET CONVERGENCE DES PARTICULES : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
PA.21	MATERIEL POUR L'ACCELERATION DES PARTICULES
PA.22	MATERIEL POUR LA CONVERGENCE DES FAISCEAUX DE PARTICULES
PA.23	MATERIEL DE MESURES DE L'ACCELERATION DES PARTICULES
PB	PHYSIQUE : AUTRES INSTRUMENTS DE MESURES PHYSIQUES
PB.0	PHYSIQUE : APPAREILS DE CARACTERISATION DES MATERIAUX ET DES PARTICULES
PB.01	INSTRUMENTS DE CALORIMETRIE, ANALYSE THERMIQUE ET THERMOMECHANIQUE
PB.02	INSTRUMENTS DE METROLOGIE MECANIQUE DU SOLIDE (RHEOLOGIE,...)
PB.03	INSTRUMENTS DE CARACTERISATION MECANIQUE DES SURFACES
PB.04	GRANULOMETRES LASERS
PB.05	ZETAMETRES
PB.06	AUTRES APPAREILS D'ANALYSE DES PARTICULES SOLIDES
PB.07	AUTRES INSTRUMENTS POUR LA CARACTERISATION DES SOLIDES
PB.1	PHYSIQUE : APPAREILS DE MESURES PHYSIQUES COURANTES
PB.11	APPAREILS DE MESURE / CAPTEURS DE PRESSION
PB.12	APPAREILS DE MESURE / CAPTEURS DE TEMPERATURE (HORS CRYOGENIE)
PB.13	APPAREILS DE MESURE / CAPTEURS DE VITESSE / DEBIT
PB.2	PHYSIQUE : SYSTEMES ET INSTRUMENTATION MAGNETIQUE
PB.21	SYSTEMES MAGNETIQUES (AIMANTS PERMANENTS,...)
PB.22	INSTRUMENTATION MAGNETIQUE
PB.23	SYSTEMES CRYOMAGNETIQUES (HORS RMN)
PB.24	SYSTEMES DE MESURES CRYOGENIQUES
PB.25	MATERIAUX SUPRACONDUCTEURS
PB.3	MESURES PHYSIQUES : AUTRES APPAREILS DE MESURES PHYSIQUES SPECIFIQUES
PB.31	SYSTEMES DE MESURE A SONDE DE LANGMUIR
PB.32	BALANCES SPECIFIQUES (BALANCES D'ADSORPTION,...)
PB.33	APPAREILS DE MESURE DE LA CHARGE ELECTRIQUE (ELECTROMETRES,...)
PB.34	APPAREILS DE MESURES ACOUSTIQUES
PB.35	APPAREILS DE MESURES PHYSIQUES MULTIPLES
PB.36	APPAREILS POUR AUTRES MESURES PHYSIQUES
PB.4	PHYSIQUE : AUTRES APPAREILS SPECIAUX
PB.41	PHYSICO-CHEMIE : FOURS SPECIAUX HORS TECHNIQUES SOUS VIDE
PB.42	MATERIEL DE CRISTALLOGENESE
PB.43	TREMPE SUR ROUE (MELT SPINNER)
PB.44	PHYSIQUE : AUTRES APPAREILS SPECIAUX
PB.5	PHYSIQUE : MATERIELS INDUSTRIELS
PB.51	GROUPES FRIGORIFIQUES
PC	PHYSIQUE NUCLEAIRE ET CORPUSCULAIRE ET AUTRES MESURES PHYSIQUES : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
PC.0	PHYSIQUE NUCLEAIRE ET CORPUSCULAIRE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
PC.01	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE MESURE DE LA RADIOACTIVITE
PC.02	PRODUCTION ET ACCELERATION DES PARTICULES : REPARATION ET MAINTENANCE
PC.1	PHYSIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE CARACTERISATION DES MATERIAUX
PC.11	REPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE CARACTERISATION DES MATERIAUX
PC.2	PHYSIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES AUTRES APPAREILS POUR LA PHYSIQUE
PC.21	REPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE MESURES PHYSIQUES COURANTS
PC.22	REPARATION ET MAINTENANCE DES AUTRES APPAREILS DE MESURES PHYSIQUES
PC.23	PHYSIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES AUTRES APPAREILS SPECIAUX
PD	PHYSIQUE NUCLEAIRE ET CORPUSCULAIRE ET AUTRES MESURES PHYSIQUES : SERVICES SPECIFIQUES (HORS MICROSCOPIE ET SPECTROMETRIE)

PD.0	PHYSIQUE NUCLEAIRE ET CORPUSCULAIRE : SERVICES
PD.01	MESURE DE LA RADIOACTIVITE : SERVICES DE DATATION (AU CARBONE 14...)
PD.02	PHYSIQUE NUCLEAIRE ET CORPUSCULAIRE : AUTRES SERVICES
PD.1	PHYSIQUE : AUTRES SERVICES
PD.11	MESURES PHYSIQUES : SERVICES DE CARACTERISATION DES MATERIAUX
Q	EXPERIMENTATION VEGETALE
QA	EXPERIMENTATION VEGETALE : VEGETAUX ET PRODUITS POUR LEUR CULTURE ET CONSERVATION
QA.0	EXPERIMENTATION VEGETALE : VEGETAUX, CHAMPIGNONS ET SEMENCES
QA.01	EXPERIMENTATION VEGETALE : PLANTES ET PLANTS
QA.02	EXPERIMENTATION VEGETALE : SEMENCES ET TUBERCULES
QA.03	EXPERIMENTATION VEGETALE : CHAMPIGNONS
QA.04	EXPERIMENTATION VEGETALE : VEGETAUX MARINS
QA.05	EXPERIMENTATION VEGETALE : AUTRES VEGETAUX
QA.1	EXPERIMENTATION VEGETALE : PRODUITS POUR LA CULTURE ET LA CROISSANCE DES VEGETAUX
QA.11	SUBSTRATS DE CULTURE D'ORIGINE NATURELLE OU ARTIFICIELLE
QA.12	FERTILISANTS POUR VEGETAUX TYPE ENGRAIS
QA.13	NUTRIMENTS ADDITIONNELS POUR VEGETAUX ET FERTILISANTS DES SOLS
QA.2	EXPERIMENTATION VEGETALE : PRODUITS POUR LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES VEGETAUX
QA.21	PRODUITS PHYTOSANITAIRES CONTRE LES PATHOGENES VEGETAUX ET PLANTES CONCURRENTES
QA.22	PRODUITS PHYTOSANITAIRES CONTRE LES PATHOGENES CRYPTOGAMIQUES
QA.23	PRODUITS PHYTOSANITAIRES INSECTICIDES ET A USAGE REPULSIF
QA.24	AUTRES MOYENS DE PROTECTION OU DE CONSERVATION DES VEGETAUX
QB	EXPERIMENTATION VEGETALE : EQUIPEMENTS, FOURNITURES ET CONSOMMABLES
QB.0	EXPERIMENTATION VEGETALE : PETITES FOURNITURES ET CONSOMMABLES
QB.01	EXPERIMENTATION VEGETALE : PETITES FOURNITURES ET CONSOMMABLES COURANTS
QB.02	EXPERIMENTATION VEGETALE : PETITES FOURNITURES ET CONSOMMABLES POUR SERRES
QB.03	PETITES FOURNITURES HORS SERRES POUR LA PROTECTION DES ESPACES CULTIVES
QB.04	EXPERIMENTATION VEGETALE : AUTRES PETITES FOURNITURES ET CONSOMMABLES
QB.1	EXPERIMENTATION VEGETALE : SERRES ET EQUIPEMENTS DE SERRES
QB.11	EXPERIMENTATION VEGETALE : SERRES
QB.12	MATERIEL ET ACCESSOIRES DESTINES A L'EXPERIMENTATION VEGETALE SOUS SERRE
QB.2	EXPERIMENTATION VEGETALE : MACHINES ET EQUIPEMENTS AGRICOLES DE TRACTION, MANUTENTION ET TRAVAIL DES SOLS
QB.21	ENGINS DE TRACTION AGRICOLE
QB.22	ENGINS TRACTES ET EQUIPEMENTS DE MANUTENTION AGRICOLE
QB.23	EQUIPEMENTS TRACTES ET MACHINES AUTOMOTRICES POUR TRAVAIL DES SOLS
QB.3	EXPERIMENTATION VEGETALE : EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR SEMIS, IRRIGATION, FERTILISATION, PROTECTION, RECOLTE ET CONSERVATION DES CULTURES
QB.31	EQUIPEMENTS TRACTES ET MACHINES POUR LES SEMIS ET PLANTATIONS
QB.32	EQUIPEMENTS D'IRRIGATION DES CULTURES
QB.33	EQUIPEMENTS DE MESURES HYDROMETRIQUES ET D'OPTIMISATION DE L'IRRIGATION
QB.34	MATERIEL POUR LA FERTILIS., LA PROTECT. ET L'ENTRET. DES CULTURES
QB.35	MACHINES POUR LA RECOLTE DES FOURRAGES CONSERVES SECS
QB.36	MACHINES POUR LA RECOLTE DES FOURRAGES VERTS DESTINES A L'ENSILAGE
QB.37	MACHINES POUR LA RECOLTE DES CEREALES, DU COLZA ET DES PROTEAGINEUX
QB.38	MACHINES POUR LA RECOLTE DES TUBERCULES
QB.39	EQUIPEMENTS DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION DES ALIMENTS CULTIVES
QB.4	EXPERIMENTATION VEGETALE : EQUIPEMENTS ET MATERIEL DES CULTURES SPECIFIQUES
QB.41	EQUIPEMENTS ET MATERIEL SPECIFIQUES POUR LA VITICULTURE EXPERIMENTALE
QB.42	EQUIPEMENTS ET MATERIEL SPECIFIQUES POUR LA SYLVICULTURE ET L'ARBORICULTURE
QB.43	MATERIEL DE COUPE COMMUN A LA VITICULTURE, LA SYLVICULTURE ET L'ARBORICULTURE
QB.5	EXPERIMENTATION VEGETALE : EQUIPEMENTS ET MATERIEL DESTINES A L'EXPERIMENTATION AGRONOMIQUE
QB.51	MATERIEL DESTINE A L'EXPERIMENTATION AGRONOMIQUE
QC	EXPERIMENTATION VEGETALE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
QC.0	EXPERIMENTATION VEGETALE : MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS
QC.01	REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL D'EXPERIMENTATION VEGETALE
QD	EXPERIMENTATION VEGETALE : SERVICES SPECIALISES (HORS BIOLOGIE)
QD.0	EXPERIMENTATION VEGETALE : SERVICES SPECIALISES (HORS BIOLOGIE)
QD.01	EXPERIMENTATION VEGETALE : SERVICES D'EXPERTISE DES SOLS
QD.02	SERVICES D'EXPERTISE BOTANIQUE
QD.03	SERVICES D'ENTRETIEN DES SOLS ET DES CULTURES EXPERIMENTALES
QD.04	SERVICES DE RECOLTE ET DE CONDITIONNEMENT DES PRODUITS VEGETAUX
QD.05	AUTRES SERVICES CONNEXES AUX CULTURES EXPERIMENTALES
R	ATELIER - MECANIQUE - AUTOMATIQUE
RA	EQUIPEMENTS, FOURNITURES ET CONSOMMABLES D'ATELIER
RA.0	MATERIAUX ET PIECES EN MATERIAUX
RA.01	METAUX (MATERIAUX A USINER ET PIECES SUR CATALOGUE)
RA.02	METAUX NOBLES (MATERIAUX A USINER ET PIECES SUR CATALOGUE)
RA.03	PLASTIQUES (MATERIAUX A USINER ET PIECES SUR CATALOGUE)
RA.04	CERAMIQUES (MATERIAUX A USINER ET PIECES SUR CATALOGUE)
RA.05	COMPOSITES (MATERIAUX ET PIECES SUR CATALOGUE)
RA.06	MATERIAUX ORGANIQUES AUTRES QUE PLASTIQUES (MATERIAUX ET PIECES SUR CATALOGUE)
RA.1	ATELIER : MACHINES-OUTILS
RA.11	MACHINES-OUTILS A COMMANDE NUMERIQUE
RA.12	ACCESSOIRES POUR MACHINES-OUTILS A COMMANDE NUMERIQUE
RA.13	MACHINES-OUTILS CONVENTIONNELLES
RA.14	ACCESSOIRES POUR MACHINES-OUTILS CONVENTIONNELLES
RA.15	CONSOMMABLES POUR MACHINES-OUTILS (CN ET CONVENTIONNELLES)
RA.16	OUTILLAGE D'ATELIER NON PORTATIF
RA.17	CONSOMMABLES POUR OUTILLAGE D'ATELIER NON PORTATIF

RA.18	MACHINES 3D (IMPRIMANTES et SCANERS 3D,...) ET ACCESSOIRES
RA.19	CONSOMMABLES POUR MACHINES 3D
RA.2	PETIT OUTILLAGE ET CONSOMMABLES D'ATELIER
RA.21	OUTILS ELECTROPORTATIFS ET ACCESSOIRES
RA.22	OUTILS A MAIN NON ELECTROPORTATIFS
RA.23	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
RA.3	AMENAGEMENT D'ATELIER
RA.31	MOBILIER D'ATELIER
RA.32	RANGEMENTS D'ATELIER
RA.33	AMENAGEMENTS D'ATELIER
RA.4	AUTRES GROS EQUIPEMENTS MECANQUES
RA.41	PONT ROULANTS ET CHARIOTS ELEVATEURS (HORS BATIMENTS)
RA.42	AUTRES EQUIPEMENTS MECANQUES SPECIAUX
RB	AUTOMATIQUE : EQUIPEMENTS DE MAQUETTES DE MISE EN SITUATION OU DE PROTOTYPAGE
RB.0	AUTOMATIQUE : MAQUETTES ET EQUIPEMENTS DE MAQUETTES
RB.01	AUTOMATIQUE : MAQUETTES DE MISE EN SITUATION OU DE PROTOTYPAGE
RB.02	AUTOMATIQUE : ELEMENTS DE SYSTEME ELECTRO-MECANIQUE
RB.03	AUTOMATIQUE : ELEMENTS DE CONTRÔLE COMMANDE
RC	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'ATELIER ET D'AUTOMATIQUE
RC.0	REPARATION ET MAINTENANCE DES MACHINES ET OUTILS D'ATELIERS
RC.01	REPARATION ET MAINTENANCE DES MACHINES ET OUTILS D'ATELIERS
RC.02	REPARATION ET MAINTENANCE DES PONTS ROULANTS ET CHARIOTS ELEVATEURS
RC.03	REPARATION ET MAINTENANCE DES AUTRES GROS MATERIELS D'ATELIER
RC.1	AUTOMATIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
RC.11	AUTOMATIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES ELECTRO-MECANQUES
RC.12	AUTOMATIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES ELEMENTS DE CONTRÔLE COMMANDE
RC.13	AUTOMATIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DE L'INSTRUMENTATION SPECIFIQUE
RD	MECANIQUE ET AUTOMATIQUE : SERVICES SPECIALISES
RD.0	MECANIQUE : SERVICES SPECIALISES EN MECANIQUE ET CHAUDRONNERIE
RD.01	SERVICES D'ETUDES ET DE CONCEPTION DE PIECES MECANQUES
RD.02	FABRICATION DE PIECES MECANQUES A FACON (USINAGE, MOULAGE, PLIAGE, SOUDAGE ...)
RD.03	SERVICES DE TRAITEMENT DE SURFACE ET TRAITEMENT THERMIQUE DE PIECES MECANQUES
RD.04	SERVICES DE BLINDAGE (ELECTROMAGNETIQUE...)
RD.05	SERVICES DE METROLOGIE ET DE CONTRÔLES EN MECANIQUE
RD.06	SERVICES D'ESSAIS MECANQUES
RD.07	SERVICES DE TRAITEMENT DE SURFACE DE PIECES DESTINEES AUX EXPERIMENT. SPATIALES
RD.1	AUTOMATIQUE : SERVICES SPECIALISES
RD.11	AUTOMATIQUE : SERVICES D'ETUDE, CONCEPTION, INTEGRATION
RD.2	LOGICIELS POUR LA MECANIQUE : DROITS ET MAINTENANCE
RD.21	DROITS D'UTIL. DE LOGICIELS DE CAO EN MECANIQUE
RD.22	DROITS D'UTIL. DE LOGICIELS DE PROGRAM. DES MACHINES A COMDE NUM.
RD.23	DROITS D'UTIL. DE LOGICIELS DE SIMULATION NUMERIQUE
RD.24	DROITS D'UTIL. DES AUTRES LOGICIELS POUR LA MECANIQUE
RD.25	MAINTENANCE DES LOGICIELS POUR LA MECANIQUE
RD.3	LOGICIELS POUR L'AUTOMATIQUE : DROITS ET MAINTENANCE
RD.31	DROITS D'UTIL. DES LOGICIELS POUR L'AUTOMATIQUE
RD.32	MAINTENANCE DES LOGICIELS POUR L'AUTOMATIQUE
S	SPECTROMETRIE - SPECTROSCOPIE - RAYONS X
SA	SPECTROMETRIE RMN ET RPE : EQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SA.0	SPECTROMETRIE RMN : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SA.01	SPECTROMETRIE RMN : SPECTROMETRES COMPLETS
SA.02	SPECTROMETRIE RMN : CRYOSONDES / TETES DE MESURES
SA.03	SPECTROMETRIE RMN : AIMANTS SUPRACONDUCTEURS
SA.04	SPECTROMETRIE RMN : CONSOLES ELECTRONIQUES
SA.05	SPECTROMETRIE RMN : AUTRE MATERIEL, ACCESSOIRES, PIECES DETACHEES
SA.1	SPECTROMETRIE RPE : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SA.11	SPECTROMETRIE RPE : SPECTROMETRES COMPLETS
SA.12	SPECTROMETRIE RPE : AUTRE MATERIEL, ACCESSOIRES, PIECES DETACHEES
SB	SPECTROMETRIE DE MASSE ET TECHNIQUES SEPARATIVES : EQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SB.0	SPECTROMETRIE DE MASSE DES IONS SECONDAIRES : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SB.01	SPECTROMETRIE DE MASSE DES IONS SECONDAIRES : SONDAS IONIQUES IMS
SB.02	SPECTROMETRIE DE MASSE DES IONS SECONDAIRES : AUTRE MATERIEL ET PIECES DET.
SB.1	SPECTROSCOPIE MASSIQUE DE DECHARGE LUMINESCENTE : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SB.11	SPECTROSCOPIE MASSIQUE DE DECHARGE LUMINESCENTE (GDMS) : SPECTROMETRES COMPLETS
SB.12	SPECTROSCOPIE GDMS : AUTRE MATERIEL ET PIECES DETACHEES
SB.2	SPECTROMETRIE DE MASSE POUR LA BIOLOGIE : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SB.21	SPECTROMETRES DE MASSE A RESONANCE CYCLOTRONIQUE D'IONS (FT-ICR)
SB.22	SPECTROMETRIE FT-ICR : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SB.23	SPECTROMETRES DE MASSE POUR LA BIOLOGIE
SB.24	SPECTRO DE MASSE POUR LA BIOLOGIE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SB.3	SPECTROMETRIE DE MASSE POUR AUTRES ANALYSES : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SB.31	SPECTROMETRES DE MASSE POUR LA CHIMIE
SB.32	SPECTRO DE MASSE POUR LA CHIMIE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SB.5	TECHNIQUES SEPARATIVES ANALYTIQUES
SB.51	CHROMATOGRAPHIE LIQUIDE ANALYTIQUE : CHAINES, DETECTEURS, POMPES...

SB.52	CHROMATOGRAPHIE LIQUIDE ANALYTIQUE : COLONNES ET AUTRES CONSOMMABLES DEDIES
SB.53	CHROMATOGRAPHIE GAZEUSE ANALYTIQUE : CHAINES, FOURS, DETECTEURS,...
SB.54	CHROMATOGRAPHIE GAZEUSE ANALYTIQUE : COLONNES ET AUTRES CONSOMMABLES DEDIES
SB.55	MATERIEL D'ELECTROPHORESE CAPILLAIRE : INSTRUMENTS
SB.56	MATERIEL D'ELECTROPHORESE CAPILLAIRE : CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SC	RAYONS X: EQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SC.0	DIFFRACTION ET DIFFUSION DES RAYONS X : INSTRUMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SC.01	DIFFRACTION X : DIFFRACTOMETRES A RAYONS X COMPLETS
SC.02	DIFFRACTION X : GENERATEURS DE RAYONS X
SC.03	DIFFRACTION X : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SC.04	DIFFUSION DES RAYONS X : SYSTEMES COMPLETS
SC.05	DIFFUSION DES RAYONS X : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SC.1	FLUORESCENCE X : INSTRUMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SC.11	SPECTROMETRIE DE FLUORESCENCE X (XRF) : SPECTROMETRES COMPLETS
SC.12	SPECTROMETRIE DE FLUORESCENCE X : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SC.2	RAYONS X : AUTRES INSTRUMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES
SC.21	RAYONS X : TOMOGRAPHES A RAYONS X
SC.22	RAYONS X : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SD	SPECTROMETRIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : INSTRUMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SD.0	SPECTROMETRIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SD.01	SPECTROMETRES ELECTRONIQUES (AUGER, XPS, ESCA, LEED, RHEED,...)
SD.02	SPECTROMETRIE ELECTRONIQUE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SD.03	APPAREILS DE SPECTROMETRIE IONIQUE (HEIS ou RBS, MEIS,...)
SD.04	SPECTROMETRIE IONIQUE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SE	SPECTROMETRIE OPTIQUE : EQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SE.0	SPECTROMETRIE RAMAN : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SE.01	SPECTROMETRIE RAMAN : SPECTROMETRES COMPLETS
SE.02	SPECTROMETRIE RAMAN : AUTRE MATERIEL ET PIECES DETACHEES DEDIES
SE.1	SPECTROMETRIE UV, IR, FLUORESCENCE : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SE.11	SPECTROPHOTOMETRIE UV-VISIBLE : LECTEURS DE MICROPLAQUES (SANS RADIOACTIVITE)
SE.12	SPECTROMETRES UV-VISIBLE ET INFRA ROUGE (HORS LECTEURS DE MICROPLAQUES)
SE.13	SPECTROPHOTOMETRIE UV-VISIBLE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SE.14	SPECTROFLUORIMETRES ET FLUORIMETRES (HORS LECTEURS DE MICROPLAQUES)
SE.15	SPECTROFLUORIMETRIE ET FLUORIMETRIE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SE.2	POLARIMETRIE ET DICHROISME CIRCULAIRE : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SE.21	SPECTROPOLARIMETRIE - POLARIMETRIE : SPECTROMETRES COMPLETS
SE.22	SPECTROPOLARIMETRIE - POLARIMETRIE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SE.23	DICHROISME CIRCULAIRE : SPECTROMETRES COMPLETS
SE.24	DICHROISME CIRCULAIRE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SE.3	ELLIPSOMETRIE SPECTROSCOPIQUE : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SE.31	ELLIPSOMETRIE SPECTROSCOPIQUE : SPECTROMETRES COMPLETS
SE.32	ELLIPSOMETRIE SPECTROSCOPIQUE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SE.4	INTERFEROMETRIE : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SE.41	INTERFEROMETRIE SPECTROSCOPIQUE : SPECTROMETRES COMPLETS
SE.42	INTERFEROMETRIE SPECTROSCOPIQUE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMMABLES DEDIES
SE.5	SPECTROMETRIE D'ABSORPTION ET D'EMISSION ATOMIQUE : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SE.51	SPECTROMETRES D'ABSORPTION ET D'EMISSION ATOMIQUE
SE.52	SPECTROM. D'ABSORPT. ET D'EMISS. ATOMIQUE : AUTRE MATERIEL ET CONSOMM. DEDIES
SE.6	SPECTROMETRIE OPTIQUE : LAMPES POUR SPECTROMETRES / SPECTROPHOTOMETRES
SE.61	SPECTROMETRIE OPTIQUE : LAMPES POUR SPECTROMETRES / SPECTROPHOTOMETRES
SF	AUTRES TECHNIQUES SPECTROSCOPIQUES : EQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES DEDIES AUX INSTRUMENTS
SF.0	AUTRES TECHNIQUES SPECTROSCOPIQUES : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
SF.01	SPECTROSCOPIE DIELECTRIQUE : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
SF.02	REFRACTOMETRIE DE RESONANCE DE PLASMON DE SURFACE : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
SF.03	AUTRES TECHNIQUES SPECTROSCOPIQUES : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
SG	SPECTROMETRIE : MAINTENANCE, REPARATION DES EQUIPEMENTS
SG.0	SPECTROMETRIE RMN ET RPE : REPARATION ET MAINTENANCE
SG.01	SPECTROMETRIE RMN ET RPE : MAINTENANCE, REPARATION DU MATERIEL
SG.1	SPECTROMETRIE DE MASSE ET TECHNIQUES SEPARATIVES : REPARATION ET MAINTENANCE
SG.11	SPECTROSCOPIE MASSIQUE DE DECHARGE LUMINESCENTE : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.12	SPECTROMETRIE DE MASSE DES IONS SECONDAIRES : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.13	SPECTROMETRIE DE MASSE : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.14	TECHNIQUES SEPARATIVES ANALYTIQUES : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.2	RAYONS X : REPARATION ET MAINTENANCE
SG.21	DIFFRACTION X : MAINTENANCE ET REPARATION DES INSTRUMENTS
SG.22	FLUORESCENCE X : MAINTENANCE ET REPARATION DES INSTRUMENTS
SG.23	RAYONS X : MAINTENANCE ET REPARATION DES AUTRES INSTRUMENTS
SG.3	SPECTROMETRIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE
SG.31	SPECTROMETRIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.4	SPECTROMETRIE OPTIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE
SG.41	SPECTROMETRIE RAMAN : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.42	SPECTROMETRIE UV-VIS-IR : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.43	SPECTROFLUORIMETRIE ET FLUORIMETRIE : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.44	SPECTROPOLARIMETRIE ET DICHROISME CIRCULAIRE : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.45	ELLIPSOMETRIE SPECTROSCOPIQUE : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.46	INTERFEROMETRIE : MAINTENANCE ET REPARATION

SG.47	SPECTROMETRIE D'ABSORPTION ET D'EMISSION ATOMIQUE : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.48	AUTRES TYPES DE SPECTROMETRIE OPTIQUE : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.5	AUTRES TECHNIQUES SPECTROSCOPIQUES : REPARATION ET MAINTENANCE
SG.51	SPECTROSCOPIE DIELECTRIQUE : MAINTENANCE ET REPARATION
SG.52	REFRACTOMETRIE DE RESONANCE DE PLASMON DE SURFACE : MAINTENANCE ET REPARATION
SH	SPECTROMETRIE - SPECTROSCOPIE : SERVICES D'ANALYSES
SH.0	SPECTROMETRIE RMN ET RPE : SERVICES D'ANALYSES
SH.01	SPECTROMETRIE RMN ET RPE : SERVICES D'ANALYSES
SH.1	SPECTROMETRIE ET SPECTROSCOPIE DE MASSE : SERVICES D'ANALYSES
SH.11	SPECTROMETRIE DE MASSE : SERVICES D'ANALYSES
SH.12	SPECTROMETRIE DE MASSE DES IONS SECONDAIRES : SERVICES D'ANALYSES
SH.13	SPECTROSCOPIE MASSIQUE DE DECHARGE LUMINESCENTE (GDMS) : SERVICES D'ANALYSES
SH.2	RAYONS X : REPARATION ET MAINTENANCE
SH.21	DIFFRACTION X : SERVICES D'ANALYSES
SH.22	DIFFUSION X : SERVICES D'ANALYSES
SH.23	FLUORESCENCE X : SERVICES D'ANALYSES
SH.24	TOMOGRAPHIE X : SERVICES D'ANALYSES
SH.3	SPECTROMETRIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE
SH.31	SPECTROMETRIE ELECTRONIQUE ET IONIQUE : SERVICES D'ANALYSES
SH.4	SPECTROMETRIE OPTIQUE : SERVICES D'ANALYSES
SH.41	SPECTROMETRIE RAMAN : SERVICES D'ANALYSES
SH.42	SPECTROMETRIE UV-VIS-IR : SERVICES D'ANALYSES
SH.43	SPECTROFLUORIMETRIE ET FLUORIMETRIE : SERVICES D'ANALYSES
SH.44	SPECTROMETRIE D'ABSORPTION ET D'EMISSION ATOMIQUE : SERVICES D'ANALYSES
SH.45	AUTRES TYPES DE SPECTROMETRIE OPTIQUE : SERVICES D'ANALYSE
SH.5	AUTRES TECHNIQUES SPECTROSCOPIQUES : SERVICES D'ANALYSES
SH.51	AUTRES TECHNIQUES SPECTROSCOPIQUES : SERVICES D'ANALYSE
T	ELECTRONIQUE / TEST, ENERGIE, MESURES
TA	ELECTRONIQUE : COMPOSANTS, EQUIPEMENTS
TA.0	ELECTRONIQUE : COMPOSANTS, CARTES ET CIRCUITS ELECTRONIQUES
TA.01	COMPOSANTS ELECTRONIQUES ACTIFS ET PASSIFS
TA.02	COMPOSANTS ELECTROMECHANIQUES ET ACCESSOIRES DE CABLAGE
TA.03	SOUS-ENSEMBLES MECANIQUES POUR L'ELECTRONIQUE (CHASSIS, BAIES, COFFRETS,...)
TA.04	CIRCUITS IMPRIMES MULTICOUCHES (PCB) STANDARDS OU A FACON
TA.05	CARTES ELECTRONIQUES (REALISATION ET CABLAGE DE)
TA.06	COMPOSANTS ELECTRONIQUES SPECIFIQUES (ASIC) (FABRIQUES A FACON)
TA.1	ELECTRONIQUE EMBARQUEE SPATIALE : COMPOSANTS ELECTRONIQUES POUR APPLICATIONS SPATIALES
TA.11	COMPOSANTS ELECTRONIQUES ACTIFS ET PASSIFS (APPLI. SPATIALE)
TA.12	COMPOSANTS ELECTROMECHANIQUES ET ACCESSOIRES DE CABLAGE (APPLI. SPATIALE)
TA.13	SOUS-ENSEMBLES MECANIQUES (CHASSIS, BAIES, COFFRETS,...) (APPLI. SPATIALE)
TA.14	CIRCUITS IMPRIMES MULTICOUCHES (PCB) STANDARDS OU A FACON (APPLI. SPATIALE)
TA.15	CARTES ELECTRONIQUES (REALISATION ET CABLAGE DE) (APPLI. SPATIALE)
TA.16	COMPOSANTS ELECTRONIQUES SPECIFIQUES (ASIC) (A FACON) (APPLI. SPATIALE)
TA.2	ELECTRONIQUE : EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES
TA.21	MACHINES DEDIEES A L'ELECTRONIQUE (SOUDURE, PLACEMENT,...)
TA.22	PETITS EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES POUR L'ELECTRONIQUE
TA.3	ELECTRONIQUE : EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES SPECIAUX
TA.31	SYSTEMES ELECTRONIQUES OU ELECTROMECHANIQUES SPECIAUX
TB	TESTS ENERGIE MESURES : EQUIPEMENTS
TB.0	TESTS ET MESURES : EQUIPEMENTS
TB.01	INSTRUMENTS DE GENERATION ET TRAITEMENT DES SIGNAUX (GENERATEURS, AMPLI...)
TB.02	OSCILLOSCOPES, ANALYSEURS ET ACCESSOIRES (SONDES,...)
TB.03	ACQUISITION DE DONNEES (CARTES,...)
TB.04	PETITE INSTRUMENTATION COURANTE DE TESTS ET MESURES (VOLTMETRES,...)
TB.05	INSTRUMENTATION RADIOFREQUENCES ET HYPERFREQUENCES
TB.1	ENERGIE : EQUIPEMENTS (ALIMENTATIONS, BATTERIES...)
TB.11	ENERGIE : MATERIEL D'ALIMENTATION (ALIM., AMPLI., ONDULEURS,...)
TB.12	ENERGIE : PILES A L'UNITE ET ASSEMBLAGE DE PILES CLASSIQUES ET SPECIALES
TB.13	ENERGIE : PILES ET ASSEMBLAGE DE PILES RECHARGEABLES (CLASSIQUES ET SPECIALES)
TC	ELECTRONIQUE / TEST, ENERGIE, MESURES : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
TC.0	ELECTRONIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
TC.01	ELECTRONIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
TC.02	MAINTENANCE DES SYSTEMES ELECTRONIQUES ET ELECTROMECHANIQUES SPECIAUX
TC.1	TEST ENERGIE MESURE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
TC.11	TEST ENERGIE MESURE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
TD	ELECTRONIQUE / TESTS ENERGIE MESURES : SERVICES SPECIALISES
TD.0	ELECTRONIQUE : SERVICES SPECIALISES
TD.01	ELECTRONIQUE : SERVICES DE MESURES, TESTS, CARACTERISATION, CERTIFICATIONS
TD.02	ELECTRONIQUE : SERVICES D'ETUDES EN R&D ELECTRONIQUE
TD.03	ELECTRONIQUE : AUTRES SERVICES SANS FOURNITURE
TD.1	LOGICIELS POUR L'ELECTRONIQUE : DROITS ET MAINTENANCE
TD.11	DROITS D'UTILISATION DES LOGICIELS DE CAO EN ELECTRONIQUE
TD.12	DROITS D'UTIL. DE LOGICIELS POUR LA PROGRAM. MICROCONTROLEUR
TD.13	DROITS D'UTIL. DE LOGICIELS POUR LA PROGRAM. DES COMPOS. PROGRAM.
TD.14	DROITS D'UTIL. DE LOGICIELS POUR LA PROGRAM. INTERFACE HOMME MACHINE
TD.15	DROITS D'UTIL. DES AUTRES LOGICIELS POUR L'ELECTRONIQUE
TD.16	MAINTENANCE DES LOGICIELS POUR L'ELECTRONIQUE
U	SCIENCES DE LA TERRE - GEOPHYSIQUE - ASTROPHYSIQUE

UA	EMBARCATIONS ET EQUIPEMENTS D'EMBARCATIONS
UA.0	EMBARCATIONS
UA.01	NAVIRES
UA.02	EMBARCATIONS TRANSPORTABLES OU A USAGE D'ANNEXE (SEMI-RIGIDES,...)
UA.03	PLATEFORMES, RADEAUX, BARGES A USAGE FLUVIAL
UA.1	EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET DE NAVIGATION POUR NAVIRES
UA.11	MOTEURS DE BATEAU
UA.12	AUXILIAIRES DE PONT DE NAVIRE (TREUILS, GRUE, PORTIQUE...)
UA.13	MATERIEL D'ACCASTILLAGE
UA.14	EQUIPEMENTS DE SECURITE, DE SURVIE ET DE SURVEILLANCE POUR NAVIRE
UA.15	MATERIEL DE NAVIGATION
UA.16	AUTRES EQUIPEMENTS POUR BATEAUX
UA.2	FOURNITURES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES BATEAUX ET EQUIPEMENTS DE BATEAUX
UA.21	CONSOMMABLES POUR L'ENTRETIEN DES BATEAUX
UA.22	PIECES MECANIQUES DE RECHANGE POUR EQUIPEMENTS DE BATEAUX
UA.23	PIECES HYDRAULIQUES POUR EQUIPEMENTS DE BATEAUX
UA.24	PIECES ELECTRIQUES / ELECTRONIQUES POUR EQUIPEMENTS DE BATEAUX
UA.3	SERVICES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES BATEAUX ET EQUIPEMENTS DE BATEAUX
UA.31	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET SERVICES POUR BATEAUX SEMI-RIGIDES
UA.32	TRAVAUX MECANIQUES POUR EQUIPEMENTS DE BATEAUX
UA.33	TRAVAUX HYDRAULIQUES POUR EQUIPEMENTS DE BATEAUX
UA.34	TRAVAUX ELECTRIQUES POUR EQUIPEMENTS DE BATEAUX
UA.35	REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL DE NAVIGATION ET DE COMMUNICATION
UA.36	TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COQUES ET PONTS DE BATEAUX
UA.37	SERVICES, TESTS ET CONTRÔLES POUR CERTIFICATION
UA.4	AMENAGEMENT DES LOCAUX DE VIE DES BATEAUX
UA.41	MATERIEL DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION, SANITAIRE PR BATEAUX
UA.42	MOBILIER ET AUTRES EQUIPEMENTS D'AMENAGEMENT DES BATEAUX
UA.43	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATEAUX
UA.5	MATERIELS DE PRELEVEMENT ET DE PLONGEE SOUS-MARINE
UA.51	MATERIELS DE PRELEVEMENT
UA.52	MATERIELS DE PLONGEE SOUS-MARINE
UA.53	MAINTENANCE DES MATERIELS DE PLONGEE SOUS-MARINE
UB	VEHICULES AUTONOMES MARINS
UB.0	VEHICULES MARINS AUTONOMES
UB.01	DRONES MARINS
UB.02	FLOTTEURS MARINS
UB.1	OCEANOGRAPHIE : FOURNITURE DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES VEHICULES MARINS AUTONOMES
UB.11	PIECES MECANIQUES DE RECHANGE POUR VEHICULES MARINS AUTONOMES
UB.12	PIECES HYDRAULIQUES DE RECHANGE POUR VEHICULES MARINS AUTONOMES
UB.13	PIECES ELECTRONIQUES DE RECHANGE POUR VEHICULES MARINS AUTONOMES
UB.2	OCEANOGRAPHIE : SERVICES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES VEHICULES MARINS AUTONOMES
UB.21	TRAVAUX SUR ELEMENTS MECANIQUES DE VEHICULES MARINS AUTONOMES (M.O)
UB.22	TRAVAUX SUR ELEMENTS HYDRAULIQUES DE VEHICULES MARINS AUTONOMES (M.O)
UB.23	TRAVAUX ELECTRIQUES SUR VEHICULES MARINS AUTONOMES (M.O)
UC	OCEANOGRAPHIE : EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
UC.0	CHAINE D'ACQUISITION SISMIQUE (SANS CAPTEURS ACOUSTIQUES)
UC.01	EQUIPEMENTS SOURCES DE LA CHAINE D'ACQUISITION SISMIQUE
UC.02	EQUIPEMENTS DE RECEPTION ET TRAITEMENT DE LA CHAINE D'ACQUISITION SISMIQUE
UC.03	MATERIEL ASSOCIE A LA CHAINE D'ACQUISITION SISMIQUE
UC.1	CAPTEURS EMBARQUES SUR NAVIRES (AUTRES QUE SISMIQUES)
UC.11	THERMOSALINOGRAPHES
UC.12	CAPTEURS CTD (CONDUCTIVITY TEMPERATURE DEPTH)
UC.13	CAPTEURS ACOUSTIQUES (ADCP, HYDROPHONE,...)
UC.14	INSTRUMENTATION OPTIQUE (CAPTEURS, FLUORIMETRES,...)
UC.15	OCEANOGRAPHIE : AUTRES CAPTEURS
UC.2	AUTRES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
UC.21	OCEANOGRAPHIE : INSTRUMENTATION THERMIQUE
UC.22	OCEANOGRAPHIE : EQUIPEMENTS ELECTROCHIMIQUES
UC.23	OCEANOGRAPHIE : INSTRUMENTATION ELECTROMAGNETIQUE
UC.24	OCEANOGRAPHIE : POISSONS INSTRUMENTES
UC.25	OCEANOGRAPHIE : AUTRES INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
UC.3	FOURNITURES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
UC.31	FLUIDES ET CONSOMMABLES POUR EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
UC.32	PIECES MECANIQUES DE RECHANGE POUR LA SISMIQUE
UC.33	PIECES MECANIQUES DE RECHANGE POUR AUTRES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
UC.34	COMPOSANTS ELECTRONIQUES DE RECHANGE POUR LA SISMIQUE
UC.35	PIECES ELECTRONIQUES DE RECHANGE POUR AUTRES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
UC.36	PIECES INFORMATIQUES DE RECHANGE POUR EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
UC.4	SERVICES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
UC.41	REPARATION ET MAINTENANCE SUR LA SISMIQUE
UC.42	RÉPARATION ET MAINTENANCE SUR LES AUTRES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
UD	GEOPHYSIQUE TERRESTRE : VEHICULES TERRESTRES SPECIFIQUES ET EQUIPEMENTS
UD.0	VEHICULES TERRESTRES SPECIFIQUES
UD.01	VEHICULES TERRESTRES SPECIFIQUES
UD.1	VEHICULES TERRESTRES SPECIFIQUES : EQUIPEMENTS POUR VEHICULES
UD.11	EQUIPEMENTS POUR VEHICULES TERRESTRES SPECIFIQUES
UD.2	VEHICULES TERRESTRES SPECIFIQUES : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN
UD.21	VEHICULES TERRESTRES SPECIFIQUES : CONSOMMABLES
UD.22	VEHICULES TERRESTRES SPECIFIQUES : PIECES MECANIQUES ET ELECTRONIQUES
UD.23	VEHICULES TERRESTRES SPECIFIQUES : TRAVAUX MECANIQUES, ELECTRIQUES, HYDRAULIQUES

UE	GÉOPHYSIQUE : FORAGE ET CARROTAGE
UE.0	FORAGE ET CARROTAGE : MATERIEL ET ACCESSOIRES
UE.01	CARROTAGE : CARROTIERS A MOTEURS ET ACCESSOIRES
UE.02	FORAGE : FOREUSES ET ACCESSOIRES
UE.1	FORAGE ET CAROTTAGE : FOURNITURES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DU MATERIEL ET DES ACCESSOIRES
UE.11	CAROTTAGE : CONSOMMABLES ET PIÈCES DE RECHANGE POUR CAROTTIERS
UE.12	FORAGE : CONSOMMABLES ET PIÈCES DE RECHANGE POUR FOREUSES
UE.2	FORAGE ET CAROTTAGE : SERVICES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
UE.21	TRAVAUX MECANIKES, ELECTRIQUES ET ENTRETIEN DU MATERIEL DE CAROTTAGE
UE.22	TRAVAUX MECANIKES, ELECTRIQUES ET HYDRAULIQUES DU MATERIEL DE FORAGE
UF	VEHICULES AERIENS ET EQUIPEMENTS POUR VEHICULES AERIENS
UF.0	VEHICULES AERIENS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES
UF.01	AVIONS ET HELICOPTERES
UF.02	EQUIPEMENTS D'AVIONS ET D'HELICOPTERES
UF.03	DRONES AERIENS ET ASSIMILES
UF.04	AERONEFS ET BALLONS SOLAIRES
UF.1	VEHICULES AERIENS : AMENAGEMENT DES VEHICULES AERIENS
UF.11	MATERIEL POUR L'AMENAGEMENT DES VEHICULES AERIENS
UF.2	VEHICULES AERIENS : EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET DE NAVIGATION POUR VEHICULES AERIENS
UF.21	EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET DE NAVIGATION POUR VEHICULES AERIENS
UF.3	VEHICULES AERIENS : FOURNITURES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN
UF.31	CONSOMMABLES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES VEHICULES AERIENS
UF.32	PIECES DE RECHANGE POUR MOTEURS ET AUTRES EQUIPEMENTS DE VEHICULES AERIENS
UF.4	SERVICES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES VEHICULES AERIENS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES
UF.41	REPARATION ET MAINTENANCE DES MOTEURS D'AVION
UF.42	REPARATION ET MAINTENANCE DES AVIONS (HORS MOTEURS)
UF.43	REPARATION ET MAINTENANCE DES AUTRES VEHICULES AERIENS
UG	GÉOPHYSIQUE - ASTROPHYSIQUE : AUTRES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES
UG.0	GÉOPHYSIQUE : EQUIPEMENTS DE METEOROLOGIE
UG.01	METEOROLOGIE : EQUIPEMENTS DE METEOROLOGIE
UG.02	METEOROLOGIE : RADIOMETRES (PROFILEURS RADIOMETRIQUES MICROONDES,...)
UG.03	METEOROLOGIE : RADARS (RADARS PROFILEURS VHF,...)
UG.04	METEOROLOGIE : LIDARS
UG.1	GÉOPHYSIQUE : AUTRES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES
UG.11	GÉOPHYSIQUE : MATERIEL DE MESURE DES VIBRATIONS
UG.12	GÉOPHYSIQUE : MATERIEL DE MESURE DE POSITION ET MESURE GEODESIQUE
UG.13	GÉOPHYSIQUE : INSTRUMENTS DE TOPOGRAPHIE ET DE MESURE DES DISTANCES
UG.14	GÉOPHYSIQUE : MAGNETOMETRES
UG.15	GÉOPHYSIQUE : CAPTEURS (HORS OCEANOGRAPHIE)
UG.16	GROUPES ELECTROGENES POUR ACTIVITES SCIENTIFIQUES
UG.2	ASTROPHYSIQUE : EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES
UG.21	APPAREILLAGE DE SIMULATION POUR APPLICATIONS SPATIALES
UG.22	AUTRE MATERIEL SCIENTIFIQUE D'ASTROPHYSIQUE
UG.3	GÉOPHYSIQUE : FOURNITURES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES
UG.31	CONSOMMABLES ET PIÈCES DE RECHANGE POUR MATERIEL DE METEOROLOGIE
UG.32	CONSOMMABLES ET PIÈCES DE RECHANGE POUR AUTRE MATERIEL DE GÉOPHYSIQUE
UG.33	CONSOMMABLES ET PIÈCES DE RECHANGE POUR MATERIEL D'ASTROPHYSIQUE
UG.4	GÉOPHYSIQUE : SERVICES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES NON OCEANOGRAPHIQUES
UG.41	TRAVAUX MECANIKES, ELECTRIQUES ET D'ENTRETIEN SUR MATERIEL DE METEOROLOGIE
UG.42	TRAVAUX MECAN., ELECTR. ET D'ENTRETIEN SUR AUTRE MATERIEL DE GÉOPHYSIQUE
UG.43	TRAVAUX MECANIKES, ELECTRIQUES ET D'ENTRETIEN SUR MATERIEL D'ASTROPHYSIQUE
UH	GÉOPHYSIQUE ET ASTROPHYSIQUE : SERVICES SPECIALISES
UH.0	GÉOPHYSIQUE : SERVICES D'ACQUISITION DE DONNEES
UH.01	SERVICES D'ACQUISITION DE DONNEES METEOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES
UH.02	SERVICES D'ACQUISITION DE DONNEES DE POLLUTION
UH.03	SERVICES D'IMAGERIE SATELLITAIRE
UH.04	SERVICES DE MESURES LIDAR
UH.1	GÉOPHYSIQUE : AUTRES SERVICES
UH.11	SERVICES D'ETABLISSEMENT DE CARTES ET DE PHOTOINTERPRETATION
UH.12	TRAVAUX DE FORAGE
UH.14	SERVICES DE CONSEIL ET ASSISTANCE POUR OPERATIONS EN MER
UH.15	AUTRES SERVICES SPECIALISES EN GÉOPHYSIQUE
UI	ARCHEOLOGIE
UI.0	ARCHEOLOGIE : FOURNITURES POUR FOUILLES ARCHEOLOGIQUES
UI.01	ARCHEOLOGIE : FOURNITURES POUR FOUILLES ARCHEOLOGIQUES
UI.1	ARCHEOLOGIE : SERVICES SUR CHANTIERS DE FOUILLES
UI.11	ARCHEOLOGIE : PRESTATIONS SERVICES SUR CHANTIER DE FOUILLES (TERRASSEMENT...)
V	VIDE ET ULTRAVIDE : EQUIPEMENTS POUR LE VIDE ET POUR LES TECHNIQUES SOUS VIDE
VA	VIDE ET ULTRA-VIDE : EQUIPEMENTS POUR LA GENERATION, LA MESURE ET LE CONTRÔLE DU VIDE ET DE L'ULTRAVIDE
VA.0	VIDE ET ULTRAVIDE : POMPES / SYSTEMES DE POMPAGE
VA.01	VIDE PRIMAIRE : POMPES (A MEMBRANES, PALETTES, PISTONS, ROOTS,...)
VA.02	VIDE SECONDAIRE ET ULTRAVIDE : POMPES (TURBOMOLECULAIRES,...)
VA.03	VIDE ET ULTRAVIDE : CONSOMMABLES ET PIÈCES DETACHEES POUR POMPES
VA.1	VIDE ET ULTRAVIDE : ENCEINTES / BATI A VIDE ET COMPOSANTS ASSOCIES

VA.11	VIDE ET ULTRAVIDE : ENCEINTES ET BATIS POUR LE VIDE ET L'ULTRAVIDE
VA.12	VIDE ET ULTRAVIDE : COMPOSANTS POUR ENCEINTES (VANNES, RACCORDS, HUBLOTS...)
VA.13	VIDE ET ULTRAVIDE : MANIPULATEURS UHV ET ACCESSOIRES
VA.14	VIDE ET ULTRAVIDE : ELEMENTS CHAUFFANTS POUR LE VIDE
VA.15	VIDE ET ULTRAVIDE : AUTRES EQUIPEMENTS D'ENCEINTES A VIDE
VA.2	VIDE ET ULTRAVIDE : EQUIPEMENTS POUR LA MESURE ET LE CONTROLE DU VIDE ET DE L'ULTRAVIDE
VA.21	VIDE ET ULTRAVIDE : INSTRUMENTATION DE MESURE DU VIDE (JAUGES, VACUOMETRES,...)
VA.22	VIDE ET ULTRAVIDE : DEBITMETRES - REGULATEURS DE DEBIT
VA.23	VIDE ET ULTRAVIDE : ANALYSEURS DES GAZ RESIDUELS (RGA) ET DETECTEURS DE FUITE
VB	VIDE ET ULTRA-VIDE : TECHNIQUES SOUS VIDE
VB.0	TECHNIQUES SOUS VIDE (DEPOT, GRAVURE) : EQUIPEMENTS
VB.01	TECHNIQUES SOUS VIDE : MACHINES DE DEPOT ET DE GRAVURE
VB.02	TECHNIQUES SOUS VIDE : EVAPORATEURS SOUS VIDE
VB.03	TECHNIQUES SOUS VIDE : SYSTÈMES D'IONISATION A FAISCEAU D'IONS FOCALISES (FIB)
VB.04	TECHNIQUES SOUS VIDE : MICROBALANCES
VB.05	TECHNIQUES SOUS VIDE : CELLULES D'EFFUSION
VB.06	TECHNIQUES SOUS VIDE : AUTRE MATERIEL (APPAREILS DE PREPARATION DE SURFACE,...)
VC	VIDE ET ULTRA-VIDE : REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL POUR LE VIDE ET LES TECHNIQUES SOUS VIDE
VC.0	VIDE ET ULTRAVIDE : REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL POUR LE VIDE
VC.01	REPARATION ET MAINTENANCE DES POMPES A VIDE ET ULTRAVIDE
VC.02	REPARATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL DE MESURE ET CONTRÔLE DU VIDE
VC.1	VIDE ET ULTRAVIDE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS POUR LES TECHNIQUES SOUS VIDE
VC.11	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE DEPOT ET GRAVURE
W	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE
WA	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE : MATERIAUX, CONSOMMABLES, EQUIPEMENTS
WA.0	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE : MATERIAUX ET CONSOMMABLES
WA.01	NANOTECHNOLOGIES - MICROELECTRONIQUE : MATERIAUX SEMI-CONDUCTEURS
WA.02	NANOTECHNOLOGIES - MICROELECTRONIQUE : AUTRES SUBSTRATS
WA.03	NANOTECHNOLOGIES - MICROELECTRONIQUE : MATERIAUX POUR LE DEPOT DE COUCHES MINCES
WA.04	NANOTECHNOLOGIES - MICROELECTRONIQUE : CONSOMMABLES (RESINES,...)
WA.1	NANOTECHNOLOGIES - MICROELECTRONIQUE : EQUIPEMENTS DE LITHOGRAPHIE ET CONSOMMABLES DEDIES
WA.11	NANOTECHNOLOGIES - MICROELECTRONIQUE : MATERIEL POUR PHOTOLITHOGRAPHIE
WA.12	NANOTECHNOLOGIES - MICROELEC : MATERIEL DE LITHOGRAPHIE LASER ACCESSOIRES
WA.13	NANOTECHNOLOGIES - MICROELEC : CONSOMMABLES POUR EQUIPEMENT DE LITHOGRAPHIE
WA.14	NANOTECHNOLOGIES - MICROELEC : MATERIEL DE LITHOGRAPHIE ELECTRONIQUE ET ACCES.
WA.15	NANOTECHNOLOGIES - MICROELEC : LOGICIELS DE LITHOGRAPHIE ELECTRONIQUE
WA.2	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE : AUTRES EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES DEDIES
WA.21	NANOTECHNOLOGIES - MICROELEC : MATERIEL POUR LE DEPOT (HORS VIDE)
WA.22	NANOTECHNOLOGIES - MICROELEC : MATERIEL D'IMPLANTATION IONIQUE
WA.23	NANOTECHNOLOGIES - MICROELEC : MATERIEL DE SERIGRAPHIE / IMPRESSION
WA.24	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE : FOURS SPECIAUX
WA.25	MICRO-ELECTRONIQUE : AUTRES MACHINES DEDIEES (MICROSOUDEURE, BONDING, TEST,...)
WB	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
WB.0	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE LITHOGRAPHIE
WB.01	REPARATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE LITHOGRAPHIE
WB.1	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE DES AUTRES EQUIPEMENTS
WB.11	REPARATION ET MAINTENANCE DES AUTRES EQUIPEMENTS PR MICRO-ELECTRONIQUE
WC	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE : SERVICES SPECIALISES
WC.0	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE : SERVICES SPECIALISES
WC.01	NANOTECHNOLOGIES - MICRO-ELECTRONIQUE : SERVICES SPECIALISES
X	DEPENSES HORS ACHATS
XA	REMBOURSEMENT DES DEPLACEMENTS ET MISSIONS
XA.0	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS DES PERSONNELS
XA.01	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS EN FRANCE METROPOLITAINE Personnels
XA.02	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS A L'ETRANGER Personnels
XA.03	SUBVENTIONS FRAIS DE RECHERCHE SUR LE TERRAIN Personnels
XA.04	AUTRES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE MISSIONS Personnels
XA.1	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS DES ETUDIANTS
XA.11	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS EN FRANCE METROPOLITAINE Etudiants
XA.12	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS A L'ETRANGER Etudiants
XA.13	AUTRES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE MISSIONS Etudiants
XA.14	FRAIS DE MISSIONS DE RECHERCHE SUR LE TERRAIN Etudiants
XA.2	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS DES PERSONNALITES EXTERIEURES
XA.21	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS EN FRANCE METROPOLITAINE Personnalités extérieures
XA.22	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS A L'ETRANGER Personnalités extérieures
XA.23	AUTRES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE MISSIONS Personnalités extérieures
XA.24	FRAIS DE MISSIONS DE RECHERCHE SUR LE TERRAIN Personnalités extérieures
XA.3	REMBOURSEMENTS DE DEPENSES REALISEES PAR CARTES D'AFFAIRES
XA.31	REMBOURSEMENTS DE DEPENSES REALISEES PAR CARTES AFFAIRES
XA.4	CHANGEMENT DE RESIDENCE
XA.41	INDEMNITES FORFAITAIRES DE CHANGEMENT DE RESIDENCE
XB	CHARGES DE PERSONNEL
XB.0	CHARGES FISCALES REMUNERATION
XB.01	TAXE SUR LES SALAIRES
XB.02	TAXE D'APPRENTISSAGE
XB.03	VERSEMENTS DE TRANSPORT PERSONNEL PERMANENT
XB.04	VERSEMENTS DE TRANSPORT REMUNERATIONS DIVERSES

XB.05	COTISATIONS FNAL PERSONNEL PERMANENT
XB.06	COTISATIONS FNAL REMUNERATIONS DIVERSES
XB.07	AUTRES IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATIONS
XB.08	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL REDEVANCES A L'OMI
XB.09	TAXE PERCUE PAR LES ORGANISMES PUBLICS INTERNATIONAUX
XB.1	REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES
XB.11	ACCUEILS, ECHANGES TITULAIRES ACCUEILLIS EN DELEGATIONS
XB.12	ACCUEILS CHAIRES D'EXCELLENCE CNRS-UNIVERSITES
XB.13	COTISATIONS URSSAF SUR REMUNERATIONS DIVERSES
XB.14	PROVISIONS CHOMAGES
XB.15	ALLOC.POUR PERTE D'EMPLOI -REMUNERATIONS DIVERSES
XB.16	INDEMN DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT- REMUNERATIONS DIVERSES
XB.17	PERSONNEL INTERIMAIRE, DETACHE OU PRETE
XB.18	AVANTAGES FAMILIAUX REMUNERATION DIVERSES (HORS FRANCE)
XB.19	AUTRES REMUNERATIONS DIVERSES
XB.2	SERVICES DE MEDECINE DU TRAVAIL
XB.21	SERVICES DE MEDECINE DU TRAVAIL : MEDECINE DE PREVENTION PRESTATAIRES SERVICES MEDICAUX
XB.22	SERVICES DE MEDECINE DU TRAVAIL : MEDECINE STATUTAIRE VISITE D'EMBAUCHE
XB.23	SERVICES DE MEDECINE DU TRAVAIL: FRAIS MEDICAUX LIES AUX DEPARTS A L'ETRANGER
XB.24	SERVICES DE MEDECINE DU TRAVAIL: AUTRES FRAIS MEDICAUX
XB.3	ŒUVRE SOCIALES
XB.31	OEUVRES SOCIALES AIDES EXCEPTIONNELLES
XB.32	DEPENSES SOCIALES DIVERSES
XB.33	SUBVENTIONS CAES
XB.34	SUBVENTIONS POUR AUTRES OEUVRES SOCIALES
XB.35	RESTAURATION SOCIALE HEBERGEE : SUBVENTIONS AU RESTAURANT D'ACCUEIL
XB.36	PRÊT A MOBLITE
XB.4	FACTURATION CHARGES DE PERSONNEL
XB.41	FACTURATION PAYE A FACON
XC	FRAIS ET SUBVENTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES Y COMPRIS INTERNATIONAUX
XC.0	FRAIS D'INSCRIPTIONS ET COTISATION
XC.01	FRAIS D'INSCRIPTIONS A DES COLLOQUES
XC.02	COTISATIONS
XC.1	FRAIS DE PUBLICATION
XC.12	FRAIS DE PUBLICATION D'ANNONCES DE RECRUTEMENT
XC.13	AUTRES FRAIS DE PUBLICATION (BOAMP,...)
XC.14	FRAIS POUR PUBLICATION EN ACCES OUVERT D'UN ARTICLE SCIENTIFIQUE (ARTICLE PROCESSING CHARGE)
XC.15	FRAIS DE PUBLICATION MONOGRAPHIE
XC.16	FRAIS DE LIBERATION DE PUBLICATION SCIENTIFIQUES POUR DIFFUSION EN ACCES OUVERT
XC.17	FRAIS DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES POUR SERVICES (SOUMISSION, AIDE A LA PUBLICATION D'OUVRAGE, FIGURES ET PAGES SUPPLEMENTAIRES)
XC.2	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES, Y COMPRIS INTERNATIONAUX
XC.21	SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS VERSEES DANS LE CADRE DE CONTRATS ET DE PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
XC.22	SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS VERSEES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS DE MIXITE
XC.23	MANDAT DE GESTION
XC.24	DELEGATION GLOBALE DE GESTION - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT COURANT
XC.25	DELEGATION GLOBALE DE GESTION - INVESTISSEMENT NON COURANT
XC.26	SOUTIEN AUX REUNIONS ET COLLOQUES
XC.27	AUTRES SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES (FRAIS DE RECHERCHE SUR LE TERRAIN)
XC.3	PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE ETABLISSEMENTS
XC.31	SERVICES DE PRETS D'OUVRAGES ENTRE ETABLISSEMENTS
XC.32	ACCES AUX EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS
XD	AUTRES CHARGES
XD.0	CHARGES FINANCIERES IMMOBILIERES, BAUX ET LOYERS
XD.01	BAUX ET LOYERS
XD.02	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE
XD.03	LOCATION DE TERRAIN NU
XD.04	PPP LOYER COMPOSANTE INVESTISSEMENT
XD.05	PPP LOYER COMPOSANTE FINANCEMENT
XD.06	PPP LOYER COMPOSANTE FONCTIONNEMENT
XD.1	CHARGES FISCALES
XD.11	TAXE FONCIERE
XD.12	IMPOTS DIRECTS AUTRES IMPOTS LOCAUX
XD.13	IMPOTS DIRECTS TAXE SUR LES BUREAUX DE LA REGION IDF(ART. 231 TER DU CGI)
XD.14	IMPOTS DIRECTS TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE NON RECUPERABLES
XD.15	IMPOTS INDIRECTS
XD.16	DROITS DE MUTATION
XD.17	TAXE DIFFERENTIELLE SUR LES VEHICULES A MOTEUR
XD.18	AUTRES DROITS - ADMINISTRATION DES IMPOTS
XD.19	AUTRES DROITS ET TAXES
XD.2	CHARGES EXCEPTIONNELLES
XD.21	PENALITES SUR MARCHES ET DESDITS PAYES SUR ACHATS ET VENTES
XD.22	PENALITES, AMENDES FISCALES OU PENALES
XD.24	DEFICITS, DEBETS ADMIS EN DECHARGE OU REMISE GRACIEUSE
XD.25	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES
XD.26	AVANCES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
XD.3	CHARGES SPECIFIQUES DESTINEES AUX ETUDIANTS
XD.31	BOURSES ET FRAIS ANNEXES
XD.32	GRATIFICATIONS
XD.33	REMBOURSEMENTS DE FRAIS AVANCES PAR LES ETUDIANTS
XD.34	AIDES ET SOUTIENS DIVERS ACCORDES AUX ETUDIANTS (PRISE EN CHARGE INSCRIPTION,...)
XD.35	AUTRES CHARGES SPECIFIQUES DESTINEES AUX ETUDIANTS

XD.36	HONORAIRES MAITRES DE STAGE
XD.4	PROPRIETE INTELLECTUELLE - AUTRES DROITS
XD.41	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
XD.42	BREVET D'INVENTION ET LICENCES ROYALTIES VERSEES AU COCONCEDANT
XD.43	SUBVENTION FILIALE DE VALORISATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : SERVICES EN PROPRIETE INTELLECTUELLE
XD.44	HONORAIRES DES FILIALES DE VALORISATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (FIST,...)
XD.45	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, MARQUES ET PROCEDES
XD.46	DROITS D'AUTEURS ET DE REPRODUCTION
XD.47	AUTRES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS : FILIALE
XD.5	CHARGES DE GESTION COURANTE
XD.51	INDEMNISATION DES PERSONNES SE PRETANT A UNE EXPERIMENTATION (HORS LOI HURRIET)
XD.52	INDEMNISATION DES PERSONNES SE PRETANT A UNE EXPERIMENTATION (LOI HURRIET)
XD.53	CONTRÔLE FINANCIER
XD.55	PERTE DE CHANGE
XD.56	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
XD.57	CHARGES FINANCIERES PROV. ANNULATION RECETTES ANTERIEURS -DR16
XD.58	CHARGES FINANCIERES PROV. ANNULATION RECETTES (SUBV INV) ANTERIEURS
XD.59	CHARGES SOCIALES DROITS D'AUTEUR
XD.6	FRAIS ANNEXES AUX COMMANDES
XD.61	FRAIS DE PORT FACTURES SUR LES COMMANDES DE MARCHANDISES
XD.62	FRAIS DE DEDOUANEMENT
XD.63	FRAIS DE DOSSIER SUR DEDOUANEMENT
XE	IMMOBILISATIONS
XE.0	AVANCES ET ACOMPTE SUR IMMOBILISATION
XE.01	AVANCES VERSEES SUR IMMOBILISATION INCORPORELLES
XE.02	AVANCES VERSEES SUR IMMOBILISATION CORPORELLES
XE.03	ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATION INCORPORELLE
XE.1	ACQUISITIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
XE.11	LOGICIELS CREEES
XE.12	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
XE.13	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS
XE.2	ACQUISITIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES
XE.21	ACHAT DE TERRAIN NUS
XE.22	ACHAT DE TERRAIN AMENAGES
XE.23	ACHAT DE TERRAIN BATIS
XE.24	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-TERRAINS
XE.25	CONSTRUCTION : OPERATION TERMINEE
XE.26	GANIL
XE.27	COLLECTIONS DE DOCUMENTATION
XE.28	COLLECTIONS LITTERRAIRES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
XF	FACTURATION INTERNE
XF.0	FACTURATION INTERNE
XF.01	FACTURATION INTERNE - FONCTIONNEMENT COURANT (HORS FLUIDES)
XF.02	FACTURATION INTERNE - FLUIDES
XF.03	FACTURATION INTERNE - FOURNITURES & ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES, VALORISATION
XF.04	FACTURATION INTERNE - MISSIONS, DÉPLACEMENTS, COLLOQUES ET COMMUNICATION
XF.05	FACTURATION INTERNE - INFORMATIQUE
XF.06	FACTURATION INTERNE - IMMOBILIER
XF.07	FACTURATION INTERNE - ACTION SOCIALE
XF.08	FACTURATION INTERNE - SUBVENTIONS
XF.09	FACTURATION INTERNE - AUTRES

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT FOURNITURES ET SERVICES

Préambule :

Le préambule fait partie intégrante des présentes conditions générales d'achat (CGA) et a la même valeur que les différents articles.

Les conditions générales d'achat (CGA) ont pour objet de définir le cadre des relations contractuelles entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et ses cocontractants pour les contrats passés en vue de satisfaire un besoin en matière de fournitures et/ou de services. Elles s'appliquent à tout contrat n'ayant pas fait l'objet d'une publication sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE (lien d'accès : <https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Au sens des présentes CGA, « le prestataire » désigne le cocontractant de l'établissement.

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG FCS, en cas de contradiction entre les stipulations des pièces constitutives du contrat, elles prévalent dans l'ordre ci-après :

- Le contrat et ses annexes éventuelles (hors conditions générales) ;
- Les conditions générales d'achat (CGA) ;
- les éventuelles conditions particulières rédigées par l'UPPA
- Le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS). Le CCAG applicable sera celui en vigueur au moment de la signature par l'université ;
- L'offre technique et financière ;
- Les conditions générales du prestataire.

Lorsqu'un contrat préparé par l'UPPA a été rédigé spécialement, ses clauses prévalent sur les présentes CGA, qui ne font alors que les compléter.

La signature du contrat par le prestataire, quelle que soit la forme de ce dernier au sens de l'article 1 des présentes CGA, vaut acceptation sans réserves des présentes CGA.

Article 1 : Forme du contrat

Le contrat liant l'UPPA et le prestataire peut prendre la forme :

- soit d'une convention écrite précisant les droits et obligations de l'UPPA et du prestataire ;
- soit d'un bon de commande ; le bon de commande devra notamment décrire avec précision la prestation demandée et indiquer le prix HT et TTC de cette dernière. Dans l'hypothèse où la prestation demandée serait complexe, un devis détaillé de ladite prestation y sera également annexé.

Article 2 : Notification

Par dérogation à l'article 4.2.1 du CCAG FCS, lorsque le contrat prend la forme d'un simple bon de commande, sa notification consiste à adresser au prestataire une copie du bon de commande et de ses éventuelles annexes. Dans ce cas, la personne qui a signé le bon de commande est habilitée à représenter l'établissement

pour les besoins de l'exécution du contrat au sens de l'article 3.3 du CCAG FCS. Néanmoins, le prestataire est invité à s'adresser prioritairement à la personne à contacter dont les coordonnées figurent sur le bon de commande.

Article 3 : Engagement des parties

L'UPPA s'engage à fournir au prestataire toute information utile pour la bonne exécution du présent contrat.

Le prestataire s'engage à réaliser une prestation conforme aux besoins exprimés par l'Université.

Le prestataire s'engage à être en conformité avec l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, ainsi qu'avec l'ensemble des normes qui lui sont applicables, à compter de leur entrée en vigueur.

Plus particulièrement, en acceptant les présentes CGA, le prestataire déclare sur l'honneur respecter les dispositions issues du code du travail notamment celles relatives à l'interdiction du travail dissimulé des articles L.8221-3 et suivants du même code, à la réglementation applicable aux salariés détachés temporairement par une entreprise non établie en France (des articles L 1261-1 et suivants dudit Code), le cas échéant, et atteste que les Prestations et la fourniture de Marchandises, seront exécutées conformément à la législation du travail en vigueur.

Article 4 : Objet, contenu, spécifications techniques et délai d'exécution

L'objet de la commande, son contenu, ses spécifications techniques et les modalités particulières d'exécution sont définis sur le contrat et les documents annexés.

Le délai de livraison et/ou d'exécution est celui figurant sur le contrat. Si le contrat ne précise aucun délai, le délai d'exécution est celui donné dans le devis du prestataire. A défaut, il est de 2 mois.

Le délai de livraison et/ou d'exécution court à compter de la date de réception du contrat et/ou de la demande de devis, ou le cas échéant, de la date fixée dans le calendrier d'exécution validé par les deux parties, sauf s'il est prévu un point de départ différé dans le contrat par dérogation aux articles 13.1.1 et 13.1.2 du CCAG FCS. Dans tous les cas, sauf indication contraire dans le contrat, la durée d'exécution ne saurait dépasser 4 ans et la durée initiale est d'un an, renouvelable par reconduction expresse.

La date d'expiration du délai d'exécution est la date de livraison ou de l'achèvement des prestations.

Le fournisseur peut, par écrit et en indiquant les motifs, demander une prolongation de délai. Si l'établissement ne notifie pas sa décision dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la demande du prestataire, il est réputé avoir rejeté la demande de prolongation, sauf dans les cas prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article 13.3.3 du CCAG FCS.

Article 5 : Conditions d'exécution

Les prestations sont exécutées à l'adresse figurant sur le contrat. Les prestations doivent être conformes à celles définies contractuellement.

Toute livraison égarée du fait du non-respect des modes et lieu de livraison sera à la charge du prestataire.

La livraison et l'installation des équipements et fournitures interviendront aux frais et risques du prestataire. Elles sont effectuées franco de port et d'emballage, sauf acceptation contraire par l'université. Les frais éventuels de livraison, d'installation ainsi que de mise en service devront également être précisés dans le devis du prestataire et dans les annexes

financières du contrat ; à défaut, ces prestations seront réputées gratuites.

Par dérogation à l'article 20 du CCAG FCS, chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau de livraison établi en un original et une copie en indiquant :

- la référence du contrat ;
- le nom du prestataire du contrat et son adresse ;
- le nom du service/collège, les nom et n° de téléphone de l'interlocuteur ayant passé la commande ;
- le lieu et la date de livraison ;
- les quantités demandées et livrées ;
- le montant de la livraison ;
- l'identification des fournitures livrées (libellé et code article mentionnés sur le bon de livraison) et leur répartition par colis.

L'original du bon de livraison est remis à l'université. La copie est conservée par le prestataire.

Par dérogation à l'article 18 du CCAG FCS, l'établissement n'est pas tenu d'informer le prestataire de la disponibilité des locaux quinze jours au moins avant la livraison du matériel. Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du service auquel sont destinées les fournitures, et permettre au pouvoir adjudicateur de vérifier à la livraison que le matériel est en bon état et conforme aux exigences exprimées, la livraison se fera à une date fixée d'un commun accord entre le prestataire et la personne habilitée à recevoir la commande.

Article 6 : Réception – Admission

Les produits livrés et les prestations exécutées sont examinés quantitativement et qualitativement par l'établissement.

Si le matériel venait à être livré sans prise de rendez-vous préalable, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser ou de vérifier le matériel à une date ultérieure à la date de livraison, avec ou sans la présence du prestataire, et de prendre la décision d'accepter ou non ce dernier, dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du CCAG FCS. Par dérogation à l'article 22 du CCAG FCS, le pouvoir adjudicateur prononcera sa décision dans un délai de 30 jours à compter de la date de livraison.

Par dérogation à l'article 22.3 du CCAG FCS, l'établissement n'avise pas automatiquement le prestataire des jours et heures fixés pour les vérifications. Néanmoins, le prestataire peut prendre contact avec l'établissement pour connaître les jours et heures fixés pour les vérifications afin d'y assister ou de s'y faire représenter.

- Non-conformité partielle : Lorsque la prestation est incomplète ou la fourniture partiellement non conforme, l'université peut procéder à une réfaction du prix à hauteur du service non fait. Dans ce cas, elle indique au prestataire le délai dont il dispose pour mettre la prestation ou la fourniture en conformité. A défaut de mise en conformité dans les délais impartis, les pénalités déterminées à l'article 11 sont encourues sans mise en demeure préalable.

- Non-conformité totale : Dans le cas où la prestation ou la fourniture est jugée non conforme ou non admissible, l'université peut procéder à une réfaction du prix tel qu'indiqué ci-dessus, ou résilier le contrat de plein droit, sans mise en demeure préalable et aux frais et risques du prestataire.

Les décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction ou de rejet total ou partiel sont prises par l'université

conformément à l'article 21 du CCAG FCS. En cas de rejet de produits livrés, ceux-ci seront le cas échéant soit renvoyés au prestataire qui assumera les frais de port, soit repris sur place par le prestataire à ses frais.

Article 7 : Transfert de propriété

Le transfert de propriété s'opère à partir de la date de l'admission ou de la réception des fournitures ou services dans les conditions décrites ci-dessus.

Article 8 : Garanties

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG FCS, le point de départ de la garantie est la date d'admission des fournitures et des prestations. A défaut de durée de garantie spécifique contractualisée entre les deux parties, la durée de garantie minimale est d'un an.

Les garanties légales telles que définies aux articles L1641 et suivants du Code civil (vices cachés), L1386-1 et suivants du Code civil (défectuosité des produits) et L221-1 et suivants du Code de la consommation (obligation de sécurité) s'appliquent aux produits et prestations du contrat.

Le prestataire doit pouvoir garantir une assistance technique par mail ou téléphone et préciser les délais d'intervention en cas de demande d'assistance.

Pendant la période de garantie, le prestataire sera tenu de remplacer toute pièce reconnue défectueuse ou de remédier à toute imperfection constatée, étant entendu que les frais correspondants (fourniture et main d'œuvre) seront à sa charge. Cette garantie couvre les frais de déplacement de personnel, de conditionnement, d'emballage et de transport de matériel nécessités par la remise en état ou le remplacement, qu'il soit procédé à ces opérations au lieu d'utilisation de la prestation ou que le prestataire ait obtenu que la fourniture soit renvoyée à cette fin dans ses locaux. Lorsque, pendant la remise en état, la privation de jouissance entraîne un préjudice pour l'université, celle-ci peut exiger un matériel de remplacement équivalent.

Article 9 : Paiements

Le mode de règlement est le virement administratif.

Le délai légal de paiement est de 30 jours à réception de la facture sous réserve de réalisation du service fait. Dans le cadre de l'obligation de transmission de la facture via la plateforme Chorus-Pro, le délai de paiement court à compter de la notification à l'université du message électronique informant de la mise à disposition de la facture sur le portail Chorus-Pro. Lorsque la date de réception de la demande de paiement est antérieure à la date d'exécution de la prestation, le délai de paiement court à compter de la date d'exécution des prestations.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le prestataire le bénéfice d'intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, à compter du jour suivant l'expiration du délai, selon les modalités d'application prévues par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Article 10 : Facturation

Les factures sont établies au nom de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et liquidées en euro après service fait.

Elles sont accompagnées d'un RIB et doivent comporter, outre les mentions exigées par l'article 242 nonies A de l'annexe 2 du Code Général des Impôts (CGI) :

- le nom ou la raison sociale du prestataire, son siège social, son n° de SIREN ainsi que son RCS ou RM de rattachement ;
- les coordonnées téléphoniques et l'adresse mail de l'entreprise ;
- le numéro de l'engagement juridique figurant sur le contrat auquel elles se rattachent ;
- l'objet de la prestation ou de la fourniture ;
- la période concernée ;
- le code service et les coordonnées du service/collège à l'origine de la commande ;
- le prix HT, le taux de TVA, le montant de la TVA et le montant TTC.

L'absence d'une des mentions obligatoires entraîne le rejet de la facture et suspend le délai de paiement jusqu'à réception d'une nouvelle facture conforme aux prescriptions ci-dessus énoncées.

Cette seconde facture devra porter la date réelle de son émission et non la date de la facture initiale.

Conformément à l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, la facturation électronique est obligatoire pour toutes les entreprises qui émettent des factures à destination de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs. Le prestataire se rendra à cette fin sur la plateforme gratuite et sécurisée CHORUS PRO, mise à disposition par l'Etat, à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Les éléments à renseigner pour déposer les factures sur la plateforme Chorus Pro sont les suivants :

- Désignation structure : **UPPA**
- SIRET : **19640251500270**
- Code Service de l'entité UPPA facturée
- N° Engagement : **CDE-XXXX-XXXXXX**

Les factures non transmises via la plateforme Chorus-pro ne seront pas payées et seront renvoyées au prestataire sans qu'il puisse prétendre au paiement éventuel d'intérêts moratoires et à l'indemnité forfaitaire de recouvrement.

Article 11 : Pénalités

Conformément à l'article 14 du CCAG FCS, il sera appliqué sans mise en demeure préalable, des pénalités en cas de non-respect des délais de livraison et/ou d'exécution.

Les pénalités pour retard commencent à courir le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution des prestations a expiré, sous réserve des stipulations des articles 13.3 et 20.4 du CCAG FCS.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG FCS, les pénalités sont dues dès le premier euro.

Le prestataire encourt une pénalité calculée selon la formule suivante :

$P = (V \times R) / 100$, dans laquelle :

P = le montant de la pénalité ;

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant hors TVA de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;

R = le nombre de jours calendaires de retard.

En tout état de cause, P ne peut dépasser 50% de V

Les pénalités peuvent toutefois être adaptées dans le contrat en fonction de la prestation demandée.

Sauf indication contraire du pouvoir adjudicateur, les pénalités sont non libératoires et s'appliquent sans préjudice des dommages et intérêts que l'université peut réclamer. Le prestataire reste donc intégralement

redevable de ses obligations contractuelles et notamment des prestations dont l'inexécution a donné lieu à l'application de pénalités. Il ne saurait se considérer comme libéré de son obligation, du fait du paiement de ladite pénalité.

Article 12 : Sous-traitance

La sous-traitance est interdite en fourniture. Cependant, elle est partiellement autorisée en cas de contrat de fourniture comportant des travaux de pose ou d'installation, dans les conditions de l'article R2193-10 du code de la commande publique.

La sous-traitance totale de l'exécution des prestations est interdite. Le prestataire a la possibilité de sous-traiter une partie des prestations de service dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance, à condition d'avoir obtenu de l'université l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement. En cas d'intervention d'un sous-traitant non déclaré, le prestataire encourt le risque de voir le contrat résilié pour faute à ses frais et risques.

Article 13 : Assurance – Dispositions particulières

Après notification d'un contrat et préalablement au démarrage de toute prestation, l'UPPA et le prestataire établissent ensemble un plan de prévention lorsque c'est obligatoire ou à défaut un dispositif de sécurité sur demande spécifique de l'UPPA.

Avant tout commencement d'exécution, le prestataire doit justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance valable pour toute la durée d'exécution de la commande. Le prestataire prend notamment les dispositions nécessaires à la protection des biens et équipements sur le lieu de son intervention. Il engage sa responsabilité en ce qui concerne les dégradations occasionnées dans le cadre de sa mission.

Le prestataire se soumet aux conditions d'accès aux locaux et s'engage à respecter les consignes de sécurité de l'établissement.

Il est soumis à des obligations de discrétion et de confidentialité concernant tout renseignement ou information qui pourrait être porté(e) à sa connaissance. Il s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Article 14 : Résiliation

Les modalités et les motifs de résiliation applicables résultent des dispositions des articles 29 à 36 du CCAG-FCS.

Conformément aux dispositions de l'article 36 du CCAG-FCS l'université a la faculté de faire exécuter les prestations aux frais et risques du prestataire dans les deux hypothèses suivantes :

- En cas d'inexécution d'une prestation qui par sa nature ne peut souffrir aucun retard ;
- En cas de résiliation prononcée aux torts du prestataire

Motifs	Articles applicables	Observations
Evénement extérieur au contrat (décès, incapacité civile/physique du prestataire, redressement/liquidation judiciaire)	30 (CCAG FCS)	La résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité pour le prestataire.
Difficulté d'exécution	31 (CCAG FCS)	A l'initiative de l'université ou du prestataire.
Faute du prestataire	32 36 (CCAG FCS)	A l'initiative de l'université ; elle pourra faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par le contrat aux frais et risques du prestataire (la décision de résiliation le mentionnera expressément).
Intérêt général	33 (CCAG FCS)	Le prestataire a droit à une indemnité de résiliation obtenue en appliquant au prix initial HT du contrat diminué du prix HT des prestations admises un pourcentage de 5%.
Situation irrégulière du prestataire (dissimulation d'activité et/ou ou d'emploi salarié)	L8221-3 L8221-5 L8222-5 L8222-6 (Code du travail)	L'entreprise mise en demeure par l'université apportera dans un délai de 2 mois la preuve qu'elle a mis fin à la situation délictuelle. A défaut le contrat sera rompu sans indemnité, aux frais et risques du prestataire.

Article 15 : Litiges – Droit – Langue

En cas de litige, seul le droit français est applicable. A défaut d'accord amiable trouvé entre les parties, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Pau.
Toutes les correspondances adressées à l'université sont rédigées en français.

Article 16 : Liste récapitulative des dérogations :

Le préambule déroge à l'article 4.1 du CCAG FCS ;
L'art 2 déroge à l'art 4.2.1 du CCAG FCS ;
L'art 3 déroge aux art 13.1.1 et 13.1.2 du CCAG FCS ;
L'art 4 déroge aux art 18, 20 et 22 du CCAG FCS ;
L'art 5 déroge à l'art 22.3 du CCAG FCS ;
L'art 6 déroge à l'art 28.1 du CCAG FCS ;
L'art 9 déroge à l'art 14.1 du CCAG FCS.

Dernière modification 12/03/2020

Conditions Générales d'Achat de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour applicables aux travaux

ARTICLE 1 : OBJET ET PORTEE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Les présentes conditions générales d'achat (CGA) ont pour objet de définir le cadre des relations contractuelles qui lieront l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (nommée ci-après « l'UPPA ») et les opérateurs économiques publics ou privés (nommé ci-après « le titulaire ») auxquels l'UPPA fera appel afin de satisfaire à un besoin en matière de travaux. Elles s'appliquent à tout contrat n'ayant pas fait l'objet d'une publication sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE (lien d'accès : <https://www.marches-publics.gouv.fr>). Elles prévalent sur l'ensemble des conditions générales du titulaire, sauf dispositions expresses du contrat liant l'UPPA et le titulaire dérogeant aux présentes CGA.

Par dérogation au CCAG Travaux, en cas de contradiction entre les stipulations des pièces constitutives du contrat, elles prévalent dans l'ordre ci-après :

- Le contrat et ses annexes éventuelles (hors conditions générales) ;
- Les conditions générales d'achat (CGA) ;
- Les éventuelles conditions particulières rédigées par l'UPPA
- Le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG Travaux). Le CCAG applicable sera celui en vigueur au moment de la signature par l'université ;
- L'offre technique et financière ;
- Les conditions générales de vente.

Lorsqu'un contrat préparé par l'UPPA a été rédigé spécialement, ses clauses prévalent sur les présentes CGA, qui ne font alors que les compléter.

Sauf mention contraire figurant dans les présentes CGA, les dispositions du CCAG Travaux sont applicables.

La signature du contrat par le titulaire vaut acceptation sans réserves des présentes CGA.

ARTICLE 2 : FORME DU CONTRAT

Le contrat liant l'UPPA et le titulaire peut prendre la forme :

- soit d'une convention écrite précisant les droits et obligations de l'UPPA et du titulaire

- soit d'un bon de commande ; le bon de commande devra notamment décrire avec précision la prestation demandée et indiquer les prix HT et TTC de cette dernière. Dans l'hypothèse où la prestation demandée serait complexe, un devis détaillé de ladite prestation y sera également annexé.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

L'UPPA s'engage à fournir au titulaire du marché toute information utile pour l'exécution de la commande.

Le titulaire s'engage à réaliser une prestation conforme aux besoins exprimés par l'UPPA dans le contrat, dans le cadre de la mise en œuvre de méthodes de sourcing mais également à ceux qui auraient pu échapper aux détails de la description et qui sont indispensables pour le complet achèvement des ouvrages Tous Corps d'État, suivant les plans remis et les règles de l'art, et à être en conformité avec l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, ainsi qu'avec l'ensemble des normes qui lui sont applicables, à compter de leur entrée en vigueur.

Plus particulièrement, en acceptant les présentes CGA, le titulaire déclare sur l'honneur respecter les dispositions issues du code du travail notamment celles relatives à l'interdiction du travail dissimulé des articles L.8221-3 et suivants du même code, à la réglementation applicable aux salariés détachés temporairement par une entreprise non établie en France (des articles L 1261-1 et suivants dudit Code), le cas échéant, et atteste que les Prestations et la fourniture de Marchandises, seront exécutées conformément à la législation du travail en vigueur.

ARTICLE 4 : OBJET, CONTENU, SPECIFICATIONS TECHNIQUES

L'objet de la commande, son contenu, ses spécifications techniques et les modalités particulières d'exécution sont définis dans le contrat et ses éventuelles annexes.

ARTICLE 5 : NOTIFICATION

Afin de réaliser la notification :

- si la forme du contrat est une convention écrite :

L'UPPA conserve un exemplaire du contrat signé par les deux parties et envoie un exemplaire au titulaire par courrier recommandé avec accusé de réception. La réception de l'accusé par le titulaire vaudra notification officielle du contrat.

- si la forme du contrat est un bon de commande :

Par dérogation au CCAG Travaux, lorsque le contrat prend la forme d'un simple bon de commande, sa notification consiste à adresser au titulaire une copie du bon de commande et de ses éventuelles annexes. Dans ce cas, la personne qui a signé le bon de commande est habilitée à représenter l'établissement pour les besoins de l'exécution du marché au sens de l'article du CCAG Travaux.

Néanmoins, le titulaire est invité à s'adresser prioritairement à la personne à contacter dont les coordonnées figurent sur le bon de commande.

Pour les achats dont le montant est $\geq 5\,000$ € HT, la notification du contrat interviendra après que l'UPPA ait reçu, de la part de l'entrepreneur, et considère satisfaisante, une attestation de situation régulière au regard de la lutte contre le travail dissimulé et de la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail (Art. L.8222-1 et L.8254-1 Code du travail).

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'EXECUTION

Après notification du contrat, et préalablement au démarrage de toute prestation, l'UPPA et le titulaire établissent ensemble un plan de prévention.

Les prestations sont exécutées à l'adresse figurant dans le contrat.

Le délai d'exécution est celui figurant dans le contrat. L'UPPA peut accorder une prolongation dudit délai dans les conditions définies dans le CCAG Travaux.

L'attention du titulaire est attirée sur le fait qu'il intervient dans un établissement en activité et que toutes les dispositions sont à prendre pour s'assurer du respect du règlement intérieur de cet établissement, et éviter toute perturbation qui risquerait de gêner ses activités (bruits d'origines diverses, vibrations de toutes natures perturbant les dispositifs électroniques, odeurs, fumées, gaz, poussières, détritiques et gravois provenant de l'exécution même des travaux...). Par conséquent, avant toute intervention, le titulaire demandera l'accord du maître d'ouvrage.

Le titulaire ne peut se prévaloir, ni pour se soustraire aux obligations de son contrat, ni pour élever de réclamation, ou prétendre à une augmentation de son prix, de sujétions qui peuvent être occasionnées par :

- les mesures de sécurité qui lui incombent, conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'exploitation normale de l'établissement ;
- l'exécution simultanée d'autres travaux.

Pendant toute la durée du chantier, les abords doivent demeurer accessibles et débarrassés des matériaux non utiles à la réalisation de la prestation. L'entreprise est chargée de l'enlèvement de ses déchets en décharge agréée (cf. plan de prévention).

ARTICLE 7 : RECEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux se fera conformément au CCAG Travaux.

Par ailleurs, en plus des garanties prévues par le CCAG Travaux, les garanties légales relatives aux vices cachés, à la défektivité, à l'obligation de sécurité sont applicables.

Le délai de garantie des ouvrages, parties d'ouvrages ou ensemble de prestations qui font l'objet d'une réception partielle court à compter de la date d'effet de chaque réception partielle.

ARTICLE 8 : PAIEMENTS

Le mode de règlement est le virement administratif. Le paiement s'effectue selon les règles de la Comptabilité publique dans les conditions prévues dans le CCAG Travaux. Le délai légal de paiement est à 30 jours à réception de la facture sous réserve de réalisation du service fait. Dans le cadre de l'obligation de transmission de la facture via la plateforme Chorus-Pro, le délai de paiement court à compter de la notification à l'université du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur le portail Chorus-Pro. Lorsque la date de réception de la demande de paiement est antérieure à la date d'exécution de la prestation, le délai de paiement court à compter de la date d'exécution des prestations. Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire le bénéfice d'intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, à compter du jour suivant l'expiration du délai, selon les modalités d'application prévues par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

ARTICLE 9 : FORMALISME DES DECOMPTES

9.1 Mentions obligatoires

Les décomptes seront établis en un original. Elles porteront notamment toutes les indications suivantes :

- La date
- La nature du paiement qu'elle concerne (Avance, Acompte, Acompte sur approvisionnement ou décompte général)
- Les références du Contrat (n° de contrat et n° de l'EJ-COMMANDE)
- Le code service CPP
- Le nom et l'adresse du titulaire
- Le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'Acte d'Engagement
- Le montant et la désignation des prestations
- Le montant total HT
- Le taux et le montant de la TVA
- Le montant total TTC.

9.2 Modalités de transmission de la situation de paiement

Conformément à l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, le titulaire est tenu de respecter le calendrier d'obligation de facturation électronique pour les professionnels qui émettent des factures à destination de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs. Il se rendra à cette fin sur la plateforme gratuite et sécurisée, CHORUS PRO (partie travaux), mise à disposition par l'Etat, à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Le numéro SIRET de l'établissement est le : 19640251500270

Les personnes désignées pour le paiement sont :

- Ordonnateur : M. le Président de l'université de Pau et des pays de l'Adour.
- Comptable assignataire : Mme l'Agent Comptable de l'université de Pau et des pays de l'Adour.

ARTICLE 10 : PENALITES

En cas de retard imputable au titulaire dans l'exécution des travaux, qu'il s'agisse de l'ensemble du contrat ou d'une tranche pour laquelle un délai d'exécution partiel ou une date limite ont été fixé, les pénalités prévues par le CCAG Travaux pourront être appliquées.

Les pénalités sont encourues du simple fait de la constatation du retard par le maître d'œuvre. Les pénalités sont encourues sans mis en demeure préalable par l'UPPA.

La nature et le montant des pénalités peuvent toutefois être adaptées par dérogation au CCAG Travaux en fonction de la prestation demandée. Dans ce cas, il est fait mention expresse de la nature et du montant des pénalités applicables dans le contrat. Ainsi, par dérogation au CCAG Travaux, l'UPPA se réserve le droit d'appliquer les pénalités suivantes :

- Travail dissimulé
- Rupture de continuité de service non prévue (lorsque le titulaire ne planifie et ne fait pas valider par l'UPPA l'interruption des prestations)
- Retards : de mise en place des installations de chantier ; dans l'exécution des travaux ; de remise de documents demandés par le maître d'œuvre (sans nécessité d'une mise en demeure préalable, par dérogation au CCAG Travaux) ; dans la remise des plans et autres documents à fournir après exécution par le ou les titulaires ; dans la réalisation des opérations nécessaires à la levée des réserves à la réception
- Manquement du titulaire à l'obligation d'information de tout événement susceptible d'entraîner un dépassement du délai d'exécution
- Absence de responsable qualifié sur le chantier
- Absence des entreprises convoquées aux réunions de chantier, sauf cas de force majeure
- Retard des entreprises convoquées aux réunions de chantier, sauf cas de force majeure
- Non-respect de la charte de chantier à faibles nuisances
- Retard du repliement des installations de chantiers et remise en état des lieux
- Inobservation d'une obligation concernant la santé et la sécurité des travailleurs
- Inaction du titulaire
- Absence et/ou non-respect des modalités de déclaration de sous-traitance.

Seuls le maître d'œuvre, l'UPPA ou ses mandataires sont habilités à relever les retards ou manquements susvisés.

L'application de pénalité ne dégage pas l'entreprise de réaliser les prestations pour laquelle la défaillance a été constatée. L'entreprise qui ne réalise pas dans le délai imparti la prestation s'expose à la notification d'une nouvelle pénalité.

Toute application de pénalité fera l'objet d'une information de l'entreprise concernée par lettre recommandée ou voie dématérialisée, décrivant les écarts constatés et leur application financière.

L'UPPA pourra appliquer des retenues provisoires sur les sommes dues au titulaire. Ces retenues sont opérées sur le dernier décompte mensuel. Elles seront payées après réalisation complète de la prestation concernée.

Par dérogation au CCAG Travaux, l'UPPA se réserve la possibilité d'appliquer ou non une exonération de pénalité, quel qu'en soit le montant.

ARTICLE 11 : ASSURANCES

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur doit justifier, au moyen d'une attestation portant la mention de l'étendue de la garantie, de la durée de validité et justifiant du paiement des primes, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux, et d'une attestation de responsabilité civile décennale.

ARTICLE 12 : SOUS TRAITANCE

Le titulaire a la possibilité de sous-traiter une partie des prestations de service dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance. Cependant, le sous-traitant ne peut en aucun cas intervenir sans avoir préalablement reçu l'agrément de l'UPPA. En effet, si un sous-traitant intervient sans cet agrément :

- il pourra lui être demandé de quitter le site de l'université ;
- le titulaire pourra être invité à procéder à l'arrêt du chantier et sera mis en demeure de procéder à la régularisation de la sous-traitance. Or, en cas d'arrêt du chantier dû à une sous-traitance non déclarée à l'UPPA, les délais d'exécution du contrat ne sont pas suspendus, et en cas de dépassement des délais d'exécution lié à une sous-traitance non déclarée ou au non-respect des modalités de déclaration de sous-traitance, le titulaire s'expose à d'éventuelles pénalités de retard ;
- le montant des travaux effectués par le sous-traitant non déclaré sera à la charge du titulaire ;
- le titulaire encourt le risque de voir le contrat résilié pour faute.

ARTICLE 13 : RESILIATION – MESURES COERCITIVES

Les dispositions relatives à la résiliation et aux mesures coercitives du CCAG Travaux sont applicables.

Par dérogation au CCAG Travaux :

- en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le titulaire a droit à une indemnité de résiliation égale à 4% non pas du montant initial hors taxes du marché, mais de ce montant diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues.
- en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 et suivants du code de la commande publique fournis par le titulaire ou l'un ou l'autre des cotraitants, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-5. ou D.8222-7. et D.8222-8. du code du travail, le contrat ou la part de contrat correspondante pourra être résiliée pour faute du titulaire sans mise en demeure à leurs frais et risques. Il en est de même

en cas de défaut de production de l'attestation d'assurance de responsabilité décennale spécifique nominative ou de déclaration de sous-traitance.

Les dispositions du CCAG Travaux traitant de la résiliation en cas de groupement s'appliquent dès lors qu'un seul des cotraitants se trouve dans l'une des situations prévues.

ARTICLE 14 : LANGUE – LITIGES

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français.

En cas de litige, seule la loi française est applicable. A défaut d'accord amiable trouvé entre les parties, tout litige sera porté devant le tribunal administratif de Pau.

Article 15 : LISTE DES DEROGATIONS

Les articles 1, 5, 10 et 13 dérogent au CCAG Travaux.

Dernière modification le 12/03/2020

**FORMULAIRE DE REGULARISATION D'ACHAT HORS MARCHÉ SUR UN
PÉRIMÈTRE COUVERT PAR UN MARCHÉ**

(Document envoyé en copie à la direction des achats)

Rappel réglementaire : un marché public confère une exclusivité au titulaire sélectionné. Toute commande passée à un autre fournisseur sur un périmètre couvert par un marché entraîne un risque pour l'établissement. Au-delà d'un recours, le titulaire du marché est en droit de demander à bénéficier de la marge qu'il aurait dû percevoir si la commande avait été passée par son intermédiaire.

Il est par ailleurs rappelé qu'il est possible de faire une demande d'achat dérogatoire avant achat pour bénéficier d'un avis technique et administratif.

En signant le présent document, l'ordonnateur assume les conséquences, notamment juridiques et financières, dont l'éventuelle prise en charge des dépenses évoquées ci-dessus.

Ce formulaire n'exonère pas du respect des principes de la commande publique et du RIA.

Date :

Composante ou service :

UB :

CR :

Fournisseur utilisé :

Montant HT :

Marché transversal concerné :

Justification de la demande d'achat hors marché sur un périmètre couvert par un marché

Nom et signature de l'ordonnateur habilité :

Signature du délégué, le président :



GLOSSAIRE

- **Achat dérogatoire** : achat entrant dans le périmètre d'un marché transversal pour lequel le service à l'origine du besoin souhaite passer par un autre fournisseur que le titulaire du marché.
- **Acheteur** : personne publique disposant de la personnalité morale. Anciennement désigné sous le terme de « pouvoir adjudicateur », il est chargé de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés.
- **Acte d'engagement** : document contractuel d'un marché public par lequel le candidat présente son offre, s'engage à se conformer aux clauses du marché, et garantit le respect des prix proposés. Si l'offre du candidat est retenue, l'acte d'engagement est contresigné par l'acheteur, formalisant ainsi l'accord entre les parties.
- **Allotissement** : technique permettant de fractionner l'objet d'une consultation en plusieurs sous-ensembles distincts, appelés « lots », en fonction des caractéristiques techniques des prestations, de la structure du secteur économique concerné, du champ géographique et/ou, le cas échéant, des règles applicables à certaines professions. Bien qu'il soit engagé via une seule et même procédure, chaque lot équivaut à un marché. Le code de la commande publique prévoit, sauf exceptions, l'obligation d'allotissement des marchés. L'absence d'allotissement est justifiée dans les documents de la consultation.
- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** : contrat selon lequel un maître d'ouvrage public fait appel aux services d'une personne publique ou privée pour faire les études nécessaires à la réalisation d'un projet.
- **Avis d'appel à la concurrence (AAC)** : avis de marché publié par l'acheteur pour informer les opérateurs économiques de la passation d'un marché. Le coût de publication varie en fonction du moyen de publication choisi.
- **Avis d'attribution** : avis publié par l'acheteur pour annoncer qu'il a sélectionné le titulaire d'un marché public souvent au BOAMP et/ou au JOUE.
- **Bon de commande** : document écrit prenant la forme d'un Engagement Juridique (EJ) et adressé au co-contractant ou au titulaire du marché. Il précise les prestations décrites dont l'exécution est demandée et en détermine la quantité. Dans le cadre d'un marché, l'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable des titulaires, selon des modalités prévues par le marché.
- **Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)** : document contenant des clauses juridiques, administratives et financières applicables à tous les marchés publics (désigné contrat dans les CGA) d'une même nature, ou d'un même secteur d'activité, qui s'y réfèrent expressément. Il existe six CCAG : fournitures courantes et prestations de services (FCS), prestations intellectuelles (PI), travaux, marchés

publics industriels (MI), techniques de l'information et de la communication (TIC), maîtrise d'œuvre (MOE).

- **Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** : document contractuel regroupant l'ensemble des stipulations d'ordre juridique et financier régissant l'exécution du marché (conditions de règlement, de financement, garanties, conditions de livraison, pénalités, délais d'exécution, modalités de vérifications, etc...). Il constitue l'un des documents du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : document contractuel comprenant le descriptif technique des prestations (fournitures, services, travaux) exigées par l'acheteur. Il constitue l'un des documents du DCE.

- **Co-traitance (ou groupement d'opérateurs économiques)** : rapprochement temporaire de plusieurs entreprises pour répondre en commun à une procédure portée par un donneur d'ordre public.

- **Code de la commande publique** : code juridique français entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, qui regroupe les dispositions régissant les contrats de la commande publique.

- **Commission Consultative d'Attribution des Achats (CCA ou 2C2A)** : instance qui valide l'analyse des candidatures et des offres pour attribuer le marché. Elle se prononce notamment sur :
 - la recevabilité et l'élimination des candidatures et des offres soumises ;
 - la pertinence et le classement des offres ;
 - la déclaration sans suite ou d'infructuosité ainsi que la suite à donner à la procédure.

Commission de Planification et de Politique Achat (C2PA) : instance qui détermine et suit la politique achat définie par l'établissement et qui recueille les besoins des services/collèges de l'UPPA afin de planifier et prioriser ces derniers au cours de l'année.

- **Computation des seuils** : calcul de la valeur estimée du besoin, déterminée quel que soit le nombre d'opérateurs économiques auquel il est fait appel et le nombre de marchés à passer, en prenant en compte :
 - pour les fournitures courantes et services :
 - la valeur totale des fournitures/services qui peuvent être considérés comme homogènes et n'ayant pas pour effet de soustraire des marchés aux règles qui leur sont normalement applicables ;
 - la durée du marché.
 - pour les travaux :
 - la valeur globale des travaux se rapportant à une même opération immobilière (qui peut comporter un ou plusieurs ouvrages) ainsi que la valeur des fournitures et services nécessaires à leur réalisation et mis à disposition des entrepreneurs par l'acheteur pouvant être considérés comme homogènes et n'ayant pas pour effet de soustraire des marchés aux règles qui leur sont normalement applicables ;
 - la durée de l'opération.

- **Conditions Générales d'Achat (CGA)** : document qui encadre contractuellement les achats, notamment de faible montant, lorsqu'une procédure de marché public n'est pas mise en place par la DAC.

- **Déclaration d'infructuosité** : l'une des modalités d'interruption d'une procédure de passation d'un lot ou d'un marché public, résultant de la constatation d'une absence d'offre ou d'une inadéquation entre la demande formulée par l'acheteur et l'offre des soumissionnaires.
- **Déclaration sans suite** : décision qui consiste à abandonner la procédure de passation du lot ou du marché public. La déclaration sans suite peut être motivée par l'infructuosité de la procédure ou par toute autre raison d'intérêt général
- **Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)** : les documents de la consultation sont l'ensemble des documents fournis par l'acheteur ou auxquels il se réfère afin de définir ses besoins, décrire les modalités de la procédure de passation et son exécution.
- **Durée d'exécution** : définie en tenant compte de la nature des prestations et de la nécessité d'une remise en concurrence périodique, elle peut démarrer soit :
 - à la date de notification;
 - à une date ultérieure définie dans les documents contractuels.

Elle est différente de la durée globale du contrat ou du marché. Elle est limitée dans le temps.

- **Fiche d'identification à la décision (FID)** : formulaire de déclaration du besoin transmis par le service/collège émettant le besoin à la direction des achats. Le document est ensuite présenté en C2PA.
- **Maître d'ouvrage** : acheteur pour le compte duquel les travaux sont exécutés (UPPA). Responsable principal de l'ouvrage.
- **Maître d'œuvre** : personne physique ou morale, publique ou privée, qui, en raison de sa compétence technique, est chargée par le maître de l'ouvrage ou son mandataire, afin d'assurer la conformité architecturale, technique et économique de la réalisation du projet objet du marché, de diriger l'exécution des marchés de travaux, de lui proposer leur règlement et de l'assister lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement.
Les documents particuliers du marché mentionnent le nom et l'adresse du maître d'œuvre. Si le maître d'œuvre est une personne morale, il désigne la personne physique qui a seule qualité pour le représenter, notamment pour signer les ordres de service.
- **Marché public** : contrat conclu à titre onéreux entre l'acheteur (UPPA) et des opérateurs économiques, publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.
- **Mise en concurrence** : procédure qui vise à garantir les mêmes chances aux différents candidats quant à la possibilité de remporter un contrat, et qui permet d'assurer les acheteurs publics d'avoir les meilleures offres possibles. Les modalités de mise en concurrence sont fonction de la procédure retenue.
- **NACRES** : **Nomenclature Achat Commune Recherche et Enseignement Supérieur**. La nomenclature regroupe des catégories homogènes de fournitures, services et travaux.
- **Notification** : action consistant à porter une information ou une décision à la connaissance de la ou des parties contractantes par tout moyen matériel ou dématérialisé permettant de déterminer de façon certaine la date de sa réception. La date de réception qui peut être mentionnée sur un récépissé est considérée comme celle de la notification. Les marchés sont notifiés avant tout commencement d'exécution.

- **Opérateur économique** : toute personne physique ou morale, publique ou privée, ou tout groupement de personnes doté ou non de la personnalité morale, qui offre sur le marché la réalisation de travaux, la fourniture de produits ou la prestation de services.
Un candidat est un opérateur économique qui demande à participer ou est invité à participer à une procédure de passation d'un marché public.
- **Opérations de vérification** : les prestations faisant l'objet d'un marché public (également désigné contrat dans les CGA) sont soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations des documents contractuels.
 - **Admission** : décision par laquelle l'acheteur reconnaît la conformité, sans réserve, des prestations aux stipulations du contrat ou du marché. Elle vaut attestation de service fait.
 - **Ajournement** : l'acheteur, lorsqu'il estime que des prestations ne peuvent être admises que moyennant certaines mises au point, peut décider d'ajourner l'admission des prestations. Cette décision invite le titulaire à présenter à nouveau les prestations mises au point, dans un délai de quinze jours.
 - **Réfaction** : lorsque l'acheteur estime que des prestations, sans être entièrement conformes aux stipulations du contrat ou du marché, peuvent néanmoins être admises en l'état, il peut les admettre avec réfaction de prix proportionnelle à l'importance des imperfections constatées.
 - **Rejet** : lorsque l'acheteur estime que les prestations ne peuvent être admises en l'état, il en prononce le rejet partiel ou total. En cas de rejet, le titulaire est tenu d'exécuter à nouveau la prestation prévue par le contrat ou le marché.
- **Opérations pluriannuelles** : contrat de recherche, projet hors recherche ou encore opération de travaux caractérisé par :
 - Une durée déterminée dans le temps ;
 - Un montant total déterminé (même si évaluatif et pouvant évoluer) ;
 - Un tiers identifié (financier) ;
 - Une nature d'activités variée : recherche, investissement, enseignement, etc.
- **Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE)** : PLACE est le profil d'acheteur de l'UPPA. C'est une plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État, qui assure des fonctionnalités de recherche et de consultation des annonces émanant des services des ministères et des établissements publics administratifs. PLACE permet notamment d'assurer toutes les phases de passation d'un marché public.
- **Pouvoir adjudicateur** : il désignait auparavant l'acheteur. Il s'agit de l'Etat, de ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial, et des collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics locaux.
- **Principes fondamentaux de la commande publique** :
 - **liberté d'accès à la commande publique** : ce principe invite les acheteurs à permettre à l'ensemble des opérateurs économiques qui pourraient être intéressés par un marché public de se porter candidats. Il suppose notamment de procéder à des mesures de publicité et de mise en concurrence préalables, dès lors que la valeur estimée de l'achat atteint le seuil de 40 000 euros HT. Toutefois, même lors d'un achat inférieur à 40 000 euros HT, il faut néanmoins veiller à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers

publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique, lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

- **égalité de traitement des candidats** : tous les candidats à l'obtention d'un achat public doivent bénéficier d'un traitement identique et doivent en conséquence recevoir le même niveau d'informations. Aucun candidat ne doit bénéficier d'un avantage privilégié de nature à le placer en situation de concurrence déloyale par rapport aux autres candidats. Le délit d'octroi d'avantage injustifié est pénalement sanctionné (article 432-14 du code pénal). Les acheteurs doivent également être très vigilants face au risque de conflit d'intérêts.
 - **transparence des procédures** : elle suppose notamment la traçabilité du déroulement de la procédure de passation de l'achat (sourcing établi préalablement à l'achat : copies d'écran, devis...) ainsi que la conservation de ces pièces.
- **Procédure adaptée** : marché de montant inférieur aux seuils communautaires (voir tableau PRIA) et dont la procédure de passation s'effectue selon des modalités librement fixées par l'acheteur selon leur montant, la nature et les caractéristiques du besoin à satisfaire, le nombre ou la localisation des opérateurs économiques susceptibles de répondre ou les circonstances de l'achat.
- **Procédure formalisée** : lorsque la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure aux seuils européens (voir tableau PRIA), l'acheteur passe son marché selon l'une des procédures formalisées suivantes :
- La procédure d'**appel d'offres**, ouvert ou restreint, par laquelle l'acheteur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats ;
 - La **procédure avec négociation**, par laquelle un acheteur négocie les conditions du marché public avec un ou plusieurs opérateurs économiques ;
 - La procédure de **dialogue compétitif** dans laquelle l'acheteur dialogue avec les candidats admis à participer à la procédure en vue de définir les solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base desquelles ces candidats sont invités à remettre une offre.
- **Procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables** : marché qui peut être passé dans des cas limitativement énumérés par les textes : urgence impérieuse, absence d'offre, prestations qui ne peuvent être fournies que par un opérateur économique déterminé, réalisation de prestations similaires, réponse à un besoin estimé à < 40 000 € HT...
- **Rapport d'analyse des offres (RAO)** : document établi permettant d'analyser et de sélectionner les offres reçues dans le cadre de la passation d'un marché public. Il contient l'ensemble des éléments de comparaison et de classement des offres sur chacun des critères, sous-critères et éléments d'appréciation précisés dans les documents de la consultation.
- **Réception** : la réception est, pour les marchés industriels, de prestations intellectuelles ou de TIC, la décision par laquelle l'acheteur déclare les prestations conformes aux stipulations du marché et les accepte. La réception prend le nom d'"admission" concernant les marchés de fournitures courantes et de services. Elle peut être expresse ou tacite. Concernant les travaux, la réception est l'acte par lequel le maître de l'ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec, sans ou sous réserve.
- **Règlement de la consultation (RC)** : document non contractuel figurant dans les documents de la consultation. Il précise les modalités de la mise en concurrence, les critères d'attribution des offres et leur pondération ainsi que la possibilité d'une négociation. Il complète l'avis d'appel à la concurrence.
- **Résiliation** : acte par lequel l'acheteur met fin de manière anticipée au contrat en cours. Elle peut intervenir :

- En raison d'un événement extérieur au contrat (décès, incapacité civile/physique du titulaire, redressement/ liquidation judiciaire) ;
 - En raison de difficultés d'exécution du contrat en cours ;
 - Pour faute du titulaire du contrat ;
 - Pour motif d'intérêt général ;
 - En cas de situation irrégulière du titulaire (dissimulation d'activité et/ou ou d'emploi salarié).
- **Service prescripteur** : souvent désigné sous le terme de « référent technique », il est un acteur du processus d'achat. Il peut être à l'origine du besoin ou pas. Il intervient notamment lors de la phase de définition et d'expression du besoin objet du marché (contenu du cahier des charges technique, critères de choix), lors de la détermination du calendrier et participe à la stratégie contractuelle ou bien au moment de l'évaluation des offres.
 - **Soumissionnaire** : un soumissionnaire, autrement appelé « candidat », est l'opérateur économique qui présente une offre dans le cadre d'un marché public.
 - **Sourcing** : actions menées par l'acheteur, en amont de la consultation, afin de connaître un segment d'achat. Il s'agit d'une démarche active de recherche et d'identification d'opérateurs économiques. Cela peut par exemple prendre la forme de consultation de catalogues et/ou de sites internet, demande de chiffrages, prospection, Etc.

Il se définit, conformément au code de la commande publique et au droit européen de la commande publique, comme la possibilité offerte à un acheteur dans le cadre de la préparation d'un marché de mettre en œuvre l'une ou plusieurs des actions suivantes :

- effectuer des consultations ;
 - réaliser des études de marché ;
 - solliciter des avis ;
 - informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences.
- **Sous-traitance** : opération par laquelle le titulaire du marché confie, sous sa responsabilité et son contrôle, à un opérateur tiers, appelé sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public conclu avec l'acheteur. Le choix de sous-traiter peut être fait au moment de la candidature, ou en cours d'exécution, sachant que le sous-traitant doit être accepté, et ses conditions de paiement agréées, avant la réalisation des prestations. Attention, la sous-traitance ne peut être totale et est interdite pour les marchés de fournitures.
 - **Titulaire** : le titulaire est un opérateur économique avec lequel un acheteur a conclu un contrat. L'attributaire d'un marché public devient le titulaire de celui-ci après qu'il ait apporté la preuve de la régularité de sa situation, suite à la signature puis la notification par l'acheteur.
 - **Unité fonctionnelle** : besoin concourant à la réalisation d'un même projet.
Par exemple, dans le cadre d'un projet de rénovation d'une salle informatique qui comprendrait des travaux de peinture, la rénovation des moquettes, du mobilier, la réfection du système électrique ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements informatiques et de vidéo-projection, les règles de calcul de la valeur estimée du besoin imposent de considérer que l'on est en présence d'une unité fonctionnelle. Ce besoin ponctuel doit donc donner lieu à des marchés publics dont la procédure correspond à celle applicable pour l'ensemble du besoin. Si cette valeur estimée est de 50 000 euros HT, le fait que l'acquisition des nouveaux ordinateurs et des matériels de vidéo-projection ait été

estimée pour une valeur de 20 000 euros HT ne peut dès lors permettre à l'acheteur d'aller voir directement un opérateur économique et de négocier ce marché avec lui sur le fondement de cette procédure dérogatoire.